



**HAL**  
open science

# Une approche anthropologique d'une archéologie en partage, entre les politiques de l'État, l'identité nationale et régionale

Charlène Martin

► **To cite this version:**

Charlène Martin. Une approche anthropologique d'une archéologie en partage, entre les politiques de l'État, l'identité nationale et régionale. Anthropologie sociale et ethnologie. 2016. dumas-01361527

**HAL Id: dumas-01361527**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01361527>**

Submitted on 7 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



**Une approche anthropologique d'une  
archéologie en partage,  
entre les politiques de l'État, l'identité  
nationale et régionale**

Martin Charlène  
Master 1 Anthropologie  
Parcours 2 Anthropologie de l'Europe  
Sous la direction de M. Cyril Isnart  
2015-2016



**Institut  
d'ethnologie  
Méditerranéenne  
Européenne et  
Comparative**

## Remerciements

Je souhaite remercier mon directeur Cyril ISNART, pour m'avoir encadré lors de ce master et également pour avoir fait œuvre de patience à mon égard.

Je tiens également à remercier Marlène POIRIER, pour m'avoir donné accès à de précieuses, qui font partie intégrante de mon mémoire : les annexes pour les demandes d'opérations.

Pour leur relecture attentive et leurs conseils, je souhaite particulièrement à remercier Manon CRESPIY et Marie Élise PORQUEDDU.

Introduction.....	1
Les catégories d'acteurs de l'archéologie.....	5
Les petites mains de l'archéologie.....	5
Les bénévoles.....	5
Les étudiants.....	6
Les sociétés savantes et les associations.....	7
Les érudits locaux.....	9
Les amateurs reconnus par les institutions.....	10
Les dissidents de l'archéologie.....	12
Les professionnels de l'archéologie.....	14
Les membres de l'université ou du CNRS.....	14
Les archéologues du préventif.....	16
Ceux qui sont sous la direction du ministère de la culture.....	20
Les acteurs encadrant l'archéologie d'un point de vue politique, régionale et économique ..	21
Les élus locaux.....	21
Les commissions encadrant la pratique de l'archéologie en France.....	23
Les	
aménageurs.....	25
La quête des données primaires en archéologie.....	28
L'invention d'un site archéologique.....	28
L'inventeur d'un site archéologique.....	28
Les cartes en archéologie.....	30
Les prospections en archéologie.....	31
Le cas des sondages en archéologie.....	33
Les démarches administratives et archéologiques, la législation en vigueur.....	34
Les demandes d'autorisations pour les sondages et les fouilles : Regard sur une demande d'opération archéologique.....	34
Les lois « fondamentales » qui encadrent la pratique de l'archéologie.....	37
L'organisation de l'archéologie française du point de vue institutionnelle.....	38

La fouille d'un site, hiérarchisation et encadrement.....	39
Les différentes méthodologies qui ont émaillé l'histoire des fouilles archéologiques	39
Une fouille contemporaine et idéale.....	41
L'archéologie programmée.....	43
L'archéologie préventive.....	44
Ce qui advient après la fouille.....	45
Le ré enfouissement du site pour sa conservation.....	45
Sa mise en valeur par des aménagements.....	46
La destruction d'un site archéologique.....	47
La post-fouille pour le traitement des artefacts et des écofacts exhumés.....	48
La construction d'un discours et d'une analyse.....	49
La publication des résultats.....	50
Les identités et territoire en Provence.....	52
Une identité locale qui est la conséquence d'une politique nationale.....	53
En quête de légitimité : Une catégorie de patrimoine est-elle privilégiée ?.....	54
Des particularismes locaux dans la continuité de l'histoire nationale/ La sélection d'une identité.....	56
De la Narbonnaise à la Provence.....	61
L'appropriation de cette identité.....	64
Une continuité temporelle.....	65
Transmission et avenir .....	67
Mémoire et imaginaire collectif.....	70
Un cas emblématique en Provence : Vaison-la-Romaine.....	72
Histoire de la recherche à Vaison-la-Romaine.....	72
Les différents acteurs.....	74
Les différents éléments patrimoniaux de la ville.....	76
Conclusion.....	80

Glossaire.....	85
Annexe.....	8
8	
Bibliographie.....	127

# I. Introduction

L'archéologie, « c'est l'étude des objets matériels, de la « culture matérielle » de toute société humaine, qu'elle soit ancienne, récente ou même contemporaine. » (Demoule, 2012b, p.168). C'est une science qui construit son discours à partir des objets et des vestiges du passé. Une concordance peut être observée entre l'extension du domaine du patrimoine (Péron, Marie, 2012) et celle de l'archéologie (Demoule, 2012b). Une extension qui est tout d'abord spatiale avec l'intérêt éprouvé pour d'autres pays ou continents, une archéologie qui est considérée comme colonialiste, fille de l'impérialisme de l'Occident (Menezes Ferreira, 2015). L'extension chronologique est une avancée somme toute récente et elle est le lieu de corrélation le plus important entre la discipline et le patrimoine, avec un regard qui est dorénavant porté sur des périodes différentes. Cependant, l'intérêt pour les périodes industrielles et contemporaines n'est pas toujours bien ancré dans les pratiques, ni dans les institutions (Demoule, 2012b, p.174). L'Archéologie est souvent perçue comme un complément à l'Histoire, un rapport de subordination qui est de moins en moins présent (Jockey, 2013 ; Schnapp, 1993) mais qui est toujours actif notamment dès que l'écriture est présente dans les sociétés concernées par ces recherches. L'Archéologie devient alors un moyen de contester l'Histoire, le point de vue abordé par les écrits qu'ils soient ceux d'une élite maîtrisant l'écriture (Jockey, 2013) ou des récits bibliques (Berthelot, 2015, p.237). C'est une discipline qui est également très proche de sciences naturelles, depuis les premiers pas de la discipline entant que telle (Jockey, 2013 ; Schnapp, 1993). Si la proximité avec l'Histoire est toujours effective en ce qui concerne les périodes dites historiques\*, celle avec les Sciences naturelles l'est également pour la Préhistoire\*.

Les archéologues ont eux-mêmes entrepris un travail réflexif sur leur propre discipline, pratiques, objets et interprétations. Ils ont réalisé des études sur l'histoire de leur discipline mais également sur les interactions qu'elle subit avec les différentes politiques de l'Etat/Nation. L'Archéologie est le fruit d'une époque et des considérations dont le patrimoine est l'objet. La définition de la discipline est inscrite dans le Code du Patrimoine, article L. 510-1. L'archéologie est non seulement liée aux questions politiques mais également identitaires. Elles vont influencer sur la démarche archéologique et également être en attente des résultats des recherches et du patrimoine archéologique. « Le sous-sol national est un bien commun

inaliénable, sa sauvegarde intégrale s'impose à tous les aménageurs du paysage car il est la source profonde d'un « nous » que les recompositions contemporaines menacent. Que ce « nous » imaginaire soit local, régional, ou national il n'en reste pas moins la référence qui légitime l'opération archéologique comme un devoir d'Etat. » (Fabre, Hottin, 2001, p.1-2).

L'archéologie, ses objectifs et ses méthodes ont évolué à travers le temps, en fonction des Etats qui ont vu leur pratique se développer mais aussi des différents discours identitaires et territoriaux. L'archéologie touche plusieurs domaines, elle peut être terrestre mais une archéologie sous-marine et subaquatique s'est développée dans le Sud de la France dans les années 1960 (Delestre, 2008 ; Jockey, 2013). L'environnement agit directement sur les méthodes et les pratiques de la recherche mais aussi sur les vestiges et les objets qui sont découverts et le traitement qu'ils vont subir s'ils doivent intégrer un processus patrimonial.

Dans l'objectif du mémoire, il a donc été nécessaire de faire un choix. Le point de vue abordé est donc celui d'une archéologie terrestre, et en France contemporaine. Lors de ce mémoire un focus est fait sur une région plus particulière la Provence. C'est une Provence administrative qui est mis en avant, celle qui correspond à un cadre administratif précis, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA\*). Ce choix est dû au fait que l'archéologie est une discipline qui dépend beaucoup des institutions de l'Etat dont le champ d'action est borné administrativement. Le choix de la Provence comme point focal de l'étude est permis car le vestige archéologique\* est particulièrement présent dans le paysage (Delestre, 2008, Delestre, Marchesi, 2010).

L'archéologie permet de travailler sur des objets variés mais également sur des vestiges ou des ruines. Des ruines différentes mettant en avant des particularités de traitement : les ruines lentes et les ruines violentes, traumatiques. Cette distinction, réalisée par Antoine Le Blanc, permet d'observer les différences que ces deux types de ruines engendrent vis-à-vis du territoire et des groupes sociaux concernés. Les ruines lentes sont celles qui intéressent le plus fréquemment l'archéologie, composant ainsi la majorité de son corpus. Elles sont le fait de la dégradation des éléments architecturaux du passé, une dégradation qui est dû aux outrages du temps et de la nature. Les ruines lentes peuvent être mises en relief dans un centre urbain après l'action des archéologues, elles sont le vecteur d'une identité où elles peuvent être elles peuvent disparaître progressivement dans une attitude immobiliste de la part des décideurs politiques (Le Blanc, 2012, p.63). Les ruines violentes concernent dans une moindre mesure l'archéologie, hormis celles issues des guerres. Une archéologie de la guerre s'est développée autour des traces



qui en sont issues, permettant ainsi de re-contextualiser des éléments et apporter des connaissances complémentaires. Ce sont ces ruines qui sont le plus souvent conservées afin de « se souvenir de l'horreur. » (Ibid, p.63). Les objets archéologiques\* sont donc nombreux et variés, ils sont les vecteurs de discours et de pratiques différentes. L'archéologie construisant elle-même ses discours autour des objets, c'est le point de départ d'un discours sur le groupe social ou sur la société qu'ils étudient (Demoule, 2012b).

En quoi l'Archéologie, la gestion et la représentation du patrimoine archéologique sont-elles le produit d'une réflexion s'effectuant sur un plan national, régional et également local ?

Cette problématique est adossée au postulat que l'Etat est intrinsèquement lié à l'archéologie et ses pratiques. Les interactions entre l'Etat et l'archéologie, ses acteurs et ses pratiques vont être présentes dans l'ensemble du mémoire.

La première partie se constitue autour des différents acteurs qui composent la pratique de l'archéologie et qui vont produire du patrimoine et du discours dessus. Ces acteurs dont le statut n'est pas toujours clairement défini. Nous en parlerons dans la première partie avec les amateurs. Une partie où se rejoignent diverses catégories d'acteurs qu'ils soient dans un cadre légal ou non. Il est difficile de quantifier précisément les personnes qui intègrent ces catégories. Un second grand ensemble est celui des différents archéologues qualifiés de professionnels, évoluant au sein de structures réglementées. Le troisième ensemble est celui des acteurs dont le champ d'action est plus situé au niveau de l'encadrement de la pratique que ce soit d'un point de vue légal avec des autorisations, scientifiques ou encore financières.

La seconde partie porte sur la pratique de l'archéologie en France, une pratique intégrée dans un cadre légal. Les lectures qui ont appuyé ce texte sont pour l'essentiel des textes de lois comme le Code du Patrimoine, mais également des ouvrages généraux portant sur ces questions écrites par des archéologues. Cette partie explicite les méthodes d'acquisitions des données archéologiques, les interprétations qui en sont le fruit et les cadres légaux entourant la pratique. Les fouilles en archéologie sont le point central de ce travail, cette pratique étant indissociable dans l'imaginaire collectif de l'archéologie.

La troisième partie est construite dans un regard croisé sur une politique nationale, mais également régionale, avec un focus sur la Provence. Entre un regard sur les fonctions de l'archéologie et celui sur le patrimoine archéologique. La sélection d'un patrimoine s'effectue

dans le présent et dans un objectif précis, celui de la définition d'une identité, des frontières d'un territoire, de ses spécificités et de l'autochtonie. Des notions qui sont transmises par le patrimoine archéologique aux générations futures. L'archéologie et le patrimoine issus de ces recherches sont inscrits dans les mémoires d'un groupe, mais également dans un imaginaire collectif.

## **II. Chapitre 1 Les catégories d'acteurs de l'archéologie**

L'archéologie s'illustre par une pratique très communautaire, avec les différents ensembles qui la composent. « Les archéologues forment aujourd'hui une communauté, qui sacrifie, comme les autres communautés scientifiques, au rite du congrès, colloque et autre table ronde. » (Jockey, 2013, p.528). C'est une communauté éclectique qui s'est formée en même temps de l'archéologie comme discipline au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui a évolué avec les changements de la discipline mais aussi de la société qui abrite cette activité. Une archéologie qui est le fruit du travail des amateurs, de professionnels mais elle est également encadrée par des personnalités diverses en matière de politique.

### **A. Les petites mains de l'archéologie**

Lors de la constitution de l'histoire de la discipline, les amateurs ont joué un grand rôle, notamment par leurs activités de recherche et ils sont toujours très actifs dans cette discipline mais de manière plus discrète que par le passé. Ces acteurs ne sont pas normés par un cadre législatif stricte, « L'avantage de l'amateur, c'est de toujours garder une fraîcheur d'esprit, de faire de la recherche sans arrière-pensée, d'avoir de vrais amis, de jamais se lasser. » (Campmajo, 2015, p.171).

#### **1. Les bénévoles**

Les bénévoles de l'archéologie ont une place importante au sein de la discipline notamment dans son histoire (Schnapp, 1993, Jockey, 2013) et ce jusque dans les années 1960 (Demoule, 2009a, p.261). Les bénévoles, comme leur qualificatif l'indique, ne sont pas payés pour les travaux qu'ils effectuent. Le bénévolat reste encore très présent en archéologie notamment dans le cadre des fouilles programmées. Les chantiers qui sont ouverts aux bénévoles publient leurs offres dans les revues spécialisées en archéologie (Jockey, 2013,

p.312). Ce sont pour la plus part des personnes qui sont attirées par des éléments très différents. « Ces derniers [les bénévoles] ont remplacé, dans l'archéologie de cette fin de siècle, les ouvriers salariés, car ils ont sur ces derniers l'immense avantage de ne rien coûter, qu'il s'agisse d'étudiants suivant leur professeur, d'amis de la nature soucieux de vivre une expérience utile au grand air, ou des militants de la vie communautaire pour lesquels la fouille archéologique représente un ultime recours en ces temps difficiles. » (ibid, p.527). Les bénévoles peuvent aussi être des personnes habitant à proximité des sites archéologiques\* et éprouvant un intérêt particulier pour l'histoire de leur région ou du territoire. « Pour moi, l'archéologie autochtone c'est un peu ça, cette implication des hommes à leur histoire et leur petite histoire ajoutée à d'autres histoires autochtones qui forment une longue chaîne génératrice de l'histoire de l'humanité. » (Campmajo, 2015, p.171). La passion de l'histoire et en particulier de l'archéologie permet aux nouveaux arrivants dans une région de s'ancrer plus aisément dans ce territoire. Ils accèdent ainsi à une autochtonie par l'appropriation d'un passé qui est proche physiquement et que l'on a aidé à émerger (Moulinié, 2015). La pratique du bénévolat « représente donc une occasion d'enrichissement d'un point de vue social et culturel » (Demoule, 2009b, p.289). Ces bénévoles, qui sont aussi des autochtones, sont également plus susceptibles d'éveiller l'intérêt pour l'archéologie de leurs concitoyens, du public et des élus locaux (Ibid). La pratique du bénévolat en archéologie nécessite un encadrement afin de conserver l'aspect scientifique de la discipline (Ibid) car certains bénévoles n'ont que peu d'expérience, un encadrement qui implique une hiérarchie et qui sera développé ultérieurement dans le mémoire. Le bénévolat permet aux archéologues de bénéficier à peu de frais d'une main d'œuvre importante et donc d'engager à l'occasion des travaux d'envergure comme des prospections pédestres (Lehoërff, 2009b, p.48).

## **2. Les étudiants**

Les étudiants en archéologie sont une catégorie un peu particulière. La discipline bénéficie d'un enseignement à l'université, il est complet et spécifique, mais souvent associé à d'autres formations comme l'Histoire de l'Art, l'Histoire ou l'Anthropologie en majorité (Lehoërff, 2009a). La discipline bénéficie également de formations spécialisées dans l'objectif d'une professionnalisation, pour le patrimoine ou pour l'archéologie de terrain (Demoule, 2009b ; Jockey, 2013 ; Lehoërff, 2009a). Des formations qui demandent aux étudiants dès la

Licence d'effectuer plusieurs stages, notamment dans des chantiers de fouilles. Les fouilles qui s'inscrivent dans le cadre de l'archéologie programmée, sont souvent ouvertes aux étudiants qui débutent dans la pratique. Les étudiants sont des amateurs de l'archéologie par opposition aux professionnels, mais ils ne sont parfois pas seulement des bénévoles, ils peuvent aussi être rémunérés dans le cadre d'un poste de responsable de secteur sur des chantiers qui ont reçu les financements suffisants. Les étudiants dès le master pouvaient jusqu'en 2014 être responsables scientifiques sur une opération qu'ils dirigeaient mais les demandes d'opérations ne peuvent plus être faites par des personnes physiques<sup>1</sup>. Le porteur du projet est nécessairement, dès lors, une structure publique, privée ou une association. Il devient donc difficile pour les étudiants d'exécuter des fouilles en leur nom propre. Les étudiants en archéologie sont donc une catégorie un peu particulière, ce sont encore des amateurs mais qui sont pour beaucoup dans un objectif de professionnalisation. C'est dans cette optique que les étudiants effectuent bon nombre de stages dans le cadre du bénévolat afin d'acquérir de l'expérience. Une expérience qui sera demandée par le biais de *Curriculum Vitae*. Ce document est nécessaire pour toutes demandes d'opérations effectuées auprès du SRA<sup>2\*</sup>. Les opérations comme les prospections, ou la fouille, permettent aussi au futur professionnel de l'archéologie de se créer un réseau, des contacts et des relations (Latour, Woolgar, 2005, p.29).

### **3. Les sociétés savantes et les associations**

Les sociétés savantes et les associations qui font un focus sur l'archéologie, ont une place importante dans la constitution de la discipline (Jockey, 2013). Ces sociétés savantes lors du XIX<sup>ème</sup> siècle vont permettre à des thèmes ou des disciplines qui étaient restés hors du cadre de l'université, d'exister et de produire de l'information (Laferté, 2009, p.131). Les sociétés savantes et les associations à caractère culturel ne sont pas différenciées comme cela semble être le cas habituellement (Lequeux, Mainjonet, Roscian, 1986, p.10). Dès lors, dans ce mémoire, nous en parlerons de manière indifférenciée. De ces sociétés savantes (dont les plus anciennes sont fondées au XVII<sup>e</sup> siècle), l'archéologie n'en devient une branche que vers 1845, et de nouvelles portant uniquement sur cette discipline sont également créées durant cette période (Ibid, p.11). Elles concevaient l'archéologie comme une science avec des méthodes et

---

<sup>1</sup> Annexe 2 : Fiche récapitulative des pièces à fournir obligatoirement.

<sup>2</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique.

une critique scientifique. Si leur objectif était la recherche scientifique, ces associations avaient parfois des activités culturelles très prégnantes. Des domaines d'activités qui sont donc vastes : la pratique du terrain avec des fouilles, mais surtout des prospections, des sondages, des inventaires, des restaurations, de la surveillance des grands chantiers d'aménagements. Mais avant la loi du 17 janvier 2001 les membres d'une association pouvaient entreprendre des opérations de sauvetages (Ibid, p.37) ; la gestion des collections archéologiques avec celle d'un musée, d'une salle d'exposition ou encore du dépôt de fouille ; la gestion d'une bibliothèque qui est propre à l'association mais qui ne comporte pas seulement des ouvrages en lien direct avec l'archéologie. Quant à la diffusion des connaissances acquises par ces associations, divers moyens peuvent être mis en œuvre, comme des séances mensuelles, des congrès, des conférences, des excursions et des publications variées (Ibid). Elles peuvent ainsi développer le tourisme local en faisant découvrir des éléments du paysages qu'ils soient naturels ou anthropiques (Fesquet, 2012, p.129-131). Les associations vont influencer sur un regard qui est porté sur la ville, le territoire au détriment d'autres éléments patrimoniaux. La passion de ces membres de l'association va être véhiculée à travers les activités proposées par elles (Leveratto, Montebello, 2001). Certaines associations sont polyvalentes en se concentrant sur une ville, un département ou une région. D'autres vont se spécialiser, dans les thèmes comme les monnaies ou dans une époque plus précise comme le haut Moyen-Age\* ou la Préhistoire. Les membres d'une association peuvent aussi être actif dans une, voire plusieurs autres, avec des intérêts parfois différents mais touchant toujours à l'histoire locale (Bacocchi, Laferté, Le Guillou, Rowell, 2001). Ces associations peuvent agir en partenariat avec des professionnels de l'archéologie, mais leur implication dans le local est plus forte avec des considérations particulières pour des vestiges qui ont une vocation identitaire (Sagnes, 2015c). Ces associations sont de par ailleurs souvent associées à un musée, à un site archéologique où à un patrimoine culturel de manière plus générale, elles vont avoir une existence sociale, politique (Sagnes, 2015c ; Vincent, 2015) et parfois rentrer en concurrence si plusieurs sont présentes autour de problématiques locales proches (Amiel, 2015).

La répartition des associations en matière d'archéologie n'est pas uniforme à l'ensemble du territoire sans que ce phénomène ne soit vraisemblablement compris (Ibid). En ce qui concerne les données fournies par Brigitte Lequeux, Monique Mainjonet et Suzanne Roscian datant de 1986, la région PACA n'est clairement pas uniforme avec des disparités parfois importantes entre les départements. En cette année de 1986, ce sont les départements des Bouches-du-Rhône et du Var qui dominent nettement la région en nombre d'associations avec

des spécificités en matière de chronologie de prédilection. Le département des Hautes-Alpes est, quant à lui, vide de toute association ayant un attrait pour l'archéologie. Cette situation a bien évidemment évolué en vingt ans depuis l'étude effectuée. Si les associations bénéficient d'un archéologue professionnel en leur sein, elles peuvent être la structure qui va porter le projet<sup>3</sup>. L'autorisation de réaliser une fouille et l'attribution des crédits étaient moindre pour les associations pendant un temps (Lequeux, Mainjonet, Roscian, 1986, p.37). Ces changements amorcés, depuis 2014 vont sûrement faire évoluer cette question dans le sens où les associations seront plus actives dans l'activité de terrain.

Les associations doivent être enregistrées auprès de l'Etat, avec leur nom, leur objet et le lieu du siège social mais pas seulement. Cet enregistrement se fait auprès des représentants de l'Etat dans le département où est situé le siège social en préfecture et sous-préfecture. C'est une condition *sine qua non* afin que l'association ait une capacité juridique. Pour compléter le processus il faut que l'association soit rendue publique en étant publié au Journal Officiel des associations et des fondations d'entreprise (Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, 2015, Article 5)

#### **4. Les érudits locaux**

Les érudits étaient très présents dans l'archéologie, au moment de son expansion sur le territoire national français. Ce sont des personnalités locales, qui ont un statut particulier, celui de détenir des connaissances. Cette catégorie reste très proche de celle des Antiquaires, en tant que détenteur d'un savoir « scientifique » mais aussi en tant collectionneur d'objets archéologiques. Les érudits locaux étaient le plus souvent les instituteurs, les curés, les médecins à l'instar du Docteur Léveillé (Vincent, 2015) ou encore les notaires comme Laurent Coulonges (Moulinié, 2015,) ou Paul Servin (Moulinié, 2008). Les instituteurs avaient aussi un rôle de propagation de ces savoirs auprès de leurs élèves, ils s'intéressaient à des monographies locales (Fabre, 2001, p.19 ; Thiesse, 1997). Ces érudits ont pour ainsi dire des positions de notable (Moulinié, 2008), bénéficiant par la suite de biographies en ce qui concerne leur implication à propos du patrimoine local. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la première génération d'érudits appartient essentiellement aux notables locaux, cela semble plus à s'apparenter à un loisir et

---

<sup>3</sup> Annexe 2 : Fiche récapitulative des pièces à fournir obligatoirement.

une recherche de « sociabilité bourgeoise en travaillant peu la critique des méthodes. » (Laferté, 2009, p.131). La seconde génération porte sur des personnalités qui ont des moyens financiers, ce sont des spécialistes sur un sujet donné dans l'actualité des méthodes : « le bourgeois diplômé informé des nouveautés scientifiques nationales qu'il importe localement. » (Ibid, p.132). Cette deuxième génération ne rentre pas dans le cadre de la professionnalisation en ce qui concerne la recherche ou la valorisation de la culture. La dernière génération mentionnée par Gilles Laferté, est caractérisée par une professionnalisation plus importante, occupant des postes récemment ouverts au niveau local. Des érudits bénéficiant d'une formation plus universitaire (Ibid, p.132). Des érudits qui vont être de grands collectionneurs d'objets et de vestiges archéologiques\* locaux. Ils vont par ailleurs être des acteurs importants dans la constitution des musées locaux (Moulinié, 2008), que ce soit dans leur création ou y ajoutant leurs collections. Le fait de rendre à la population locale une partie de son histoire par le biais d'un musée est nécessaire à la perpétuation du statut acquis par l'érudite local en possédant ces objets, sinon il est possible qu'il soit renié par la population à l'instar de Paul Sevrin (Moulinié, 2008, p.52) où Laurent Coulonges qui s'est vu exclure de la communauté pour avoir vendu sa collection (Moulinié, 2015).

Mais la pratique des érudits locaux peut être fortement critiquée du fait d'un régionalisme fort, prédominant et qui ne correspond pas forcément à celui des universitaires, notamment d'autres spécialistes des domaines qui sont aussi ceux des érudits. « L'absence d'informations contextuelles et de positionnement bibliographique des recherches érudites les isole dans l'espace de production scientifique. Bien plus, ces travaux sont en quelque sorte a-sociaux, consensuels, puisque jamais n'apparaissent les groupes sociaux et encore moins les luttes qui les opposent.» (Laferté, 2009, p.150). Les érudits sont aussi présents dans les associations et sociétés savantes. Ces deux groupes vont être des producteurs d'une histoire locale mais aussi des praticiens et ils vont également la mettre en scène (Fabre, 2001). Ils sont dorénavant de plus en plus spécialisés sur une époque, un fait historique ou un monument (Sagnes, 2000). Etant donné le contexte très réglementé et entouré d'une législation que nous allons voir ultérieurement, il est difficile pour les érudits locaux de pratiquer une archéologie de terrain en toute légalité.

## **5. Les amateurs reconnus par les institutions.**



Cette catégorie se compose pour l'essentiel de personnalités qui avaient une excellente connaissance du territoire. Ce sont pour l'essentiel des cas particuliers, qui sont de moins en moins présents dans l'actualité de la scène archéologique. Certains de ces amateurs sont des autodidactes dans la recherche archéologique qui ont pour certains un faible niveau scolaire et un niveau universitaire parfois inexistant. Ils se sont formés seuls, par le biais de livres et de relations, à l'instar des Taffanel (Piniès, 2015, p.124). Si les ouvrages sont un moyen de se former à l'archéologie, les fouilles en sont aussi un particulièrement efficaces (Campmajo, 2015). La formation autodidacte d'Odette et Jean Taffanel, deux viticulteurs, dans ce début de XX<sup>ème</sup> siècle, ne les a pas empêchés de produire un travail de qualité sur le site de l'oppidum\* de Cayla à Mailhac dans l'Aude (ibid, p.125) qui est encore reconnu. Ces amateurs vont arriver à l'archéologie par différents moyens, que ce soit jeune à l'instar des Taffanel, par un parent, érudit local qui portait un grand intérêt pour l'archéologie (ibid), un attrait pour l'archéologie plus tardif, par le fait de rencontres avec des professionnels de la culture, des restaurateurs, des historiens comme ce fut le cas de Pierre Campmajo (Campmajo, 2015). La pratique de l'archéologie de Pierre Campmajo ne sera officielle que lorsqu'il prendra sa retraite de la marine, il intègre en 1978 l'Ecole des hautes études, il a passé sa thèse à l'âge de soixante-six ans en 2008 sous la direction de Jean Guilaine. Ils ont pour caractéristique d'étudier un territoire qui leur est proche : « La Cerdagne est et sera mon principal champ d'étude, pourquoi ? Tout simplement, parce que là sont mes racines profondes, parce que, dans ce petit pays, je suis chez moi et que les gens et l'histoire que j'étudie, ce sont les miens. » (Ibid, p.170). L'archéologie permet de renforcer le sentiment d'autochtonie de ses acteurs.

Ils vont effectuer un travail patrimonial autour des fouilles qu'ils ont effectués sur des terrains qu'ils vont pour certains acquérir progressivement. Ils ont un objectif principal qu'ils vont tenter de tenir toute leur vie durant : « décliner les figures d'une patrimonialité axée sur Mailhac et spécialement le Cayla dont ils se sont faits, autant que leurs forces physiques le leur ont permis, les jardiniers et les gardiens. » (ibid, p.128). Ces amateurs vont être particulièrement actifs dans le cadre de la diffusion du patrimoine archéologique et, dans le cas des Taffanel, avec la création d'un musée implanté localement (Ibid, p.130-131) et de manière générale en dirigeant des fouilles. Ces amateurs vont aussi beaucoup publier sur leurs recherches comme Pierre Campmajo qui a créé trois revues, dont le caractère local est bien affirmé : *Ceretania*, *L'Ane rouge* et *Sources* (Campmajo, 2015, p.170).

## 6. Les dissidents de l'archéologie

C'est une catégorie qui ne peut être omise même si elle ne rentre pas dans le cadre légal de la pratique de l'archéologie. En effet en France effectuer des fouilles sans l'autorisation de l'Etat est puni par la loi. Ces personnes sont aussi les productrices d'un patrimoine, ou du moins d'objets archéologiques bien qu'ils soient privés de leur contexte de découverte et stratigraphique. Les pilleurs de tombes en Sicile sont dans des pratiques archéologiques, c'est un « savoir clandestin » (Palumbo, 2015, p.140) qu'ils ont dans un paysage qui est riche en sites archéologiques. Un savoir qui se transmet au sein de la famille comme les pratiques de faussaires (Ibid, p.142). Les pilleurs de tombes ont une connaissance très profonde, intime de ce paysage, l'histoire locale leur est également bien connue comme les objets qui sont trouvés dans ces tombes (Ibid, p.149). La pratique de ces fouilles clandestines aux yeux de l'Etat permettent de construire une identité commune aux habitants, de monter l'antériorité de certains lieux et pratiques par rapport à d'autres (Palumbo, 2003). Ces pratiques sont également justifiées par l'identité locale, l'autochtonie supposant que ces tombes sont celles des « ancêtres » (Lowenthal, 1998, p.22) des pilleurs. Ils sont attachés à ces objets archéologiques (Palumbo, 2015, p.142) mais ils les vendent quand même tout en se sentant légitimes car « they share proceeds with the whole community » (Lowenthal, 1998, p.22), même si ces pratiques sont illégitimes du point de vue de l'Etat que ce soit en Sicile ou en France. Ces pratiques sont au cœur de diverses dynamiques en Sicile avec « un jeu beaucoup plus complexe et fluctuant d'allusions, inclusions, exclusions, mise en scène par les poétiques de l'histoire et de l'appartenance de ces « archéologues » clandestins et indisciplinés. » (Palumbo, 2015, p.146). Des pilleurs qui ont dans le cas de la Sicile une place importante au niveau de l'identité et de la gestion du temps dans une continuité du temps qui rend les vestiges du passé plus proche du présent. Ces « hommes dont l'action poétique suscitent doutes et étonnement, se sont révélés des maîtres de ces pratiques de manipulation de l'espace-temps : grands seigneurs de la politique du temps et maîtres de la poétique de l'appartenance. » (Ibid, p.164). En France les archéologues s'opposent régulièrement aux pilleurs de sites archéologiques, les lois sont régulièrement rappelées et la colère se fait sentir dans les publications du SRA par région, *les Bulletins Scientifiques Régionaux* (BSR\*) notamment dans les années 1990 (Direction Régionale Des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte D'azur - Service Régional de L'archéologie, 1992-1998). Des contestations de la part des archéologues qui sont reprises dans divers médias (Chevalier, 2015), les sites et les objets pillés étant parfois en cours de fouilles

ou bien encore inconnus des archéologues (Ibid). Les pilliers les privent de leur sujet d'étude ce qui explique ces contestations. Des pratiques qui ont pour objectifs la collection, la recherche de trésor ou des éléments exceptionnels comme des crânes humains (Ibid) mais aussi la revente de ces objets. Pour des objets similaires l'intérêt est très variable entre les dissidents et les archéologues. Pour ces dissidents la valeur monétaire de l'objet excède l'intérêt historique voire esthétique (Voisenat, 2008b, p.7). Le pillage des sites s'effectue souvent dans un cadre local, car ces objets du passé « appartiennent à tous » (Piniès, 2015, p.129), ils font partie d'une identité commune et son issus d'un territoire.

Si les amateurs sont très présents dans l'archéologie française, fruit de constants changements sociaux, il en existe de différents types qui surgissent dans des situations bien différentes, dans le cadre d'une activité de chantier de fouilles mais aussi dans celui d'une pratique qui est au cœur d'un territoire. Que ces pratiques soit de surveillance lors des aménagements des villes, de protection du patrimoine qui est sorti de terre mais aussi de découvertes non recensées dite illégales. Ces non- professionnels de l'archéologie n'ont pas de statuts définis et selon certains auteurs la création d'un statut pour les amateurs serait bénéfique à l'archéologie, pour son intégration au niveau local et sa diffusion (Landes, 2009, p.65). Il subsiste des tensions entre les amateurs et les professionnels qui s'illustrent dans quelques cas dans celui de l'affaire Glozel ou dans les archives des services centraux de l'archéologie à Paris avec des lettres des amateurs dans le cadre de polémique avec les professionnels (Voisenat, 2008a). L'affaire Glozel, est une polémique qui a fait couler beaucoup d'encre dans les divers médias et des chercheurs s'y sont relayés. Ce site se situe à proximité de Vichy, il a fait l'objet d'une découverte en 1924 par un paysan, des objets datant de la préhistoire. Une collecte est entreprise par le jeune paysan et des érudits locaux en la personne de l'instituteur et d'un médecin de Vichy. Par la suite des chercheurs s'y sont intéressés pour tenter de démêler la vérité du faux avec grands renforts de datations, d'expertises, de nouvelles méthodes. Les médias se sont également emparés de cette affaire et ce jusqu'à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, le sujet étant particulièrement porteur (Demoule, 2012b, p.201-205). « Glozel constitue en effet l'archétype idéal de l'histoire où l'on voit un amateur faire une découverte spéculaire, mais se heurter à l'opposition de la « science officielle », laquelle cherche à le faire taire pour préserver coûte que coûte ses certitudes. » (Ibid, p.204). Ce sont maintenant les différents professionnels qui travaillent en archéologie qui va nous intéresser.

## **B. Les professionnels de l'archéologie**

La professionnalisation de l'archéologie s'est faite par étapes et a pris de longues années (Demoule, Landes 2009). La discipline fut émaillée de nombreuses crises sociales, du fait d'un statut qui a longtemps était très précaire pour les premiers professionnels de l'archéologie (Talon, Bellan, 2009). Actuellement l'accès au statut de professionnel de l'archéologie est le fruit d'un apprentissage universitaire dans un cycle classique Licence, Master et Doctorat entrecoupé de nombreux stages si possible comme ce qui a été mis en évidence plus haut. Dans cette partie ce sont les professionnels qui vont travailler dans le cadre d'une activité de terrain qui vont être abordé. Les différentes catégories de professionnels ne seront donc pas toutes abordées, dont les professionnels du patrimoine qui travaillent au sein des musées ou des sites archéologiques mais également les autoentrepreneurs qui sont présents dans la discipline mais peu visibles dans la littérature.

### **1. Les membres de l'université et ou CNRS\*.**

Cette catégorie est la première à avoir eu accès à la professionnalisation de la discipline. Une professionnalisation qui est amorcée au XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle est permise par l'entrée au sein des universités des archéologues, par le biais des chaires d'archéologie. L'entrée de l'archéologie à l'université et la création des grands instituts archéologiques comme l'Ecole Française d'Athènes, l'Ecole Française de Rome ou encore l'Ecole Française d'Extrême-Orient qui sont fondés au XIX<sup>ème</sup> siècle également (Jockey, 2013). Ce sont les premiers pas d'une « communauté d'archéologues qui se constitue, au fil du XIX<sup>ème</sup> siècle, à travers la création de grands instituts de recherche ou des chaires universitaires, et qui aura bientôt ses rites propres, ses grand-messes (les colloques internationaux), aura pour vecteurs le corpus documentaires, le catalogue de musée, la revue spécialisée et les séries par sites. » (ibid, p.179). La professionnalisation passe donc par l'institutionnalisation de la discipline. Les universités vont se doter progressivement d'un panel de cours donnés aux étudiants beaucoup plus large et qui correspond de plus en plus avec les découvertes faites sur le territoire national (Demoule, 2009b, p.272). Les cours portant sur l'Antiquité\* grecque, romaine et orientale ne sont plus les

seuls dispensés, des cours sur la préhistoire et notamment les époques historiques, comme celles sur l'archéologie médiévale qui a vu son essor dans les années 1970 (Jockey, 2013, p.278-279) et l'archéologie Moderne sont dorénavant proposés aux étudiants (Lehoërff, 2009a, p.61). Les archéologues qui évoluent au sein des universités sont des enseignants-chercheurs. Hormis l'obligation d'effectuer des cours, ils doivent également avoir des activités de terrain comme les prospections, les fouilles, l'étude des objets archéologiques et aussi la publication de leurs travaux de recherches. Des enseignants-chercheurs qui sont aussi dans d'autres départements comme ceux d'histoire ancienne ou des sciences naturelles. Ils se répartissent en quatre catégories : les moniteurs-allocataires, les assistants temporaires d'enseignement et de recherche, les maîtres de conférence et les professeurs. Les deux dernières catégories étant les plus stables, elles nécessitent aussi une évaluation du Conseil National des Universités mais aussi une évaluation par l'université qui va les recruter (Demoule, 2009b, p.271-272). Le personnel statutaire en archéologie est relativement variable selon les universités en fonction des cours proposés mais il reste relativement faible malgré tout (Lehoërff, 2009a). Si les équipes pédagogiques d'une licence ne sont pas suffisantes, des chercheurs qui sont extérieurs à l'université peuvent venir effectuer des cours. En fonction des époques enseignées il y a aussi de grandes disparités au niveau des postes et des catégories de personnels qui les occupent, avec une prédilection très nette pour l'Antiquité classique (Ibid).

L'archéologie au sein du CNRS a eu pendant longtemps une place discrète, « quasi invisible – le mot même d'« archéologie » ne figurait dans aucun de ses organigrammes. » (Coudart, 2009, p.169). Cette place va évoluer avec la présence de Maurice Godelier à la direction scientifique du département des sciences de l'homme et de la société en 1982. Il va demander à avoir à ses côtés un chargé de mission pour l'archéologie, c'est Jean-Paul Demoule qui sera nommé de par sa position active au sein de la discipline. Depuis l'archéologie a toujours une place au sein du CNRS avec soit un chargé de mission, soit un directeur adjoint pour l'archéologie. La position que Jean-Paul Demoule a occupée au CNRS a permis la mise en place d'un Comité technique interinstitutionnel de l'archéologie, celui du projet de la collection des Documents d'archéologie française et aussi celui de plusieurs équipes de recherche (ibid, p.169). Les archéologues qui appartiennent au CNRS se retrouvent dans les deux catégories principales qui le composent, avec des chercheurs mais aussi des ingénieurs et techniciens. Ils sont aux nombres d'environ six cent cinquante à la fin des années 2000, repartis dans diverses équipes et « Unités de Recherche » (Demoule, 2009b, p.273). Ils sont dans ce cas également entre diverses disciplines proches de l'archéologie comme l'histoire, la géologie ou encore

l'anthropologie physique. Etant donné la structuration du CNRS et le centralisme français, une grande partie des archéologues travaillant au CNRS sont en région parisienne. Des archéologues qui effectuent des recherches sur le territoire français mais aussi à l'étranger (ibid, p.274). Le CNRS comme l'université est composé de deux catégories majoritaires, celle des chercheurs et celle des ingénieurs, techniciens et administratifs. Ils sont recrutés pour le deuxième cas à des postes dans une unité de recherche. Les chercheurs sont quant à eux recrutés par des commissions, elles sont au nombre de deux qui regroupent également d'autres disciplines. La première en terme d'effectif propre à l'archéologie, la commission 31 « hommes et milieux », la seconde est la commission 32 « mondes de l'Antiquité et du Moyen Age\* ». Les archéologues qui dépendent plus des sciences de la nature dépendent le plus souvent des commissions correspondantes. Le CNRS s'est doté d'une commission transversale en ce qui concerne l'archéologie pour avoir un point de vue plus englobant, un « comité de l'archéologie ». Les chercheurs se répartissent en trois catégories ; les chargés de recherche de 2<sup>e</sup> classe, les chargés de recherche de 1<sup>ère</sup> classe et les directeurs de recherche (ibid, p.274-275). Ces catégories sont les mêmes pour l'ensemble des chercheurs du CNRS.

C'est un groupe de professionnels de la recherche en archéologie qui travaille essentiellement dans des recherches qui ont une échéance sur le long terme. Des recherches qui sont concertées au niveau national (CNRA\*) pour répondre à des objectifs. Ces recherches s'effectuent dans le cadre des prospections, des sondages et des fouilles programmées. Les archéologues appartenant à ces divers ensembles ne sont donc pas plus de mille en France. Ils évoluent dans un système commun aux sciences sociales, mais avec des spécificités propres à leur discipline.

## **2. Les archéologues du préventif.**

Les grands travaux qui ont vu le jour sur le territoire français mais aussi européen dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, ont contribué à l'émergence d'une archéologie nouvelle : une archéologie de l'urgence\* (Jockey, 2013, p.257). Une première catégorie de professionnel était de celle qui travaillait au sein de l'AFAN<sup>4</sup>\* qui ne fut créée que tardivement en 1973 (Talon, Bellan, 2009). C'était une situation particulièrement précaire avec des bénévoles puis des archéologues enchaînant les CDD avec de longues périodes parfois sans avoir de travail en

---

<sup>4</sup> C'est une association de droit privée

fonction des diverses fouilles de sauvetages. Ces salariés de l'archéologie sont pour beaucoup qualifiés de « hors statut », payés par diverses vacations des instituts comme le CNRS et la DRAC\*. Des vacations qui ne permettaient à ces salariés de ne travailler que six mois par ans avec cent-vingt heures par mois (Ibid p.253). Plusieurs rapports vont être émis à la demande des instances politiques concernant l'archéologie en France notamment la question de l'archéologie dite d'urgence, de ses financements mais aussi du personnel dit « hors statut » (Baruch, 2009). Cette précarité va s'estomper dans les années 1990 par la mise en place de contrats en CDI, des contrats dont le nombre va évoluer avec le temps, de six cent soixante en 1995 à mille trois cents en 2001 (Talon, Bellan, 2009, p.260). Cette catégorie de professionnels de l'archéologie s'est structurée avec la loi de 2001 concernant l'archéologie préventive. Une création qui est assez différente de l'archéologie d'urgence, du fait des institutions qui la constituent, de ses financements, de son cadre d'emploi et de ses objectifs qui dépassent l'idée de l'étude d'un patrimoine archéologique voué à une disparition prochaine avec l'objectif de la diffusion et de la protection (Jockey, 2013 ; Pot, 2009). La loi du 17 janvier 2001 a sonné la fin de l'AFAN au profit de la création très demandée dans les différents rapports à propos de l'archéologie (Baruch, 2009), d'un institut public voué à l'archéologie préventive. L'INRAP\* est créé en février 2002. Il est donc composé pour beaucoup des archéologues qui étaient auparavant au sein de l'AFAN. Lors de sa création ils étaient mille deux cent permanents pour quelques centaines de contractuels (Demoule, 2009b, p.281), la situation actuelle de l'INRAP est qu'il compte près deux mille employés en 2012 (Jockey, 2013, p.540). Un personnel qui a réalisé en dix ans près de 17 000 diagnostics et 2 300 fouilles (Ibid, p.540-541). Des archéologues y ont été recrutés par vagues, certains postes sont ouverts sur concours. Mais le ministère de la Culture et de la Communication a plafonné les effectifs de l'INRAP en empêchant ainsi le recrutement d'archéologues supplémentaires pour répondre à la concurrence (Demoule, 2012c, p.219). L'évolution de cet institut dépend de l'archéologie préventive, de son développement ou non, des chantiers qu'il va obtenir et des politiques de l'Etat français. L'INRAP reste quand même le plus gros pourvoyeur d'emplois pour les archéologues professionnels en France. Pour se différencier les professionnels de l'INRAP bénéficient depuis peu de tenues vestimentaires propres à leur entreprise avec des logos suivant une charte graphique reprise dans divers éléments de l'entreprise (Dureuil-Bourachau, 2015, p.98). Cette charte graphique permet une identification du personnel de l'INRAP au sein de la société et une différenciation vis-vis des autres archéologues. Le vêtement permet de faire de l'INRAP un groupe social à part entière identifiable visuellement « Not only is cloth catalytic in

consolidating social relations: easily invested with meaning, it also communicates identities and values. » (Schneider, 1987, p.412)

Les collectivités territoriales peuvent également effectuer des fouilles préventives mais aussi des diagnostiques si elles disposent d'un service archéologique (Code du Patrimoine, 2010, Article L523-4). Les collectivités territoriales sont créées autour de régions, de départements ou de villes, et ce depuis les années 1960. Certaines se sont dotées d'un service archéologique (Demoule, 2009c, p.283). Ces services ne sont pas clairement définis ce qui explique la grande diversité que l'on retrouve en France avec des services regroupant une centaine de personnes comme à Douai et d'autres qui ne sont composés que d'une seule personne (Ibid, p.283). Des services qui effectuent des tâches parfois très différentes et avec des répartitions différentes. Si le service est actif et possède une bonne connaissance de son territoire cela rend la gestion du territoire dont il a la charge beaucoup plus aisée (Ibid, p.283). Notamment vis-à-vis de l'action des aménageurs en étant plus au fait des découvertes qui peuvent être effectuées, une meilleure réactivité et travaillant dans une optique de sensibilisation du public et des élus locaux pour expliquer la valeur du patrimoine archéologique et de l'intérêt de sa protection (Demolon, 2009 ; Demoule, 2009c, p.283-284). Ces archéologues ont aussi un regard qui est plus porté sur le local, ils peuvent développer un sentiment d'autochtonie (Ottino-Garanger, 2015) Ce n'est que depuis 2003 et la loi sur la mise en concurrence de l'INRAP en ce qui concerne l'archéologie préventive, que les collectivités territoriales ont pu agir comme opérateurs de diagnostic sur leur territoire (Demoule, 2009b, p.284). La mise en place d'un service archéologique nécessite beaucoup de motivation de la part du porteur du projet (Ibid, p.284), une gestion qui est admirativement difficile nécessitant de la transparence qui prévaut aussi dans la comptabilité et la gestion du personnel (Demolon, 2009, p.195). Elles sont actuellement un des pôles de recrutement les plus importants en ce qui concernent les jeunes archéologues. De manière plus générale, ces collectivités sont parmi les plus gros pourvoyeurs d'emplois pour les archéologues, mais ils dépendent d'élus locaux ce qui peut les placer dans une situation délicate entre intérêt économique, politique et patrimonial (Demolon, 2009, p.196 ; Demoule, 2009c, p.284). Les politiques d'aménagement du territoire quant aux limitations des zones à aménager risquent d'entraîner une diminution du champ d'action de ces services voire sur le long terme leur fin (Demolon, 2009, p.199).

L'archéologie préventive en France lors de l'année 2003, s'est dotée d'un dispositif législatif permettant la mise en concurrence d'entreprises privées qui officient dans le secteur de l'archéologie et qui bénéficient également d'un agrément délivré par l'Etat « à toute autre



personne de droit public ou privé. » (Code du Patrimoine, 2010, Article L523-8). Les agréments indiquent les champs de compétences, c'est-à-dire les périodes que les entreprises privées sont autorisées à traiter : cet agrément est valable pour cinq ans. La liste des opérateurs agréés pour l'archéologie préventive avec leurs champs de compétences, leurs spécificités, leur statut juridique ainsi que leur adresse<sup>5</sup>. Elle est renouvelée régulièrement et elle est disponible sur le site du ministère de la culture. Ces entreprises sont au nombre de quatorze sur le territoire français<sup>6</sup>, elles se répartissent entre divers statuts des SARL<sup>7</sup>, une SASU<sup>8</sup> et deux SARL-SCOP<sup>9</sup>. Il existe également des entreprises étrangères qui travaillent en archéologie préventive sur le territoire français, notamment des entreprises appartenant à la zone euro.

La loi de 2003 amendant celle de 2001 pour la mise en concurrence de l'archéologie préventive, fait référence aux prescriptions européennes qui veulent que les consommateurs puissent faire un choix vis-à-vis des produits présentant un meilleur rapport qualité/prix. Cette loi pose donc la question de ce que souhaite « acheter » l'aménageur, une recherche de qualité ou que le terrain soit accessible le plus rapidement possible et avec un moindre coût (Demoule, 2009b, p.286). La mise en concurrence des archéologues pour des raisons économiques constitue « par nature le contraire de la collaboration scientifique et qu'elle interdit les possibilités de passerelles et d'échanges. » (Blouet, 2009, p.208). La position de l'archéologie préventive en France, est isolée le plus souvent des centres de formation, de recherche. Avec cette position, un manque de suivi après la fouille au niveau des interprétations et des publications font craindre une diminution des exigences scientifiques en ce qui concerne les problématiques qui sont dans l'actualité de la recherche (Auxiette, Dubouloz, 2009, p.159).

### **3. Ceux qui sont sous la direction du ministère de la culture**

Du fait que la discipline archéologique soit encadrée par l'Etat, de nombreux archéologues ont alors pu travailler et travaillent encore au sein des différents services qui le composent. Le ministère de la Culture et de la Communication est en charge de la protection, la conservation, la valorisation du patrimoine ainsi que sa diffusion. Au niveau national, le patrimoine archéologique est géré par la Sous-Direction de l'Archéologie dans le Service du Patrimoine qui a pour missions entre autres de le protéger, de l'étudier et de le valoriser (Demoule, 2009b,

---

<sup>5</sup> Annexe 3 : Liste des programmes de la recherche archéologique

<sup>6</sup> Annexe 4 : Liste des opérateurs agréés (Juin 2016).

<sup>7</sup> Société à responsabilité limitée

<sup>8</sup> Société par actions simplifiées unipersonnelle

<sup>9</sup> Société coopérative et participative à responsabilité limitée

p.278 ; Jockey, 2013, p.547-548). La Sous-Direction de l'Archéologie regroupe des conservateurs et des ingénieurs, techniciens et administratifs. Un personnel qui en 2009 était proche de 250 (Demoule, 2009b, p.279). Un personnel qui ne peut couvrir l'ensemble du territoire pour la protection du patrimoine et la surveillance des travaux d'aménagements. Afin de palier à ce déficit la Sous-Direction de l'Archéologie possède un outil informatique : la Carte archéologique nationale dont l'action sera développée dans le second chapitre. Le ministère possède des moyens d'actions régionaux par le biais des DRAC en ce qui concerne le patrimoine notamment le patrimoine archéologique. C'est le préfet de région qui administre la DRAC de sa région, qui est dirigée par un directeur régional des affaires culturelles, il est en charge de divers services dont le SRA. Ce sont des services de l'Etat qui sont dit « déconcentrés » (Ibid, p.276). La politique de décentralisation de l'Etat français engagée en 1981 a semble-t-il affaibli ces services de l'Etat, en favorisant l'autonomie des collectivités territoriales mais aussi celle des préfets de région qui peuvent désormais empêcher une fouille préventive préconisée afin de complaire « aux entrepreneurs locaux .» (ibid, p.277). Le SRA est dirigé par un conservateur régional de l'archéologie, le préfet peut déléguer son autorité et sa signature à ce conservateur (Ibid, p.279) le plus souvent pour l'autorisation des fouilles programmées ou préventives. Du fait des différents intérêts qui convergent au sein de ses services et entre les personnes qui sont en charges d'autorité des conflits peuvent émerger « entre la mission du CRA [Conservateur régional de l'archéologie], qui est de protéger le patrimoine archéologique, et des intérêts économiques ou politiques, relayés par le préfet. » (Ibid, p.279). Les préfets qu'ils soient de régionaux ou départementaux se sont parfois opposés de manière très virulente face à l'archéologie et notamment l'archéologie préventive. Des propos qui sont parfois repris par des chercheurs pour illustrer les problèmes auxquels ils font face à l'instar de ceux de Jacques Gautier le préfet de Rhône-Alpes repris par Jacques Lasfargues en 2009. Des propos tenus lors d'une conférence de presse et qui insiste sur le caractère passéiste de l'archéologie et des vestiges découverts face à la primordialité d'un présent (Lasfargues, 2009, p.188). En ce qui concerne la région Provence- Alpes- Côte d'Azur la DRAC se situe à Aix-en-Provence, comme le SRA.

Les chercheurs, qu'ils appartiennent à l'université, au CNRS, à l'INRAP, aux entreprises privées, au SRA, ou encore ceux des collectivités territoriales, se regroupent dans la majorité des cas en laboratoires établis au sein des grands pôles universitaires. Ils se regroupent pour beaucoup dans des Unités Mixtes de Recherche. (Demoule, 2009b, p.274). Ils sont donc

intégrés dans un réseau de chercheurs (Latour, Woolgar, 2005, p.29) mais un réseau qui évolue malgré tout sur des territoires. Les laboratoires sont les « nœuds de ce réseau » (Ibid, p.29). Des territoires qui génèrent eux aussi des réseaux de chercheurs notamment, dont des chercheurs qui ont des administrations d'origines hors de leur région de prédilection.

## **C. Les acteurs encadrant l'archéologie d'un point de vue politique, régional et économique.**

Si les acteurs de terrain de l'archéologie sont nombreux que ce soit des amateurs dont le statut n'est toujours pas clairement défini mais aussi des professionnels qui sont en nombre, ils ne sont pas les seuls à être fréquemment cités en archéologie, d'autres sont également actifs mais plus dans une forme d'encadrement de sa pratique avec un pouvoir de décision.

### **1. Les élus locaux**

Certains des érudits locaux sont devenus des élus de la ville ou du village qui a vu leur activité d'archéologue prendre son essor. Des érudits locaux ou des propriétaires de site archéologique qui ont aussi parfois une position d'élus, comme un maire (Moulinié, 2008). Des propriétaires de terrain qui sont des autodidactes, ils vont révéler le passé de ce territoire (Ibid, p.52). Un passé qui se doit d'être commun et d'appartenir à tous les habitants de ces lieux et donc être le plus souvent pour cela exposé dans un lieu accessible comme un musée sous peine d'être qualifié à l'instar de Paul Sevrin de « voleur de passés » (Ibid, p.36). Les élus locaux, sont les détenteurs des secrets du village mais également dans le cadre de village des capacités de gestion et d'autres savoirs (Boyer, 1994 in Moulinié, 2008, p.57). « Le maire est ainsi celui qui connaît sa commune, c'est-à-dire qui *sait* tous les secrets. » (Moulinié, 2008, p.57). Les érudits qui sont parfois des élus locaux vont en fouillant le sol du territoire avoir une connaissance des secrets qu'il renferme. La connaissance d'un territoire par le biais de l'archéologie, permet de créer un sentiment d'autochtonie plus fort et donne ainsi plus de crédit auprès des habitants à la personne qui se présente au poste de maire (Moulinié, 2015).

Les élus locaux sont aussi présents dans l'archéologie actuellement. Dans le cas des collectivités territoriales, les élus locaux sont les supérieurs des archéologues travaillant au sein

des services archéologiques. Ils peuvent donc avoir une influence très directe sur ce patrimoine archéologique. Certains se sont opposés très fortement aux fouilles lors des aménagements, du fait des retards et des coûts que ces pratiques engendraient. Notamment dans le cadre des fouilles de sauvetage dont la question du financement était particulièrement floue (Dureuil-Bourachau, 2015). Les travaux d'aménagements du Centre Bourse de Marseille en 1967 qui ont permis la mise au jour du port antique de la ville ont été un des premiers grands chantiers de fouilles de sauvetage en France. Ces travaux désirés par la mairie en la personne du maire Gaston Defferre ont fait couler beaucoup d'encre dans le quotidien local *Le Provençal*. Surtout de par le refus du maire de laisser les archéologues entreprendre des fouilles sur ce site qui auraient retardé grandement les travaux, ce qui fut le cas. Le maire de la ville, n'étant pas soutenu par ses électeurs (plusieurs sondages) et par l'Etat, a finalement cédé aux exigences scientifiques et patrimoniales. Des changements ont eu lieu dans les aménagements prévus et en plus d'une réserve archéologique\*, un musée d'archéologie a été constitué (Ibid, p.12-15).

La position des élus locaux peut être en faveur d'une préservation, d'une conservation et d'une valorisation du patrimoine archéologique qui est dans la ville dont il a la charge. Afin de faire reconnaître un vestige archéologique en patrimoine le maire d'une ville peut porter le projet devant une commission pour sa protection et pour la reconnaissance de sa valeur patrimoniale pensée comme exceptionnelle (Heinich, 2009). Ces demandes d'inscriptions sont à adresser à des acteurs différents en fonction de la qualité des objets. Si c'est un immeuble, la demande est à déposer auprès du conservateur des Monuments Historique rattaché à la DRAC, si la demande est pour un objet elle doit être déposée au conservateur des antiquités et des objets d'art (Ibid, p.48). Des commissions qui sont le plus souvent des CRPS<sup>10</sup>, les maires espèrent ainsi obtenir des subventions pour son entretien et sa restauration mais aussi une distinction honorifique (Ibid, p.58). Des plaidoyers qui ont un but de sauvegarde du patrimoine mais aussi un intérêt économique, vis-à-vis du tourisme.

## **2. Les commissions encadrant la pratique de l'archéologie en France.**

---

<sup>10</sup> Commission régionale du patrimoine et des sites

L'archéologie dans un but de contrôle scientifique dispose de deux commissions consultatives avec des membres qui sont assez différents. Ces commissions prescrivent des directives pour l'archéologie d'un point de vue national et régional. Le Conseil National de la Recherche en Archéologie (CNRA) est composé de diverses personnalités politiques mais aussi scientifiques. Cette commission est donc entre les différents impératifs politiques, économiques mais aussi ceux de la recherche, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine archéologique. Le président de cette commission est le ministre de la Culture et de la Communication. Elle est composée de trente et un membres qui sont élus ou nommés pour quatre ans (Jockey, 2013, p.549). La majorité de ces membres sont affiliés à l'Etat : cinq sont des représentants de l'Etat et sont membres de droit, ils ont un poste dans divers ministères celui de la Culture et de la Communication<sup>11</sup> et celui de l'Enseignement Supérieur<sup>12</sup> ; douze sont des personnalités dites qualifiées et elles sont nommées par le ministre de la Culture au sein d'une liste dit de « viviers », c'est à cette catégorie que le vice-président appartient (Ibid, p.549) qui est aussi nommé par le président après avis de la commission (Décret n° 2007-823 du 11 mai 2007, article 4). Ces personnalités sont nommées après des propositions faites par les diverses institutions qui entourent l'archéologie (Ibid, article 4). Les quatorze membres qui restent sont élus au sein des Commissions Interrégionales de la Recherche en Archéologie (CIRA\*), deux pour chacune des sept CIRA (Jockey, 2013, p.549). Il y a un grand nombre de personnes siégeant à cette commission appartenant par diverses institutions au milieu de la recherche en archéologie mais aussi de la conservation du patrimoine, des musées. Le CNRA agit sur un plan national, il peut se prononcer sur les demandes d'opérations notamment les fouilles terrestres, en particulier les fouilles préventives et pour les sites relevant d'un intérêt national. Le CNRA est le seul dispositif qui peut faire une prescription concernant les fouilles sous-marines<sup>13</sup> et subaquatiques<sup>14</sup> (Ibid, p.551). Dans le cadre d'une protection des sites archéologique, il peut donner un avis sur leur inscription à la liste des sites d'un intérêt national (Ibid, p.550). Il donne des avis sur les axes de la recherche d'un point de vue national et les problèmes rencontrés en archéologie (Demoule, 2009b, p.280). Les CIRA ont au nombre de sept, six sont sur le territoire et une est pour l'Outre-mer. Ces commissions regroupent diverses régions ensemble. Pour le cas qui nous intéresse c'est la commission interrégionale Sud-Est

---

<sup>11</sup> Le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine, le Sous-Directeur de l'Archéologie, le Chef de la mission Recherche et Technologie.

<sup>12</sup> Le Directeur de l'Enseignement Supérieur.

<sup>13</sup> Ce sont les fouilles qui sont dans la mer ou l'océan. L'organisme qui les gère est le DRASSM ;

<sup>14</sup> Ce terme correspond aux fouilles qui se déroulent dans les fleuves, rivières lacs et étangs. Elles dépendent du DRASSM

dont le siège est à Aix-en-Provence/Marseille et qui regroupe les régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provenances-Alpes-Côte d'Azur. Les CIRA sont présidées par un préfet de région celui dont la région abrite le siège ce qui correspond dans ce cas à celui de la région PACA (Décret n° 2007-823 du 11 mai 2007, article 16) et elles sont composées de personnalités travaillant en archéologie ou au niveau du patrimoine (Demoule, 2009b, p.280). Elles appartiennent à diverses institutions que ce soit le CNRS, l'INRAP, de l'université, des collectivités, de la culture et des spécialistes avec un inspecteur général qui appartient au corps des conservateurs du patrimoine (Décret n° 2007-823 du 11 mai 2007, article 19) et c'est le directeur régional des affaires culturelles de PACA dans ce cas qui propose les noms dans des catégories d'acteurs bien précises (Décret n° 2007-823 du 11 mai 2007, article 19). Leurs compétences recouvrent une grande partie des époques qui sont potentiellement traitées dans la région (du paléolithique\* au Moyen-Age) excepté une absence notable de spécialiste de l'époque industrielle, moderne ou contemporaine<sup>15</sup> trois des membres ne doivent pas avoir leur résidence administrative dans une des régions membres de la CIRA concerné (Décret n° 2007-823 du 11 mai 2007, article 19). Des experts peuvent intervenir et des responsables scientifiques des structures régionales peuvent émettre des avis mais à titre consultatif (Ibid, article 23). Leur composition est donc plus dans une optique scientifique, archéologique mais c'est le préfet de région qui donne son avis, le politique a donc une place prégnante. Elles ont un rôle central dans la gestion de l'archéologie en région en donnant un avis sur les demandes d'opérations qui sont effectuées auprès du SRA (Jockey, 2013, p.550). Des avis de la CIRA concernent également les rapports de fouilles et les publications concernant l'archéologie (Demoule, 2009b, p.280). Ces différentes commissions ont pour rôle d'apporter un regard scientifique sur la recherche archéologique en France auprès de l'Etat. Elles représentent une communauté scientifique, qui va promouvoir l'action d'un archéologue sur un site, elles vont aussi faire des choix d'autoriser ou non une fouille, de détruire ou pas un site dans une politique nationale contemporaine (Vergain, 2015, p.280). Ces commissions peuvent permettre une reconnaissance d'un site ou d'un objet comme étant détenteur d'une valeur patrimoniale mais sans pour autant le protéger. Cette protection peut être entreprise par des organismes complémentaires comme les CRPS qui ont remplacé les COREPHAE<sup>16</sup> (Heinich, 2009). Ce sont des commissions régionales qui ont un schéma proche de celles qui ont été commentées plus haut avec un nombre d'acteurs conséquent et varié en matière de spécialisations dont des acteurs de l'archéologie

---

<sup>15</sup> Annexe 4 : Liste des opérateurs agréés (Juin 2016).

<sup>16</sup> Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique

(Ibid, p.56). Les commissions pouvant intervenir en archéologie sont nombreuses et différentes dans leurs constitutions mais aussi dans leurs objectifs.

### 3.

#### 4. Les aménageurs

C'est avec la révolution industrielle que les premières grandes destructions de sites archéologiques vont apparaître en France avec les travaux d'aménagement du sol et du sous-sol (Dureuil-Bourachau, 2015, p.11). Les aménageurs du territoire sont liés plus fortement à l'archéologie depuis l'expansion urbaine de la France dès les Trente Glorieuses avec les grandes destructions qui ont eu lieu lors de la Seconde Guerre Mondiale et la reconstruction du pays après la fin de la guerre et dans les années qui vont suivre (Jacob, 2009, p.6 ; Dureuil-Bourachau, 2015). Les guerres sont le lieu d'une reconstruction du territoire mais elles laissent également des traces importantes, des ruines qui sont qualifiées de « traumatiques » (Le Blanc, 2012) et qui sont le plus souvent conservées dans l'espace urbain. Les ruines traumatiques ont dans ce cas une fonction de souvenir de ces événements (Le Blanc, 2012, p.63). Cette catégorie d'acteur est fréquemment rencontrée quand il est question du patrimoine de manière générale par des aménagements urbains dans une optique d'une construction de nouveaux aménagements urbains ou pour une mise en valeur d'un patrimoine déjà référencé par une des commissions vue précédemment (Heinich, 2009, p.63). Leurs activités sont susceptibles de provoquer des réactions et des émotions fortes au sein d'un groupe d'individus que ce soit pour soutenir ou pour s'opposer à ces activités (Ibid, p. 64). Les aménagements des ruines et de leur environnement sont des actes politiques forts, qui redéfinissent une identité urbaine (Le Blanc, 2012, p.70-71). Pendant longtemps les relations entre archéologues et aménageurs ont été très tendues et difficiles du fait que les relations n'étaient pas bornées par une loi précise avant 2001 notamment à propos des questions pour le financement des fouilles de sauvetage (Jockey, 2015, p.542) mais aussi pour des questions de délais (Lasfargues, 2009, p.181). Avant 2001, dans une grande majorité des cas les aménageurs avaient pour interlocuteur l'AFAN, des conventions étaient établies entre eux pour établir les engagements de chacun, financiers d'un côté et des délais prompts de l'autre (Ibid, p.181). Des relations souvent conflictuelles du fait d'une incompréhension entre les aménageurs et les archéologues, des aménageurs qui devaient intégrer dans leur projet une extension au niveau du calendrier et du budget (Ibid, p.181). Ils devaient financer l'intégralité de la fouille d'urgence, suivant le principe du casseur-payeur. » (Ibid, p.181) l'Etat ne prenant pas en charge le financement de ces opérations (Ibid, p.181).

Cette loi du 17 janvier 2001 a permis un apaisement des relations qui deviennent dès lors très réglementées, l'INRAP est financé par l'Etat mais aussi par les aménageurs qui vont payer une taxe (Jockey, 2013, p.542-543). Depuis 2003 la situation a encore évoluée entre les aménageurs et les archéologues avec une nouvelle loi qui permet plus de flexibilité aux aménageurs concernant le choix des acteurs de l'archéologie préventive que nous avons vu plus haut.

Des oppositions entre les archéologues, entre les aménageurs et les archéologues vont être relayées dans les médias, par le biais des destructions de sites. Des scandales en matière d'archéologie vont être fréquents pendant près de trente ans. Ils vont faire partis de l'actualité médiatique au niveau le plus souvent local, régional et plus rarement sur le plan national (Dureuil-Bourachau, 2015). Cette situation peut être inversée, les archéologues et les aménageurs vont travailler de commun accord pour valoriser un site lors de fouilles préventives. Des valorisations qui sont permises par des visites sur le site en question (Ibid). Des visites d'hommes politiques locaux le plus souvent mais aussi de journalistes ou les archéologues qui vont parler du site et permettre ainsi la diffusion des résultats au cours de la fouille (Ibid, p.36-46). Des valorisations qui sont voulues aussi par les aménageurs afin de bénéficier d'une forme de publicité qui n'est pas toujours un succès (Ibid). Une position des archéologues qui est parfois inconfortable de par la fragilité des rapports qui ne sont toujours pas apaisés. Une tentative de rapprochement est primordiale à la survie de le discipline, pour cela une un travail de proximité et de discussion doit être engagé avec les aménageurs. Afin d'expliquer la nécessité de préserver des éléments du passé ou tout du moins en permettre l'étude dans des circonstances optimales (Demolon, 2009, p.194). Les aménageurs ont pour beaucoup une image très différente de l'archéologie et de ce qu'est un site exceptionnel. Une représentation de l'archéologie qui appartient à un imaginaire collectif où l'archéologie tient plus aux grandes découvertes réalisées en Egypte (Demoule, 2012b, p.60-61).

Les acteurs qui encadrent la pratique de l'archéologie sur le territoire français sont dans des dynamiques différentes de celles des amateurs et des professionnels de la recherche. L'aspect économique est très présent mai pas seulement, la conservation dans un objectif de reconnaissance et de fierté territoriale est un aspect à prendre en compte. Ces trois derniers acteurs représentés des aspects politiques, économiques et scientifiques de l'archéologie

Les acteurs de l'archéologie sont nombreux et différents, avec des positions variées en ce qui concerne la place de l'archéologie en France. Ils sont parfois clairement identifiés dans



la littérature mais d'autres sont par ailleurs très discret n'étant souvent que mentionnés. Les catégories mentionnées précédemment restent assez poreuses dans la pratique. Les frontières entre les différentes catégories d'acteurs sont assez poreuses, elles sont ouvertes à la circulation, en fonction des évolutions d'un parcours de vie, mais également en fonction des nécessités éprouvées par les acteurs, les institutions et les groupes sociaux. Ces acteurs vont produire de manière très différentes du patrimoine archéologique en participant à son exhumation du sol que ce soit de manière professionnel, bénévoles, hors d'un statut clairement définis hormis celui de non-professionnel. Les différentes catégories d'acteurs sont valables pour la France, car ils sont le fruit d'une histoire nationale mais aussi de contingences législatives. Ils vont aussi participer à sa diffusion et à sa valorisation. Ces acteurs vont produire un patrimoine archéologique et des savoirs dans des conditions très normées que nous allons voir prochainement.

### **III. Chapitre 2 La quête des données primaires en archéologie et leur devenir.**

L'histoire passe par des témoins, ils sont issus d'une volonté étatique appuyée par des lois et des règlements (Fabre, 2000, p.1). L'archéologie étant aussi productrice d'histoire par les vestiges qu'elle révèle, elle est donc, elle aussi intégrée dans une politique de l'Etat. Les données archéologiques sont pour beaucoup issues des différentes pratiques qu'offre la discipline de la prospection à la fouille. La recherche est le fruit de différentes problématiques, des plus générales avec un point de vue national mais aussi les plus précises qui s'inscrivent dans une dynamique locale et/ou régionale. La pratique de l'archéologie et les enjeux qu'elle véhicule sont en adéquation avec différents enjeux au sein de la société qui la voit évoluer. «Ils peuvent être politiques, économiques, culturels, sociaux, voire scientifiques. » (Jasmin, 2009, p.231).

#### **A. L'invention d'un site archéologique**

L'invention d'un site archéologique se compose d'une succession d'étapes qui sont le plus souvent dissociées les unes des autres. Elles sont le prélude nécessaire à une pratique de fouilles mais elles peuvent aussi pour certaines être une finalité en soi.

##### **1. L'inventeur d'un site archéologique**

Aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, les érudits locaux vont être pour certains des « inventeurs de site » (Moulinié, 2008), des sites qui sont parfois éponyme d'une période précise ce qui est notamment valable pour la préhistoire. Les périodes vont recevoir un nom, qui est tiré soit de celui du nom de l'inventeur soit de celui de la commune où se situe le site. Par exemple Laurent Coulonges a inventé le terme Sauveterrien\*, définissant une culture du mésolithique\*, ce terme

est issu du nom du village Sauveterre qui a vu l'activité d'érudit local de Maître Coulonges s'épanouir (Moulinié, 2015).

La notion d'inventeur d'un site archéologique contemporaine se réfère au code du patrimoine, c'est la personne physique ou morale qui découvre un site archéologique ou des vestiges matériels. Il a des obligations légales, notamment celles de signaler le site ou les objets découverts à l'État par le biais de la mairie de la commune (code du Patrimoine) qui va transmettre cette déclaration au préfet. Ce signalement sera par la suite déposé au service compétent en archéologie afin d'en faire le recensement, le noter dans l'inventaire et engager ou non des prospections, des sondages ou des fouilles. Une fois le vestige ou le site enregistré, l'inventeur, par des dispositions légales, peut obtenir des compensations financières si l'État consent à lui acheter les vestiges matériels (Code du Patrimoine, 2010, Article L541-1) car il est pour moitié le dépositaire légal avec le propriétaire du terrain des objets archéologiques qui sont exhumés lors de la découverte. Cette disposition légale est issue de la Loi de 1941, première législation française concernant l'archéologie et qui fut mise en place sous le régime de Vichy. La dimension de propriété privé était un des fondements du régime et l'archéologie était encore essentiellement réalisée par des bénévoles (Demoule, 2009a, p.255). La notion d'inventeur d'un patrimoine archéologique, que ce soit d'un site ou d'un vestige matériel est fort peu présente dans la littérature disponible sur l'histoire de la discipline et ses méthodes. Les termes d'« invention » ou d'« inventeur » sont inscrits dans le cadre de l'activité de découverte de vestiges matériels : « Les sources matérielles sont des vestiges enfouis dans le sol, sous l'eau, qu'il faut découvrir après un temps plus ou moins long d'enfouissement et d'oubli. Cet acte (parfois aussi appelé « invention ») ne se fait pas de manière anodine » (Lehoërff, 2009b, p.40). Il évoque également le principe qui est une particularité de l'archéologie : « l'archéologue est l'« inventeur » de sa documentation. » (Ibid, p.65).

Le code du Patrimoine mentionne les inventeurs dans les cas de découvertes fortuites, non préméditées. Ceci sous-entend alors que les archéologues ne peuvent être des « inventeurs » de sites ou de vestiges immobiliers. L'usage des termes de « découvertes fortuites » (Code du Patrimoine, Titre III, Chapitre 1<sup>er</sup>, Section 3), implique qu'une découverte fortuite ne peut être faite par un archéologue ou même un étudiant en archéologie car il bénéficie des connaissances apprises lors de sa formation (Lehoërff, 2009b). Une opposition entre « inventeur » et archéologue est aussi faite par Philippe Jockey. Selon lui les nouvelles dispositions légales entravent la liberté de découvertes des amateurs ou des particuliers sur leur terrain, du fait des obligations découlant de l'institutionnalisation de l'archéologie et qui engendrent alors de la

clandestinité (Jockey, 2013, p.525-526). Elle s'illustre par des pratiques qui ne sont pas déclarées et deviennent donc illégales : ce sont, entre autre, les pillages de sites archéologiques qui ont été mentionnés précédemment. Ces pillages, ou cette absence de déclaration de l'existence d'un site, entraînent une perte d'information notable pour les archéologues en empêchant le recensement du site ou même en cas de pillage, une perte de contexte pour l'objet.

## **2. Les cartes en archéologie**

Dans ce paragraphe nous allons mettre en avant le principe qui veut qu'en archéologie, plusieurs types de cartes sont utilisés dans la recherche. Des cartes sont présentes à différents niveaux de la recherche en amont pour préparer l'activité de terrain mais elles ont aussi une finalité avec le cas des inventaires.

L'utilisation de la carte en archéologie est une donnée essentielle que ce soit par des cartes anciennes ou actuelles. Dans le premier cas, comme la « carte Cassini » (première carte du royaume de France, achevée au XVIII<sup>e</sup> siècle), ce sont des éléments pour la recherche à l'instar des archives, afin de localiser un site dont le nom est donné avec sa localisation, elle permet aussi de faire une étude du paysage et des réseaux (Lehoërff, 2009b, p.45). Les cartes permettent de localiser et situer un site clairement et afin de faire des demandes d'autorisations de fouilles et de prospections. Elles ont des normes standards appliquées suivant les pays. En ce qui concerne la France, ce sont les séries de l'institut géographique national (IGN) qui sont majoritairement utilisées. Les cartes sont des éléments indispensables pour effectuer les repérages mais aussi pour l'enregistrement des données sur le site (Ibid p.44). Les cartes doivent préciser la nature de l'information. Une légende claire mais également l'échelle doivent être présentes.

Les deux exemples de cartes suivants sont issus des travaux d'archéologues mais elles permettent aussi aux archéologues d'effectuer un prélude dans leurs travaux de recherche sur leur terrain. Ce sont des cartes qui ont un but « exhaustif ». La carte archéologique nationale débute en 1978 mais ne se développe réellement que dans les années 1990, dès lors elle bénéficie d'un budget plus conséquent, c'est un inventaire des sites présents sur l'ensemble du territoire français. Elle permet à la Sous-Direction de l'archéologie d'alerter les aménageurs sur les zones sensibles où un diagnostic plus précis doit être envisagé. Elle n'est vraiment

institutionnalisée qu'en 2001 avec la loi sur l'archéologie préventive, « l'État dresse et met à jour la carte archéologique nationale. » (Code du Patrimoine, 2010, Article L522-5). Lors de la conception des Plans Locaux d'Urbanisme, la consultation de la carte archéologique est un impératif. Cette carte comptait en 2013 près de 500 000 « entités archéologiques » (Jockey, 2013, p.266). La carte archéologique nationale est accessible à tous ceux qui en font la demande, comme tout document administratif. Elle est l'illustration de la puissance que détiennent « la topique de l'archaïque qui surgit du sol » (Fabre, 2001, p.35), où le site est pour les producteurs de l'histoire locale l'origine du lieu de mémoire qu'ils mettent en exergue (Ibid, p.36). Elle démontre également la puissance législative et sociale de l'histoire (Ibid, p.35). Néanmoins ici ce n'est pas la seule réserve documentaire en matière d'archéologie qui est disponible. Il existe également la Carte Archéologique de la Gaule qui suit le même principe que la carte précédente, excepté qu'elle borne le recensement, l'étude et la publication des sites archéologiques dans le temps (de l'âge du Fer ou 800 BC au début du Moyen-Age ou 800 AC). Elle limite aussi les publications par département concerné. La Carte Archéologique de la Gaule est publiée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres depuis 1988 (Jockey, 2013, p.266-267). L'étude de ces cartes est nécessaire afin de poursuivre les recherches en archéologie, qui les alimentent également.

### **3. Les prospections en archéologie**

La prospection en archéologie existe sous différents types, elle permet notamment de découvrir l'existence d'un site archéologique ou de mettre au jour des vestiges matériels, c'est « un travail d'observation non destructif dans lequel on aboutit à des conclusions par déductions » (Lehoërff, 2009b, p.48). C'est une méthode de travail qui doit être effectuée rationnellement. En fonction des types de prospections qui sont choisis par les archéologues en fonction du terrain, elles peuvent être effectuées à la suite des labours en cas de terrain agricole. Si cette époque est favorable à la découverte de site archéologique (Lehoërff, 2009b, p.48-49), elle perturbe beaucoup moins les autres travailleurs de la terre (Piniès, 2015). Cette méthode de travail est bornée par des demandes d'autorisation auprès de l'État et auprès des propriétaires des terrains. En particulier si ce site est composé de structures pérennes comme des murs mais elle permet aussi d'étudier le territoire dans un point de vue plus globalisant et également de travailler sur le paysage de l'époque concernée mais aussi de son évolution (Jockey, 2013). La

prospection archéologique peut être aérienne mais aussi s'effectuer au sol, avec plusieurs méthodes différentes. Ce travail nécessite d'avoir constamment des personnes avec un regard averti quel que soit les méthodes de prospections choisies. Le regard évolue avec l'expérience et la multiplication des pratiques. Un changement qui est le fruit de la discipline concernée et une de ses conséquences. « Ce que produit l'Inventaire, ce n'est pas seulement un apprentissage du regard (ce qui supposerait que le regard préexiste au travail), mais c'est le regard lui-même : non pas seulement une *façon* de regarder, mais le *fait* même de porter son regard sur un objet, d'isoler celui-ci du contexte visuel ambiant pour en détailler les caractéristiques. » (Heinich, 2010, p.164). Le regard est aussi collectif à l'ensemble de la discipline par des pratiques communes, des postures (Heinich, 2009). La présence d'un regard est repérée par des outils pour la perception et des traces écrites qui sont transmises à d'autres personnes qui vont ainsi pouvoir le développer (Heinich, 2010, p.164). Des méthodes de prospection pouvant être permises par un matériel plus technique et des moyens de détection qui nécessitent parfois l'intervention de spécialistes dont des géologues ou des physiciens qui travaillent dans le cadre des sciences naturelles pour reconnaître des sites qui ne sont pas visibles à l'œil nu (Lehoërff, 2009b).

Les prospections se préparent en amont comme toute activité de recherche en archéologie, mais aussi en corrélation avec d'autres recherches comme l'étude toponymique, celle des cadastres, des archives ou bien encore en travaillant sur les cartes que nous avons vu précédemment. Ces recherches permettent de définir les contours du territoire à prospecter mais aussi les objectifs de cette recherche d'un site ou de traces relevant d'une époque donnée (Jockey, 2013, p.320-321). Ce travail s'effectue au préalable et permet à l'archéologue de choisir la ou les méthodes qui vont être utilisées pour prospecter. Un choix s'opère entre les différentes méthodes du fait des objectifs recherchés, des impératifs du terrain, notamment en cas de couvert forestier ou de grandes surfaces<sup>17</sup>, des données archéologiques qui intéressent préférentiellement les archéologues, dans certains cas comme les métaux<sup>18</sup> ou encore les fours de potiers<sup>19</sup>, des moyens financiers<sup>20</sup> et du temps dont on dispose ainsi que du nombre de

---

<sup>17</sup> La prospection aérienne comporte des photographies aériennes et le LIDAR (une méthode aéroportée, permettant un relevé en 3D et géoréférencé).

<sup>18</sup> Elle est le fruit de la mesure de résistivité électrique ou encore la prospection électromagnétique et les détecteurs de métaux.

<sup>19</sup> Dans ce cas c'est la prospection magnétique qui est utilisée.

<sup>20</sup> La moins onéreuse restent la prospection pédestre qui ne nécessite qu'une bonne organisation et un nombre de bénévoles relativement important, c'est une des méthodes axées sur les zones de concentration en surface de vestiges archéologiques les plus importantes.

personnes qui est nécessaire. La prospection est de manière générale la recherche d'une anomalie, un écart par rapport à la norme, que ce soit lors des mesures géophysique ou par rapport au paysage<sup>21</sup>, cette anomalie indique le plus souvent la présence de vestiges. Les appréciations de ces écarts à la norme sont tout de même subjectifs (Lehoërff, 2009b, p.48 ; Vergain, 2015, p.276) ce qui est clairement reconnu pour les prospections pédestre, « Une sensibilité, une période d'intérêt spécifique peuvent conduire à une sélection visuelle, parfois inconsciente, des traces repérées ou non. » (Lehoërff, 2009b, p.48). Les prospections ne sont pas nécessairement un prélude à l'activité de fouille c'est aussi une finalité dans le cadre d'une étude du territoire « La prospection pallie ici, au moins partiellement, l'absence de fouille systématique » (Jockey, 2013, p.320). La prospection en archéologie a trois finalités. Tout d'abord elle peut être un prélude à la fouille en identifiant un site ou en précisant le secteur qui serait le plus intéressant à fouiller sur un site déjà connu. Le second objectif est l'élaboration de la carte archéologique nationale, en faisant la cartographie d'une région avec un recensement exhaustif des sites. Le troisième objectif d'une prospection archéologique est d'être intégré à des problématiques spécifiques régionales comme sur l'évolution des paysages. (Ibid). Les données issues des prospections sont systématiquement enregistrées que ce soit sur papier ou, de plus en plus, informatiquement pour des raisons de conservations des données. Cependant l'évolution rapide des logiciels informatiques fait craindre une perte des données si elles ne sont pas régulièrement réactualisées (Ibid).

#### **4. Le cas des sondages en archéologie**

Le sondage en archéologie est une pratique, entre la prospection et la fouille. Le sondage est réalisé par des archéologues, c'est une ouverture réduite du sol, qui permet d'évaluer le potentiel archéologique du site Il est parfois compris comme une méthode de prospection ou comme un travail de fouille, par ailleurs il arrive fréquemment que des sondages soient pratiqués lors des fouilles notamment dans le cadre de grandes surfaces, qui sont très fréquentes en archéologie préventive. C'est une pratique qui peut être perçue comme un complément aux autres méthodes de prospections avant la fouille, en permettant de borner les limites du site, mais cela reste une estimation (Lehoërff, 2009b, p.58). Le sondage peut être effectué

---

<sup>21</sup> Des anomalies de teintes ou de densité au niveau de la végétation mais aussi dans le relief et la répartition (Jockey, 2013).

manuellement mais sur les sites de fouilles en préventif le sondage est pratiqué mécaniquement par des engins que l'on retrouve dans les travaux publics afin de gagner du temps si de grandes surfaces sont concernées. Il possède les « caractéristiques de la fouille : repérage dans l'espace, atteinte aux structures par l'ouverture du sol, progression par la destruction des niveaux les plus hauts, collecte de mobiliers dûment enregistrés. » (Ibid, p.58). C'est une méthode très présente en archéologie que ce soit lors des fouilles programmées mais aussi lors des fouilles préventives, cette pratique est également bornée par un cadre législatif avec des autorisations auprès de l'État et du propriétaire du terrain concerné.

## **B. Les démarches administratives et archéologiques, la législation en vigueur**

Le patrimoine archéologique est défini par l'État dans le Code du Patrimoine « Constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges et autres traces de l'existence de l'humanité, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. » (Article L510-1). De manière plus générale, c'est l'État qui gère la pratique de l'archéologie en France par le biais du ministère de la Culture et de la Communication.

### **1. Les demandes d'autorisations pour les sondages et les fouilles : Regard sur une demande d'opération archéologique.**

Les demandes d'autorisation sont systématiques en archéologie, c'est une prescription légale quant à la pratique de cette discipline sur le territoire national mais aussi international ainsi que sous les eaux (fluviales ou maritimes). Ces demandes sont faites à différents organismes de l'État. En ce qui concerne ce mémoire nous nous concentrerons sur les fouilles du sous-sol français. Le point de vue choisi est dans la continuité de celui pris par Nathalie Heinich, pour son travail effectué sur les fiches d'inventaires (Heinich, 2009). Pour toute opération archéologique, il est nécessaire d'obtenir au préalable les autorisations du propriétaire du terrain ce qui est mentionné par la loi du 27 septembre 1941 « Lorsque les fouilles doivent



être opérées sur un terrain n'appartenant pas à l'auteur de la demande d'autorisation, celui-ci doit joindre à sa demande le consentement écrit du propriétaire du terrain et, s'il y a lieu, de tout autre ayant droit... » (Article 2). Cette loi mentionne également l'obligation pour les fouilles et les sondages, la nécessité d'obtenir une autorisation qui est formulée de manière très réglementée au préfet de région. « Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou des sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation. La demande d'autorisation doit être adressée au préfet de région ; elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre. .... » (Article 1).

Actuellement dans les faits, les demandes d'autorisations et de financements des prospections, des sondages et des fouilles pour l'archéologie programmée ou pour l'archéologie préventive sont faites au SRA, une institution qui est présente dans chaque région de France. Ces demandes sont à déposer durant le mois de décembre qui précède l'année où ces fouilles vont être réalisées, elles passent devant une commission composée des membres du SRA. C'est donc un travail qui se pense longuement en amont au vu de la date du dépôt de dossier mais également au vu du nombre d'informations qui sont demandées. Depuis 2014, le porteur du projet ne peut plus être une personne physique, c'est nécessairement le CNRS, l'INRAP, une université, une collectivité territoriale, une entreprise ou une association<sup>22</sup>. Les demandes d'autorisations sont soumises aux avis du Conservateur régional de l'archéologie mais aussi de la CIRA et du CNRA. Ces demandes représentent une multitude d'informations sur le site qui va faire l'objet d'une opération archéologique. Des informations d'ordre général consistant en un préliminaire aux informations qui vont être demandées par la suite au responsable comme le département, la commune mais aussi l'« Origine de l'opération ». Cette rubrique ne comporte que trois choix, dont un qui réfère à l'archéologie préventive, un autre référant à un engagement préalable à la mise en valeur patrimoniale (« Etude préalable MH ») ou l'archéologue à une obligation d'intervenir et le dernier cas celui de la « Découverte fortuite ». La reprise des travaux archéologiques, effectués auparavant et les compléments d'informations ne sont pas mentionnés dans cette catégorie alors qu'ils sont mis en évidence, leur intérêt est souligné dans divers ouvrages (Demoule, Giligny, Lehoërff, Schnapp, 2009, Jockey, 2013), pourrait-on en déduire que cette possibilité n'est pas jugée de qualité pour les services de l'administration étant donné que sa possibilité n'est même pas mentionnée ? La « Nature de l'opération » est

---

<sup>22</sup> Annexe 2 : Fiche récapitulative des pièces à fournir obligatoirement

également demandée avec douze entrées qui ont été également évoquées plus haut sont présents : divers types de prospection, de sondages, de diagnostics mais aussi pour les fouilles programmées et celles qui sont le fait d'une « nécessité par l'urgence absolue »<sup>23</sup>. Le projet doit également s'insérer dans la liste des programmes <sup>24</sup> qui a été fournie lors de la demande d'informations mais aussi dans le cas où cette demande est unique ou si le responsable prévoit une recherche qui s'étale sur les années à venir (projet pluriannuel). Cette demande comprend également des informations qui seront remplies par le SRA, comme le numéro d'identification du site, le rattachement du responsable ou les avis de diverses commissions et du Conservateur. Le demandeur va devoir compléter ces informations par de nombreuses données sur le site mais aussi des informations personnelles sur sa propre personne comme un *Curriculum vitae*. Les informations qui sont demandées sont sur la localisation du site<sup>25</sup>, la protection juridique dont il fait preuve ou non ; ce qui n'est pas toujours le cas mais les autorités qui s'occupent de la protection du site peuvent refuser l'intervention des archéologues<sup>26</sup>, les connaissances dont le site fait déjà l'objet<sup>27</sup>. Ce travail consiste à remplir ce dossier pour une demande d'opération et aussi une projection des recherches que le « responsable scientifique » prévoit d'effectuer sur le site, que ce soit la méthodologie prévue<sup>28</sup>, les questions de conservations des matières organiques ou pour le prélèvement les objets métalliques<sup>29</sup>. La question de la publication des résultats est également abordée<sup>30</sup> notamment le support de la publication, qui, nous le verrons ultérieurement, est une partie importante de l'archéologie. Les demandes de financements sont aussi traitées lors de demandes d'autorisations d'opérations, comme le financement de manière globale de la fouille<sup>31</sup> mais aussi pour les financements d'études spécialisées effectuées en laboratoire<sup>32</sup> comme les datations au radiocarbone. La gestion plus pratique du chantier de fouille est également abordée entre les dates précises de la campagne de fouille<sup>33</sup> la composition de l'équipe qui va travailler sur le site<sup>34</sup>. Celle-ci différencie les bénévoles des salariés mais et aussi une ébauche de la hiérarchie qui pourra se retrouver sur le site entre les « responsables de secteurs », ceux qui doivent effectués des « travaux particuliers », les bénévoles et les salariés

---

<sup>23</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique.

<sup>24</sup> Annexe 3 : Liste des programmes de la recherche archéologique.

<sup>25</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°3.

<sup>26</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°5.

<sup>27</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubriques n°6 ; 3 ; 4.

<sup>28</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°7.

<sup>29</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubriques n°10 ; 12.

<sup>30</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°13.

<sup>31</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°11.

<sup>32</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°9

<sup>33</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°2.

<sup>34</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°8.

qui n'ont pas de titre qualificatif particulier. Les demandes pour des fouilles préventives comportent des renseignements en plus à apporter<sup>35</sup> tels que l'organisation administrative et technique correspondant pour beaucoup au « cahier des charges » mais aussi sur la « Nature de la menace » où l'aménageur est perçu comme un danger pour l'archéologie et le site archéologique. Ce sont les préfets de régions qui délivrent les autorisations de fouille après l'avis du CIRA correspondant et du CNRA si le site est inscrit dans les sites dits d'intérêt national (Jockey, 2013, p.551).

## **2. Les lois « fondamentales » qui encadrent la pratique de l'archéologie**

La pratique de l'archéologie en France a mis très longtemps à être réglementé par un dispositif légal de par des oppositions fortes des sociétés savantes et des associations regroupant des amateurs ayant alors une part importante dans la recherche archéologique en France et possédant un réseau international (Montel, 2009, p.116). L'archéologie est prise en charge par l'État durant les années 1830, imposant déjà une césure entre l'amateurisme et le professionnalisme (Jockey, 2013, p.251). La première loi en matière d'archéologie en France est la Loi du 27 septembre 1941 dite Carcopino qui est promulguée sous le régime de Vichy. Validée par l'ordonnance du 13 septembre 1945, cette loi possède quatre grands thèmes qui sont l'autorisation, la surveillance, la déclaration et la préemption. L'État joue un rôle majeur dans ces quatre thèmes, mais l'importance de la propriété privée est inscrite dans cette loi et perdue encore jusqu'à présent. L'État peut effectuer les fouilles ou les sondages sur un terrain privé dans le cas où ils sont reconnus d'utilité publique (Article 9). Cette loi est favorable à l'accroissement et à la sauvegarde du patrimoine national. Au fil du temps, elle fut modifiée à plusieurs reprises par des décrets ou des lois (1958, 1964, 1980, 1989, 1994) mais elle fut également complétée par des aménagements législatifs comme la loi du 22 juillet 1983 concernant essentiellement les permis de construire (Jockey, 2013).

La convention de Malte actée en février 1992, concerne l'archéologie au niveau européen. Elle est le fruit de multiples colloques qui se sont déroulés dans divers pays européens pour la protection du patrimoine archéologique, celui-ci étant perçu en danger avec

---

<sup>35</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubriques n°14 ; 15.

l'augmentation des aménagements (Gauthier, 2009). Cette convention fut ratifiée par la France le 26 octobre 1994 et elle est entrée en vigueur le 10 janvier 1996. C'est seulement en janvier 2008 que trente-six États l'ont enfin ratifiée (Ibid, p.237). Elle prévoit d'intégrer dans les études pour les aménagements le coût de l'étude archéologique (Jockey, 2013, p.539).

Cette convention, comme nombre de scandales médiatiques liés aux aménagements urbains et les destructions (Demoule, 2012b, p.230-233 ; Dureuil-Bourachau, 2015), furent à l'origine de la loi du 17 janvier 2001. Cette loi réorganise fondamentalement l'archéologie de sauvetage\*, clarifie des points notamment en ce qui concerne les financements de cette archéologie préventive par la redevance d'archéologie, qui est imposée aux personnes publiques ou privées ayant l'intention d'entreprendre des aménagements (Article 9). La loi de 2001 réaffirme le rôle de l'État dans ce dispositif qui est « un service public » (Article 1). Cette loi a également permis le remplacement de l'AFAN, par un « établissement public national à caractère administratif » (Article 4). Cet établissement est créé le 01 février 2002, et a pour nom l'INRAP, cet établissement est l'interlocuteur clairement identifié pour les aménageurs. Il a permis aux archéologues qui travaillaient hors-statut dans le cadre de l'AFAN d'être régularisés (Jockey, 2013, p.540). La loi de 2001 a créé beaucoup de polémiques au niveau politique et économique qui vont aboutir en 2003 à une loi (loi du 1 août 2003) portant sur la mise en concurrence de l'INRAP avec d'autres opérateurs agréés qui sont des entreprises privées. L'archéologie est alors ouverte à l'économie de marché et à la libre concurrence. La place de l'INRAP n'est toujours pas stabilisée d'un point de vue politique avec beaucoup d'opposition et de réactions négatives de la part des décideurs politiques comme certains préfets, ne voyant pas l'intérêt de financer une archéologie préventive car elle n'intéresse que le passé (Lasfargues, 2009, p.188)

### **3. L'organisation de l'archéologie française du point de vue institutionnelle**

L'organisation institutionnelle de l'archéologie est issue des différentes lois et réglementations qui ont organisé sa pratique. Elle est de par ce fait toujours susceptible de changer à l'instar des lois qui régissent cette organisation. L'archéologie possède deux gestions différentes, imbriquées l'une dans l'autre. La première est une organisation centralisée avec le Ministère de la Culture et de la Communication, qui abrite en son sein une Direction Générale

des Patrimoines, avec un Service du Patrimoine gérant la Sous-Direction de l'archéologie. La deuxième gestion est déconcentrée et placée sous le Ministère de la Culture et de la Communication mais plus directement sous l'autorité du préfet de région et des préfets départementaux pour un aspect plus fonctionnel. Cette organisation est composée de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, avec le conservateur régional, le conservateur général (souvent la même personne) et le chef du Service Régionale de l'Archéologie et les Services Régionaux de l'Archéologie (Jockey, 2013, p.547-548). Pour permettre une prise de décisions en matière d'archéologie par ses instances politiques, car ce sont des décisions qui ont une optique scientifique évidente, ces institutions sont aidées notamment par des instances consultatives qui sont créées par le décret du 27 mai 1994 et modifiées par celui du 11 mai 2007. Le CNRA est un dispositif consultatif pyramidal, très centralisé avec des compétences larges (Ibid, p.550). Le second dispositif regroupant les CIRA qui sont également consultatives. Elles sont au nombre de sept, elles sont présidées par les préfets de régions (Ibid, 2013, p.550). Des précisions ont été apportées sur ces différentes commissions précédemment.

## **C. La fouille d'un site, hiérarchisation et encadrement**

La fouille archéologique d'un site est une étape importante dans la récolte des données archéologiques mais pas le seul moyen d'obtenir ces données. Elle permet d'établir une « fiche d'État-civil » complète et fiable de l'objet (Ibid, p.360). La fouille en archéologie est la définition de la pratique qui est perçue comme la plus authentique et qui fonde la discipline (Jasmin, 2008, p.221) car c'est ce qui la différencie d'autres disciplines lors de la première période de collecte des objets, celle des Antiquaires.

### **1. Les différentes méthodologies qui ont émaillé l'histoire des fouilles archéologiques**

À travers l'histoire de la discipline, plusieurs méthodologies concernant les fouilles ont été pratiquées. Longtemps la fouille se concentrait simplement sur une activité d'excavation des vestiges matériels, les plus intéressants esthétiquement (Schnapp, 1993) dans une quête du bel objet (Jockey, 2013, p.217). Les changements ont eu lieu lors de l'entre-deux guerres mais

n'ont souvent été théorisés qu'après la seconde guerre mondiale. Une première avancée fut la méthode « Wheeler » qui appliqua les grands principes de la fouille stratigraphique, et qui permettra de rationaliser l'espace par le biais d'un carroyage avec des bornes favorisant la circulation sur le chantier dans un aspect pratique mais c'est surtout un avantage scientifique vis-à-vis de la stratigraphie\*. La méthode est prônée par Mortimer Wheeler en Angleterre, il va la théoriser dans son ouvrage *Archeology from the Earth* en 1954. Cette méthode de fouille est fortement pratiquée dans les pays anglo-saxons et fort peu en France où elle n'aura jamais vraiment la chance de s'épanouir en France (Ibid, p.381). La stratigraphie en fouille est une projection spatiale d'une succession temporelle, représentée par des couches ou des unités stratigraphiques\*, qui sont le fruit d'une activité humaine ou naturelle. L'intérêt de la stratigraphie est de permettre de faire une chronologie relative par des rapports d'antériorité, de postériorité et de simultanéité entre deux unités stratigraphiques. Les objets ou les vestiges archéologiques découverts au sein d'une unité stratigraphique peuvent parfois être datés de manière physique ou chimique, une datation absolue qui donnera un *terminus post quem*\*. La méthode stratigraphique connaît son apogée avec E.C Harris et la « méthode Harris » (Ibid, p.360). Cette méthode « Wheeler » fut pendant un temps utilisée lors des fouilles de sauvetages car elle permettait un gain de temps notamment au niveau des stratigraphies et nécessitait moins de personnel sur le site Elle fut abandonnée au profit de celle de Harris car il était difficile d'exploiter les résultats (Ibid, p.381).

Une autre méthode est également pratiquée, c'est la méthode en « aire ouverte » qui est aussi utilisée. Elle suit une grille de lecture géométrique par un découpage artificiel, elle permet de chercher à suivre une structure, un réseau, elle est très utilisée dans le cadre urbain des recherches. (Ibid, p.385).

Une dernière méthode est développée par les préhistoriens en France. Elle concerne la fouille « ethnographique », qui a été théorisée par André Leroi-Gourhan dans les années 1950, et est mise en pratique dans divers sites notamment des habitations préhistoriques. De petites unités sont décapées avec un relevé fin et un moulage des objets découverts, il s'en suit une analyse planimétrique, et une étude stratigraphique (Ibid, p.386-388). Une petite surface correspondant à une structure qui est chronologiquement homogène. C'est une méthode qui est pour beaucoup utilisée par des préhistoriens qui travaillent sur des traces plus ténues, le plus souvent notamment lorsqu'il s'agit de lieux d'habitation.

## 2. Une fouille contemporaine et idéale

La fouille contemporaine est une pratique qui est nourrie de l'histoire de la discipline. La loi oblige le responsable, par le biais des SRA, à mettre en place sur le site des conditions d'hygiène, de sécurité collective ou individuelle, qui correspondent au décret du 8 janvier 1965<sup>36</sup>. Au préalable de toute opération de fouille, des points de références sont établis de manière pérenne, ils sont, si possibles, d'une altitude plus élevée que le point le plus haut de la future fouille. Ils vont permettre par la suite les enregistrements des structures, des vestiges matériels mais aussi des unités stratigraphiques. La mise en place d'un carroyage est une étape importante de la fouille, ce carroyage est généralement orienté Nord/Sud. Les mesures d'altitudes (Z) peuvent être prises par un alidade ou un niveau de chantier alors que les deux autres coordonnées (X, Y) peuvent être réalisées manuellement mais pour une prise des mesures d'ensembles plus précise, c'est le théodolite qui est utilisé (Lehoërff, 2009b, p.67). La mise en place du carroyage et la prise de mesure sont effectuées si possible « par un homme de l'art, architecte ou topographe, lorsque du moins la fouille bénéficie de leur concours. » (Jockey, 2013, p.389). Cette étape est essentielle quant à la fiabilité de la fouille, des mesures qui sont prises, des coupes et des relevés qui vont faire partie intégrante de la fouille (Ibid, p.389). Lors de la fouille, des coupes stratigraphiques<sup>37</sup> sont systématiques, et les strates sont enregistrées. L'usage du tamis pour certaines traces est primordial afin de récupérer les vestiges les plus tenus, difficilement discernable à l'œil nu comme certaines graines, qui vont être par la suite analysés par des spécialistes le plus souvent en laboratoire. Pour une plus grande fiabilité des résultats il est recommandé que ce soit les spécialistes concernés qui prélèvent eux-mêmes les matériaux pour leurs analyses, « garantissant ainsi qu'ils ont été effectués dans les règles de l'art. » (Ibid, p.391) et permettant, suivant les vestiges, une conservation optimale. Une fouille idéale requiert l'intervention de compétences multiples et ce, simultanément pour assurer le succès de cette entreprise (Ibid, p.391). Elle nécessite un enregistrement des vestiges matériels soigneux, une méthode d'enregistrement qui est mis en place au préalable de toutes fouilles, par le biais d'un protocole qui est connu ou qui va être conçu pour ces vestiges. Un choix que l'archéologue ou le responsable scientifique de la fouille doit justifier car l'archéologie doit répondre à « l'exigence théorique d'exhaustivité » (Ibid, p.407) et que cette discipline ne peut pas « prétendre à l'objectivité stricte » (Ibid, p.406). La pratique de l'archéologie est le fait

---

<sup>36</sup> Annexe 5 :L'hygiène et la sécurité sur les chantiers de fouilles archéologiques : C'est l'affaire de tous

<sup>37</sup> Les coupes stratigraphiques sont des coupes verticales, qui permettent d'identifier les unités stratigraphiques.

d'archéologues qui vont travailler sur le terrain mais aussi, des archéologues spécialistes, comme par exemple des céramologues, des palynologues, etc. Une fouille idéale nécessite aussi la rédaction d'un « journal de fouille », qui est « Un enregistrement quotidien des informations » (Lehoërff, 2009b, p.67), elle nécessite aussi des prises de photographies régulièrement des vestiges et de l'avancement des fouilles, des photographies qui font partie intégrante de la documentation archéologique. La fouille archéologique est une pratique qui est réfléchie au préalable et qui correspond à une problématique avec des objectifs qui sont définis en amont « Il n'y a donc pas de fouille innocente. » (Demoule, 2009c, p.203).

La fouille et son organisation dépendent de la nature du site archéologique notamment de la logique d'occupation du sol que ce soit des « ensembles ouverts » ou des « ensembles clos » (Lehoërff, 2009b, p.60). Cette identification de la nature du site permet sa compréhension et les techniques ne sont pas nécessairement choisies dans cette optique (Ibid, p.61). A l'inverse, les différents milieux qui abritent des sites archéologiques sont déterminants en ce qui concerne le choix des méthodes de fouilles notamment en cas d'humidité, mais aussi en cas de couvert forestier important. La topographie est aussi un facteur important dans le choix des méthodes de fouilles, par exemple dans des zones plus ou moins montagneuses et suivant les pentes et les accès, il est impossible de faire venir des engins mécaniques lourds (Ibid, p.61-63). L'équipe travaillant sur le chantier de fouille a une organisation spécifique même si elle comporte des responsables scientifiques et des postes qui sont nommé au préalable sur les demandes d'autorisation<sup>38</sup>. De manière générale c'est une organisation pyramidale qui s'apparente « à la vie militaire » (Jockey, 2013, p.526). L'organisation dépend du chantier de fouille, de sa durée, de son étendue et de la présence de personnes plus qualifiées que d'autres (Ibid, p.527-528).

L'exemple décrit ici est le cas d'une fouille idéale mais qui dans la réalité est très variable, avec des contraintes qui sont parfois autres, sans fondements scientifiques comme les moyens financiers.

### **3. L'archéologie programmée**

L'archéologie programmée est la plus ancienne forme de pratique de l'archéologie. Elle se déroule maintenant le plus souvent dans le cadre d'un programme annuel ou pluriannuel. Les fouilles programmées sont prévues assez longtemps en amont car elles n'obéissent à aucune

---

<sup>38</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°8.



contrainte temporelle imposée par des aménageurs, elles ont le plus souvent lieu dans des zones rurales. Cette archéologie s'inscrit également dans des programmes de recherches, qui sont listés par périodes<sup>39</sup>. L'archéologie programmée peut être pensée sur plusieurs années, en particulier dans le cadre d'une mise en valeur patrimoniale par le biais d'un musée, qui est souvent prévue en amont de la fouille suivant le potentiel archéologique pressenti (Amiel, 2015). Cependant une mise en valeur par ce biais reste rare. Les moyens financiers sont peu élevés en rapport de ceux de l'archéologie préventive (Lehoërff, 2009b, p.63). La pratique d'une fouille programmée peut nécessiter beaucoup de bénévoles mais du fait de moyens pécuniers faibles le nombre de bénévoles est restreint. Ces bénévoles sont des étudiants ou des amateurs et c'est pour cela qu'une liste des chantiers de fouilles programmées en France qui sont ouverts aux bénévoles est disponible sur le site internet du Ministère de la Culture et de la Communication<sup>40</sup>. Le modèle d'organisation dépend de ce type d'acteurs, avec des spécialisations moins marquées. Les financements dans ce type de fouille ne sont pas systématiques, il faut en faire une demande auprès du SRA lors de la demande d'autorisations<sup>41</sup>, des budgets prévisionnels sont demandés. Des financements peuvent être le fait de l'État, mais pas seulement. Les associations, les collectivités locales ou le mécénat peuvent financer les opérations archéologiques<sup>42</sup>. Ils peuvent aussi être pluriannuels. Ils sont parfois inexistantes et cela a un impact sur la méthodologie qui sera mis en place lors de la fouille, en privilégiant notamment une mécanisation moins importante, moins de spécialistes sur l'ensemble de la fouille. Les personnes effectuant des fouilles programmées sont rattachées pour l'essentiel à une université, une collectivité territoriale, une association, au CNRS, ou au SRA. Des étudiants en archéologie au niveau du master peuvent aussi être responsables d'opérations effectués dans le cadre d'une fouille programmée.

#### **4. L'archéologie préventive**

La pratique de l'archéologie préventive est institutionnalisée en France par la loi du 17 janvier 2001. L'archéologie préventive est définie dans l'article 1 de la loi de 2001 et elle est également reprise dans le Code du Patrimoine : « L'archéologie préventive, qui relève de missions de service public, est partie intégrante de l'archéologie. Elle est régie par les principes

---

<sup>39</sup> Annexe 3 : Liste des programmes de la recherche archéologique.

<sup>40</sup><http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles>

<sup>41</sup> Annexe 6 : Fiche Financières 1, (Fouille).

<sup>42</sup> Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique, rubrique n°11.

applicables à toute recherche scientifique. Elle a pour objet d'assurer, à terre et sous les eaux, dans les délais appropriés, la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement. Elle a également pour objet l'interprétation et la diffusion des résultats obtenus. » (Code du Patrimoine, livre V, 2010, Article L521-1). L'archéologie préventive est liée aux contraintes des aménagements que ce soit en zones urbaines ou en zones rurales, lors des grands aménagements pour le réseau autoroutier et ferré. Au préalable à toute fouille préventive, un diagnostic est réalisé par les services de l'État que ce soit les collectivités territoriales (si elles sont agréées) ou l'INRAP, sous la surveillance d'un représentant de l'État (Code du Patrimoine, Titre V, 2010, Article L523-1, Article L523-4). Les diagnostics permettent d'évaluer la présence d'un site archéologique, de son intérêt, de son étendue et de l'époque ou des époques dont le site est un témoin (Dureuil-Bourachau, 2015). Les méthodes de prospections sont prescrites, ce qui permet d'évaluer le potentiel archéologique du site et d'en évaluer ses contours au préalable. C'est une action qui a un coût pouvant être parfois assez élevé (notamment pour la prospection aérienne) mais « Une action basée sur le moindre coût aurait pour effet l'ignorance de pans entiers des archives du sol voire leur destruction sans observation.» (Lehoërff, 2009b, p.63). Depuis la loi de 2003, des entreprises privées, des services archéologiques de collectivité territoriale, d'un département ou d'une ville peuvent être mis en concurrence face à l'INRAP par le biais d'un appel d'offre. Pour permettre aux aménageurs de choisir ceux qui effectueront les opérations archéologiques, les différents acteurs vont devoir remplir un « cahier des charges » qui permettra de les départager sur le coût de cette opération archéologique (qui est en partie à sa charge) et le temps qu'ils ont prévu pour effectuer ces opérations (Dureuil-Bourachau, 2015) . Cette mise en concurrence est souvent décriée par les archéologues professionnels craignant la perte de la scientificité de l'archéologie préventive pour des raisons économiques (Demoule, 2009b, p.286). L'archéologie va dépendre alors des choix économiques d'un pays et être sujette aux crises économiques qui peuvent apparaître. La question de l'intérêt patrimonial ou scientifique peut être mise en balance avec des intérêts économiques très contemporains comme ce fut le cas en Grande-Bretagne (Ibid, p.286). Les personnels qui composent cette archéologie, sont des archéologues professionnels pour la plupart certains avec des degrés de spécialisation plus élevés et qui dépendent des structures mentionnées plus haut. L'archéologie préventive s'effectue souvent dans un court laps de temps, sur un espace limité par l'emprise des travaux d'aménagement. L'impact médiatique du chantier de fouille peut permettre une prolongation dans le temps du chantier, des aides supplémentaires et également une conservation du site

archéologique dans des cas rares (Dureuil-Bourracha, 2015, p.69). Du fait de moyens financiers plus importants, mais aussi d'une temporalité bien plus courte, l'archéologie préventive permet à ses acteurs d'utiliser le plus souvent des méthodes à la pointe de la technologie et les plus innovantes (Demoule, 2009b, p.285). Elle est le foyer des innovations qui vont se diffuser par la suite à l'archéologie programmée, comme la mécanisation des fouilles, ou l'utilisation de nouvelles disciplines ou méthodes comme la géomorphologie, la palynologie, etc. (Lehoërff, 2009b, p.59). Un des grands changements qui ont été permis par l'avènement de l'archéologie préventive outre la mécanisation de la pratique, c'est un point de vue plus globalisant. Elle permet d'effectuer des observations et récupérer des données sur l'ensemble du territoire, sur des zones qui n'étaient pas prioritaire aux yeux d'autres archéologues (Demoule, 2012b).

## **D. Ce qui advient après la fouille**

Si la fouille permet d'exhumer du sol des structures, des vestiges matériels qui sont photographiés, relevés, enregistrés dûment lors de la fouille, le devenir du site et des objets posent toujours problème aux archéologues après que la fouille soit finie. L'archéologie reste une discipline où des objets sont exhumés du sol, ils appartiennent à des espaces et des temps différents (Jasmin, 2008, p.221). L'archéologie précise l'histoire en donnant accès à de nouvelles informations, qui

### **1. Le ré enfouissement du site pour sa conservation**

La fouille déstabilise l'équilibre des sites archéologiques et celui de leur préservation, c'est un changement de milieu qui est très brusque au vu du temps qu'ils ont passé enfouis sous terre. L'archéologue doit avoir conscience de cette rupture de l'équilibre pour les vestiges archéologiques, il est responsable de leur préservation (Ibid, p.86). Le ré enfouissement d'un site est aussi prévu par la loi, afin de rendre le terrain au propriétaire et à celui qui en a l'usage, comme il était avant la fouille : « Il est procédé, au moment de l'occupation, à une constatation contradictoire de l'état des lieux. Ceux-ci doivent être rétablis, à l'expiration des fouilles, dans le même état, à moins que l'administration des affaires culturelles ne poursuive le classement des terrains parmi les monuments historiques ou leur acquisition. » (Loi du 17 janvier 2001,

Article 10). Quand les fouilles sont achevées dans le temps qui leur est imparti, il est d'usage de ré enfouir le site archéologique notamment pour la reprise des travaux à l'avenir, d'où l'importance du rapport de fouille qui indique où se sont arrêtées les recherches mais aussi l'importance du journal de fouille qui donne des informations plus claires sur l'état des recherches au moment de la fin de la fouille. Recouvrir le site archéologique permet donc de le protéger des dégradations climatiques, de l'érosion naturelle qui s'accroît du fait du changement de milieu mais aussi des dégradations anthropiques.

## **2. Sa mise en valeur par des aménagements**

La mise en valeur d'un site archéologique, ou le site devient un patrimoine qui est ouvert au public, est un événement rare en archéologie, car il doit dénoter d'un intérêt particulier. Le choix de la mise en valeur d'un site archéologique dépend surtout de l'impact économique mais aussi scientifique en conservant des sites qui sont parfois qualifiés « d'exceptionnels ». Le site peut être conservé mais ne pas être ouvert au public comme la majorité des grottes ornées, à l'instar de la grotte Cosquer (Bouches-du-Rhône) certaines étant reproduites afin d'être accessibles aux visiteurs comme la grotte de Lascaux (Dordogne) ou encore la grotte Chauvet (Ardèche). Les sites aménagés pour le public s'intègrent dans le développement économique d'un territoire (Duval, 2011) mais c'est un développement qui sera effectué ultérieurement. Le choix de conserver un site archéologique *in situ*, en partie et de le restaurer est pensé lors des fouilles (Lehoërff, 2009b, p.68-69). La mise en valeur peut être prévue dans le cadre des fouilles programmées sur des chantiers qui ont cours sur plusieurs années voire plusieurs décennies. La mise en valeur est alors le fruit d'un travail conjoint entre les archéologues mais aussi les acteurs de la politique locale pour financer ce projet qui a pour finalité affichée d'entretenir le sentiment d'appartenance à un territoire (Amiel, 2015). Si l'archéologie programmée permet de conserver des sites archéologiques puis de les mettre en valeur par un musée, en permettant aux visiteurs d'accéder au site. L'archéologie préventive s'est également illustrée dans la conservation de sites archéologiques et de leur mise en valeur. Une conservation peut être effectuée si les aménageurs consentent à modifier leurs projets initialement prévus. Ces conservations de sites archéologiques sont souvent permises par l'impact des médias qui fait fléchir les aménageurs ou aussi les maires comme ce fut le cas à Marseille avec les fouilles du Centre-Bourse en 1967 (Dureuil-Bourachau, 2015, p.12-15). Ce nouveau projet peut être appuyé et repris par des

associations qui agissent dans la protection du patrimoine (Dureuil-Bourachau, 2015, p.36-37). La perspective de ces destructions entraînent au sein de la communauté locale, des habitants mais aussi des chercheurs, une vive émotion le plus souvent patrimoniale permettant de faire entrer l'objet du délit dans la « chaîne patrimoniale » ce qui n'est pas nécessairement une protection (Heinich, 2009, p.63-64).

### **3. La destruction d'un site archéologique**

Si les destructions de sites archéologiques par des aménageurs ont été régulièrement au premier plan dans les médias, ce n'est pas la seule raison pour qu'un site archéologique soit détruit. Les destructions de sites archéologiques ne se font pas systématiquement après l'intervention des archéologues sur le site (Demoule, Landes, 2009, Jockey, 2013). La destruction d'un site, d'un élément crée une émotion vis-à-vis des acteurs et des personnes qui le reçoivent (Clavairolle, 2012, p.39). Cette émotion patrimoniale suite à une destruction génère un sentiment de perte, qui est travaillé et qui travaille l'archéologue (Jasmin, 2008, p.222). C'est un problème récurrent de l'archéologie qui perd ainsi ses données, son objet d'étude, comme en témoigne Jean-Paul Demoule dans le *Guide des méthodes de l'archéologie* « Ainsi, l'archéologie est l'une des rares disciplines qui voit constamment son objet d'étude disparaître sous ses yeux et de façon définitive. » (p.250). La destruction des sites sans qu'aucune étude n'ait été effectuée ni même une déclaration, est une perte d'information qui est irrémédiable celle-ci étant punie par la loi (Loi du 27 septembre 1941, Article 19). La fouille est toujours comprise comme une pratique destructrice et irréversible (Demoule, Giligny, Lehoërff, Schnapp, 2009 ; Demoule, Landes, 2009 ; Demoule, 2012b ; Jockey, 2013). Un site peut aussi être détruit intentionnellement car il ne correspond pas et même peut être opposé aux discours politiques en vogue à cet instant ou l'image que la société ou le groupe cherche à représenter (Menezes Ferreira, 2015, p.249). La destruction d'un site archéologique est aussi le fait des archéologues qui détruisent leurs propres objets d'études pour étudier les couches antérieures. Elle n'est pas totale notamment lorsque le site est riche en matériaux solides et résistant comme des pierres (Lehoërff, 2009b, p.68). Pour que le site révèle tout son intérêt, il faut que non seulement il soit fouillé mais aussi que les objets archéologiques et les vestiges qu'il renfermait soient étudiés, mis en relation, interprétés et pour finir que ces résultats soient publiés comme nous le verrons prochainement.

#### **4. La post-fouille pour le traitement des artefacts et des écofacts exhumés**

Lors de la fouille, les vestiges matériels sont enregistrés et étiquetés suivant un protocole strict établi en amont de celle-ci. Les objets archéologiques disposent d'une « fiche d'État-civil » personnalisée, qui va regrouper l'ensemble des informations que l'on dispose sur l'objet archéologique notamment celles issues de différentes fiches comme des fiches typologiques, des fiches « US<sup>43</sup> », des fiches matériels (Jockey, 2013). Ce sont des éléments importants concernant l'objet car ils le placent dans un contexte, permettant par la suite son étude plus approfondie par des spécialistes. Les fiches comportent le numéro d'identification du vestige matériel, qui également inscrit parfois sur le vestige en question mais aussi sur le sac puis la boîte qui le contient dans son futur lieu de résidence, le dépôt de fouille (Ibid). Les différences entre les matériaux mis au jour doivent être prises en compte lors de leur conservation mais aussi lors des manipulations qui sont réalisées a posteriori pour l'étude des objets archéologiques (Lehoërff, 2009b, p.87-88). K. Pomian qualifie les objets archéologiques de « sémiophores », ils sont pour lui des porteurs de significations. Cependant, une fois l'objet privé de son contexte, il devient inutile pour l'archéologue, il perd de son sens vis-à-vis de l'époque qui a vu sa fabrication, ou son utilisation, ou encore sa « mort » (Jockey, 2013). Le travail d'étude dit de post-fouille est au mieux effectué par des archéologues spécialisés en fonction du budget et dans le meilleur des cas ceux qui étaient présents sur la fouille pour faire eux-mêmes les prélèvements (Ibid, p.391). Ce travail s'effectue le plus souvent dans un laboratoire, comme pour les études paléo-environnementales, ou dans un lieu d'étude spécialisé pour ce matériel comme des salles de céramologie, ou de tracéologie\*.

#### **5. La construction d'un discours et d'une analyse**

Si la fouille permet à l'archéologue d'obtenir ses matériaux de travail, des objets archéologiques notamment, l'archéologie reste une science hypothético-déductive (Demoule, 2009c) à l'inverse de l'archéométrie qui va mesurer le passé (Jockey, 2013) et dont les méthodes

---

<sup>43</sup> Unité Stratigraphique.

et les résultats sont utilisés en archéologie. C'est dans un processus de déduction, de décision, un tissu complexe d'évaluation prend place, dont les exigences pratiques, les contraintes temporelles, des controverses à venir possible et des impératifs d'autres recherches (Latour, Woolgar, 2005, p.157-158). Les discussions entre les chercheurs permettent de prendre du recul sur les recherches effectuées (Ibid, p.158). L'archéologue doit tenter de percevoir derrière l'objet archéologique, son histoire de vie (Grimaud, 2013, p.203). L'archéologie est une science sociale qui travaille à partir des vestiges et objets archéologiques à reconstituer des dynamiques sociales même si cela ne paraît pas évident du premier abord, elle travaille à partir de données brutes (Yoffee, Fowles, 2010). Ce sont les nouvelles technologies, les spécialisations avancées et des données qui sont très proches de sciences dites « dures » qui vont permettre à l'archéologie de développer une interprétation du passé. Les avantages des données archéologiques sont nombreux : c'est par exemple la seule source d'information qui est disponible sur des sociétés qui n'avait pas encore l'écriture. Elles permettent également de travailler sur l'ensemble d'une société et pas seulement sur les classes les plus visibles comme les esclaves. Elles ont également une vision sur le long terme d'une société ou d'un territoire. Ces données sont pour beaucoup issues de méthodes appartenant aux sciences dites « dures » ou aux sciences naturelles et permettent alors des conclusions plus rigoureuses. Étant donné que l'archéologie est présente dans de nombreuses régions du monde, ses données permettent une comparaison à une plus grande échelle. Du fait de cette présence étendue sur l'ensemble du globe, beaucoup de travaux archéologiques ne sont donc pas issus de la « culture occidentale » d'un point de vue scientifique. Une « culture occidentale » qui a vu naître un grand nombre de théories de sciences sociales en son sein (Smith, Feinman, Drennan, Earle, Morris, 2012, p.7617). Les données archéologiques sont uniques, elles permettent une vue d'ensemble, avec des conclusions plus rigoureuses. Elles vont dès lors donner un accès à des dynamiques sociales diverses, qui sont l'apanage d'autres sciences sociales comme la psychologie, la sociologie ou encore l'ethnologie (Demoule, 2009c). « We then discuss current trends in multidisciplinary research in which archaeology is positioned at the intersection of the social and natural sciences. » (Smith, Feinman, Drennan, Earle, Morris, 2012, p.7617). L'archéologie avec son point de vue à tendance globalisante, va « reconstituer un système » (Djindjian, 2010, p.79). Cette reconstitution doit être publiée afin d'être connue et reconnue.

## **6. La publication des résultats**

La publication des résultats en archéologie est très importante du point de vue scientifique mais aussi en ce qui concerne la diffusion et la vulgarisation de la discipline. Elle permet à l'étude qui a été effectuée d'être reconnue dans le milieu scientifique et les données ne seront alors pas perdues « car la « conservation par l'étude », c'est-à-dire la fouille, ne vaut que parce que la mémoire de l'étude sera conservée de manière pérenne et que la publication synthétique ou monographique des résultats, à partir de la mise en forme des données, reste l'objectif. » (Vergain, 2015, p.285). La publication des travaux en matière d'archéologie est une avancée récente du XIX<sup>ème</sup> siècle et cette publication peut se faire sous divers formats (Jockey, 2013, p.178-180). Elle permet l'ouverture de l'archéologie à un public plus large en sortant du domaine privé qu'était alors la marque des recherches en archéologie (Ibid, p.178). Elle pose souvent problèmes car elle est peu effective au vue du nombre important de fouilles, Jean Paul Demoule annonce que près de 90% des fouilles préventives et beaucoup de fouilles programmées peuvent être considérés comme perdues car elles ne débouchent sur aucune publication (Demoule, 2009a, p.261) hormis le rapport de fouille qui est à rendre de manière obligatoire au service de l'État, le SRA. La publication de certains sites qui sont pourtant fouillés depuis de nombreuses années, est encore à faire et c'est une demande constante de la part des administrations interagissant avec les archéologues comme le SRA (Direction Régionale Des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte D'azur - Service Régional de L'archéologie, 1992-1995). La publication de ces sites « traditionnels » (Jockey, 2013, p.262) est de la responsabilité des archéologues qui en ont la charge mais elle est difficile car dans une très grande majorité des cas le contexte manque, et les vestiges ont subi une sélection en fonction de l'époque mais aussi de l'attrait qui leur était porté lors de leur découverte (Ibid, p.262-263). Les publications des données sont un moyen de marquer l'histoire, le présent mais aussi de diffuser et de vulgariser les recherches. Les archéologues ne sont pas les seuls à publier les résultats de leur recherche, les associations (Zisman, 2001) et des érudits où historiens locaux (Bacocchi, Laferté, Le Guillou, Rowell, 2001).

La pratique de l'archéologie en France est administrativement lourde, bon nombre d'autorisations et d'accords sont nécessaires et la pratique est très contrôlée par différents services de l'Etat que ce soit en amont des opérations avec des projets et des objectifs, pendant pour la sécurité des personnels et des bonnes pratiques qui doivent être entreprises et en aval avec un contrôle des publications et des résultats. La place du chercheur doit être prise en compte, sa formation, la catégorie à laquelle il appartient et les impératifs qui sont les siens car



« les techniques employées sur le terrain, aussi bien que celles qui sont utilisées pour restaurer des artefacts, sont indissociablement liées à la position sociale et épistémologique de l'archéologue. » (Menezes Ferreira, 2015, p.254). La discipline scientifique qu'est l'archéologie ne se limite pas à la fouille, mais elle est un point de vue pour comprendre sa pratique « Sans la précision acquise des gestes techniques dégageant les traces et identifiant les manques, sans la reconnaissance intellectuelle des vestiges exhumés et conservés et leur mise en profondeur historique et sans leur enregistrement rigoureux et méthodique, la fouille archéologique ne serait rien d'autre qu'un exercice physique que l'on pourrait légitimement trouver coûteux pour la société. » (Vergain, 2015, p.279-280). L'utilisation de l'archéologie et son instrumentalisation à des fins politiques est perceptible pour les archéologues notamment les professionnels qui sont fréquemment en rapport avec des décideurs politiques (Sagnes, 2015b, p.12). Cette instrumentalisation suscite des sentiments de craintes, en ce qui concerne « les travestissement de la science. » (Ibid, p.12). Il n'empêche que l'archéologie joue un rôle prépondérant dans l'affirmation d'une identité, la définition d'un territoire, l'image d'une société.

## **IV. Chapitre 3 : Les identités et territoire en Provence**

Les différentes pratiques de l'archéologie, dont la fouille, propose des interprétations qui sont le fruit d'une époque. (Poulot, 2014) L'archéologie est une des disciplines, avec l'histoire, les plus sollicitées en ce qui concerne le patrimoine, sa gestion et sa contextualisation (Dumont, Garnier, 2012, p.85). « Ce récit [historique] peut être enrichi par une prise en compte des traces visibles et invisibles : l'historien peut en particulier s'appuyer sur une science « complémentaire », l'archéologie, susceptible de lui révéler d'autres objets, jusque-là enfouis à l'abri du regard, sur lesquels va être exercé un travail d'ordonnement et de comparaison permettant d'en inférer les usages originels et parfois de proposer une datation .... » (Bonniol, 2001, p.176). Un monument possédant un label tel que celui des « Monuments Historiques », devient intéressant pour l'ethnologie s'il condense « quatre dimensions : il est à la fois ensemble signifiant, territoire administré, foyer de savoirs et pôle touristique. » (Fabre, 2000, p.2). Ce label possède un socle administratif qui est un des plus anciens en France, il est le moteur des autres législations se développant à propos du patrimoine et de l'archéologie (Demoule, Landes, 2009 ; Fabre, 2000 ; Jockey, 2013 ; Heinich, 2009). Le patrimoine est une représentation de l'histoire mais il est également porteur de sens pour la communauté. Il permet de développer un sentiment d'autochtonie en regroupant des personnes. L'archéologie est en lien avec la définition de l'Etat entre la communauté et le territoire, avec ses sujets d'études élargis, des époques les plus anciennes à une archéologie contemporaine comme la fouille du *Déjeuner sous l'herbe* de Spoerri (Demoule, 2012, p.164-166), mais aussi au niveau de ses objets (Demoule, 2012a).

### **A. Une identité locale qui est la conséquence d'une politique nationale**

Comme nous l'avons remarqué dans les deux parties précédentes, la discipline archéologique est pensée et se pratique conjointement avec l'Etat. Le patrimoine subit un accroissement récent, il est omniprésent dans le paysage (Poulot, 2014). Nombre de monuments encore en élévation ont un objectif initial de célébration du pouvoir politique de l'époque, dans

un culte de l'Etat. Le monument est un lieu carrefour, il détient des significations différentes en fonction des personnes qui viennent lui rendre visite (Fabre, 2000b). Il a eu des sens différents en fonction des époques, de l'intention qui a prônée lors de sa réalisation, aux sens et usages qui sont les siens actuellement. Le patrimoine culturel regroupe un ensemble de pratiques et de représentations d'un groupe humain qu'il ancre sur un territoire (Fournier, Crozat, Bernié-Boissard, Chastagner, 2012, p.9). Ces groupes vont aussi développer ce patrimoine, par une succession de choix qu'ils soient individuels ou collectifs, des choix pensés par un groupe d'acteurs avec des pouvoirs politiques ou ce d'habitants.

## 1.

## 2. **En quête de légitimité : Une catégorie de patrimoine est-elle privilégiée ?**

La pratique de l'archéologie est issue de nombreux choix, comme la fouille d'un site, sa conservation, sa mise en valeur ou sa destruction. Ces choix sont visibles au niveau des sites archéologiques et dans les musées qui exposent des collections archéologiques. Les musées sont, en outre, des vitrines de l'archéologie de la région mais aussi de l'image de celle-ci. Ils se multiplient à l'instar des traces et des vestiges qui s'accumulent également. Pour l'archéologie, cela est dû essentiellement à la multiplication des fouilles entreprises ces dernières années sur le territoire, mais aussi celle des prospections et des sondages. Cette état de fait est couplé avec une volonté d'exhaustivité, celle de récupérer le plus d'objets archéologiques possibles lors des opérations (Demoule, 2012a, p.162). Si le patrimoine archéologique est un site, il peut être dans le cas de mise en valeur, particulièrement repérable dans le paysage. Le site n'est pas le seul objet de l'archéologie pouvant intéresser le public. Il n'est pas seulement monumental, où autour des objets pouvant être qualifiés de beaux, ayant une forme esthétique qui est comprise à notre époque. L'objet principal de l'archéologie est le déchet, ce sont ceux d'une époque qui vont fournir pour les archéologues des informations. Ils seront une des sources des interprétations des archéologues (Demoule, 2012b, p.59). Cet objet est toujours dans l'actualité au point qu'il est un focus de la recherche sur l'archéologie contemporaine qui se développe notamment dans les pays anglo-saxons, « Garbage Archaeology ». C'est une autre façon de voir les sociétés contemporaines, un autre discours notamment sur le gaspillage.

Le vestige, dont l'objectif initial est le culte de l'Etat et des personnalités au pouvoir, est particulièrement présent dans les musées, sur les sites archéologiques qui sont mis en valeur.

Au sein d'un musée, il est particulièrement mis en exergue lorsqu'il est porteur d'un attrait touristique notable mais aussi vecteur de discours à son propos et également sur la personne à qui il est dédié. A l'instar « du buste de César » (Delestre, 2008 ; Dureuil-Bouracha, 2015), cet objet archéologique provient des fouilles subaquatiques du Rhône, il est exposé actuellement au musée Départemental Arles Antique à Arles, et est interprété comme étant une représentation de César. Quand il est inscrit dans une trame urbaine, ce monument à vocation initiale politique peut être conservé et restauré. Le modèle peut être même repris dans d'autres pays et contextes. Par exemple la colonne Trajane à Rome, porteuse d'une légitimation politique, son modèle fut repris pour la colonne Vendôme à Paris, érigée en commémoration de la victoire de Napoléon à Austerlitz (Veyne, 1990). Le vestige est alors intégré dans l'espace urbain, son aménagement et sa conservation ainsi que ceux de son environnement sont des actes politiques pas toujours bien acceptés par la population étant donné qu'il appartient à la mémoire collective (Le Blanc, 2012). A l'occasion de son intégration, il peut prendre de nouvelles fonctions au sein de cet espace (Ibid, p.65), en étant un lieu de médiation, de concerts comme le théâtre antique de Vaison-la-Romaine ou celui d'Orange, il est aussi un lieu de promenade (Gravereau, 2012 ; Ricci, 2015).

La représentation de l'histoire régionale par des recherches, des sites et des musées est le fruit d'une sélection de périodes, d'éléments ou de faits particuliers pour sa mise en valeur (Legendre, Schnitzler, 2015). Elle n'est pas seulement le fait des archéologues ou des représentants de l'Etat (Amiel, 2015), elle peut être celui d'amateurs éclairés (Piniés, 2015), d'associations locales (Dureuil-Bouracha, 2015), de propriétaires des terrains où se trouvent les sites (Moulinié, 2008) ou ici des érudits locaux qui sont toujours dans l'actualité comme Gaston Barri, un historien local de Trames (Bacocchi, Laferté, Le Guillou, Rowell, 2001). Les régions et les villes vont mettre en valeur les éléments constitutifs de son paysage mais elles vont faire une sélection dans l'histoire et les vestiges associés, mis en relief, restaurés, être porteur de panneaux explicatifs (Bonniol, 2001). Le passé laisse des traces qui agissent sur la mémoire individuelle et collective permettant la création d'une identité collective qui va perdurer (Ibid, 2001, p.173). Ces monuments vont être «Un espace de la fierté urbaine. » (Poulot, 2014, p.57), notamment s'ils réfèrent à la période antique. Cette période de l'histoire a produit des monuments dont beaucoup sont encore en élévation (Ibid) et ils sont parfois inscrits dans la trame urbaine d'une ville. Nîmes, Arles ou Vaison-la-Romaine en sont des exemples. Une protection de ces patrimoines est décidée par les politiques dans le temps de l'exercice de leurs fonctions afin de les préserver, avec des restaurations pour en retirer du prestige afin que des

visiteurs viennent les admirer (Ibid, p.58). Le tourisme et les avantages économiques pouvant en découler, doivent être pris en compte dans le choix d'un patrimoine. L'histoire, qui est attachée à ce patrimoine, est une autre ressource financière pour les villes mais aussi pour les acteurs qui gravitent autour de lui (Fabre, 2001, p.29). Une ville, un territoire ou un département ne se démarquent pas seulement d'un point de vue administratif mais par leur passé qui est mis en relief. Le patrimoine est à l'intersection de contingences sociales, politiques et économiques d'une ville et d'un territoire (Baciocchi, Laferté, Le Guillou, Rowell, 2001, p.132). La valeur patrimoniale des vestiges est prise en compte mais le vestige passe par différents stades comme son exhumation, sa restauration, son inscription et son classement (Bonniol, 2001), le but ultime étant la reconnaissance de sa valeur patrimoniale (Heinich, 2009). Il existe par ailleurs trois différents types de classement possible pour un objet ou un monument, ils n'ont pas les mêmes champs d'actions et des obligations différentes (Ibid). Le tourisme participe non seulement à une reconnaissance de cette valeur patrimoniale mais aussi à développer l'économie d'un territoire (Fesquet, 2012). Pour des raisons touristiques, un circuit attractif pour les personnes doit être créé. Il est nécessaire de varier les sites entre époque, paysages et contextes (Bonniol, 2001, p.190). Un choix doit donc être effectué dans des sites d'une même époque, ou d'importance égale, le message qu'il porte, la signification qui lui est attribuée et leur valeur patrimoniale doit alors être prise en compte. C'est une sélection de la part des décideurs politiques sur ce qui représente un intérêt et qui est donc mis en valeur (Ricci, 2015, p.317). Cette sélection est également est aussi réalisée en fonction des attentes des visiteurs de ce patrimoine (Rauch, 2002, p.391). Ces différents éléments du paysage rentrent dans un itinéraire que les touristes vont pouvoir emprunter. Ils sont aussi vecteur d'une identité commune prônée par les habitants et les acteurs politiques (Fabre, 2000, p.13).

Les monuments, les sites et les objets permettant d'ancrer le passé dans le présent doivent être pourvus d'authenticité. Le patrimoine qui est privilégié doit être perçu comme authentique, en particulier s'il a subi des restaurations. Cette valeur, est le moyen d'inscrire le vestige dans un processus de patrimonialisation (Heinich, 2009). Cette authentification passe par des médiateurs (Bensa, 2001) dont les archéologues peuvent faire partie en exhumant un vestige de terre ou en datant et reconstruisant l'histoire d'un site ou d'un objet. La production de l'histoire locale passe également par une sélection des auteurs qui ont disserté sur la localité, une histoire est ainsi transmise et l'historien devient anonyme (Sagnes, 2001, p.84-85). Pour que l'histoire locale et le patrimoine associé soient considérés avec intérêt il est nécessaire qu'elle soit intégrée à « une histoire plus large. » (Clastres, Pinton, 2001, p.112) ou qu'elle

appartienne au « style de l'épopée » (Ibid, p.112). La patrimonialisation d'un vestige est issue d'une décision politique (Bonniol, 2001, p.181 ; Heinich, 2009), le vestige perd son sens initial et devient une ressource symbolique avec une reconnaissance esthétique et le sentiment de nécessité de le transmettre aux générations futures (Bonniol, 2001, p.181). Ce ne sont pas les seuls éléments qui sont pris en compte dans le processus de patrimonialisation : l'ancienneté, la rareté, l'esthétisme et le sens sont des notions qui sont fréquemment utilisées pour se justifier d'une inscription sur l'inventaire des Monuments Historiques (Heinich, 2009). La sélection dans un processus patrimonial passe par un savoir scientifique, qui peut être porté par des historiens mais aussi des archéologues. Les passions suscitées par le patrimoine et les différents enjeux sont pris en compte également (Fabre, 2000 ; Heinich, 2009). Ces enjeux sont politiques, touristiques, commémoratifs et économiques. Ils sont parfois aussi portés par des personnalités politiques qui sont présentes au niveau des diverses commissions entrant dans le processus de patrimonialisation et ce, à différents niveaux.

Ce sont les aspects spécifiques d'une ville et de son passé qui en font tout l'intérêt. Ils sont privilégiés en étant mis en valeur ou en espérant une protection de la part de l'Etat pour cela il faut que ces vestiges et le passé qui y est associé soient dans la continuité de l'histoire nationale.

### **3. Des particularismes locaux dans la continuité de l'histoire nationale/ La sélection d'une identité**

La France compte notamment un musée d'archéologie nationale, dont la constitution fut très difficile et compliquée. La place qu'il occupe au niveau des politiques patrimoniales françaises est quelque peu éloignée de celle du Louvre ou des autres grands musées nationaux. Cette place est un peu excentrée, que ce soit d'un point de vue géographique historique et financier (Olivier, 2009). Le musée d'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye se situe à l'extérieur de Paris, au cœur du château éponyme, il fait l'objet d'un manque de financement, il a donc peu changé depuis sa création. L'archéologie, le patrimoine et l'histoire sont très liés aux différentes politiques de l'Etat, ils sont intégrés dans la construction d'une identité nationale mais aussi régionale. Le contexte local est aussi important dans l'installation d'un patrimoine sur un territoire que le contexte national (Dumont, Garnier, 2012).

Une histoire nationale qui est transmise à l'école, une étude menée sur la question a été effectuée par Anne-Marie Thiesse, sur l'apprentissage de l'histoire de France lors de la III<sup>ème</sup> république. L'école est alors le lieu de la construction de cette identité nationale. Pour cela, le lien est fait avec l'histoire locale dans les manuels. Ils font part d'événements historiques locaux, qui sont liés aux monuments présents dans la région. Ces monuments peuvent être qualifiés de « sémiophores » (Pomian). L'histoire locale est dans la continuité avec l'histoire nationale (Thiesse, 1997) mais le local, pouvant correspondre à un département ou une région, se particularise, avec des spécificités (Ibid). Les manuels de ce type précèdent la III<sup>ème</sup> République et vont se poursuivre sous Vichy, ils vont permettre aux élèves de développer « une histoire à soi » (Bensa, Fabre, 2001). Une histoire locale va se développer autour d'une communauté tout en restant dans la continuité de celle de la nation. Les spécificités qu'elle va promouvoir vont permettre de la différencier des autres localités, en s'y opposant (Bensa, 2001 ; Loret, 2012) notamment dans le cadre de l'attribution d'un label qui a un intérêt patrimonial et qui est vecteur d'afflux touristique (Bigando, 2012). L'obtention de ce label ne se fait pas par hasard, il peut être le fruit d'une demande faite par des acteurs locaux, comme des associations ou des membres de la mairie (Heinich, 2009). Pour obtenir les financements, il est nécessaire de s'intégrer dans une catégorie ou une désignation, qui ne convient pas toujours aux personnes comme le terme de « banlieue » pour la commune d'Elbeuf (Loiret, 2012, p.246). L'histoire locale doit émerger du sol afin de détenir une réalité physique. « Le mécanisme concret de cette inscription locale est simple, il consiste à faire émerger l'histoire de la topographie. Configurations naturelles et traces humaines énoncent dans le langage visible la présence sous-jacente, archéologique, de la Nation qui engendre le lieu. » (Fabre, 2001, p.20). L'histoire locale se doit d'appartenir à un ensemble plus vaste (Peroni, 2001), que ce soit celle de la nation, de l'Europe ou de l'Humanité. Le patrimoine est un des médias de la construction de la Nation, suite à la Révolution, c'est un des nouveaux repère de la Nation en formation pour la fixer dans le temps et dans l'espace (Dumont, Garnier, 2012, p.77). Cette époque a vue s'élaborer l'idée « d'un patrimoine de et pour soi. » (Ibid, p.77). La présence d'un patrimoine sur un territoire défini « apparaît alors comme un témoin véritable de singularité locale et de son histoire spécifique » (Raveneau, 2012, p.176). La présence d'un patrimoine lié à une époque plus ou moins précise, pourvu qu'il soit documenté, permet de développer certains discours le concernant. En Provence, cette continuité avec l'histoire nationale est particulièrement prégnante, avec une sélection de discours pour appuyer un regard sur le local.

Le patrimoine préhistorique est toujours présent dans l'actualité étant donné qu'il est toujours crédité de l'image que cette époque est celle de l'origine de l'Homme, d'une identité commune, celle de l'Humanité (Voisenat, 2008b, p.111-112 ; Demoule, 2012b). La Préhistoire fut lors de son avènement en tant que science et pendant quelques décennies le lieu d'une « approche évolutionniste et internationaliste » de la part des chercheurs de l'époque (Kaeser, 2015, p.53). Si ces idées ont fait leur temps au sein de la discipline, elles sont encore présentes auprès du public et de certains acteurs du patrimoine. Elles sont le foyer d'une interprétation des vestiges. Cette identité commune à l'ensemble de l'humanité peut potentiellement intéresser toutes les personnes qui vont aller visiter les sites et les musées, elle est sujette à une double lecture d'une part celle des chercheurs et celle que le public va faire du patrimoine (Voisenat, 2008b, p.111-112) que ce soit dans la collectivité ou au niveau le plus large, l'Humanité (Ibid, p.114). La période où l'écriture est absente est propice à l'invention d'une civilisation (Chambon, 2008) avec des preuves peuvent être fabriquées pour créer une civilisation comme la pessinoise (Jasmin, 2008 ; Pessin, 2008). La Préhistoire et la liberté des termes qui la compose permettent de créer une identité locale à partir de ce passé qui reste somme toute assez flou aux yeux du néophyte. Inventer des cultures éponymes de certains sites comme le Sauveterrien, du nom de la localité de Sauveterre, permet de fixer une identité locale sur un socle (Moulinié, 2015). Renforcée par l'archéologie, cette identité est perçue comme en une continuité qui perdure jusqu'au présent. Dans la région PACA, le patrimoine préhistorique n'est pas celui qui est mis le plus en avant malgré une multiplication des musées, car il ne bénéficie pas de grands sites ouverts au public comme le *fac similé* de la grotte Chauvet (Ardèche). Les musées de Préhistoire sont en Provence des musées de sites comme Quinson (Alpes-de-Haute-Provence) et Terra Amata (Nice, Alpes Maritimes) mais cette époque peut être absente dans la représentation de certaines villes comme Arles ou Vaison-la-Romaine (Berthout, 2014). Ces musées sont issus d'une volonté politique locale, par les promoteurs du patrimoine culturel, de conserver au cœur de son territoire les vestiges de ce passé le plus lointain (Sacchi, 2015, p.303). L'archéologie préhistorique est souvent le fait de personnalités scientifiques reconnues, en Provence c'est le cas de Max Escalon de Fonton (1920-2013), qui a voué sa carrière à sa région, en prônant une archéologie régionaliste et mettant en avant les spécificités et les richesses intrinsèques (Ibid, p.302). Une Préhistoire provençale qu'il pense comme unique avec un développement autonome, et des « cultures » régionales disposant de particularismes qui vont perdurer (Ibid, p.302). Les objets issus de la Préhistoire provençale sont intégrés au sein de musées permettant ainsi d'affirmer une singularité culturelle ancienne, en démontrant du moins visuellement, la proximité des pratiques entre les hommes vivant en



Provence lors de la Préhistoire et ceux de la Provence traditionnelle du XIX<sup>ème</sup> siècle célébrée par Frédéric Mistral et les félibriges (Séréna-Allier, 2015, p.187). La protohistoire\*, la période qui est considérée comme celle des « Gaulois » à longtemp s'était mis en avant par l'Etat français du XIX<sup>ème</sup> siècle en passant par Napoléon III, la III<sup>ème</sup> République mais aussi après 1945, avec l'image d'un Gaulois qui résiste (Demoule, 2012). Cette image du Gaulois n'est plus vraiment d'actualité (Vergain, 2015, p.271).

« Ces rivages [méditerranéens des côtes françaises] marqués par des peuplements préhistoriques, la présence gauloise et, bien sûr, une romanisation exceptionnelle sont, par excellence, des lieux de mémoire et de territoires de prédilection pour les recherches archéologiques. » (Delestre, Marchesi, 2010, p.13). La période antique est mise en avant par les auteurs et elle fera l'objet d'un développement ultérieurement. La période médiévale est absente de son propos, la question de son intérêt pour la recherche archéologique mais aussi comme lieu véhiculant une identité peut être posée selon ses propos. Une dénégation de la période médiévale en France, notamment les premiers temps du Moyen Age, était perçu comme celui des invasions « barbares » (Demoule, 2012). Cette période s'illustre par une vision misérabiliste qui la qualifie, de par des données archéologiques plus discrètes mais surtout différentes des époques précédentes et suivantes, en plus de données historiques qui sont dans beaucoup de cas inexistantes (Ibid, p.144). Le terme Moyen Age est péjoratif, il implique une période de transition entre une Antiquité célébrée et une Renaissance reconnue comme une période prépondérante. C'est une époque qui est qualifiée « d'ambiguë » par Jean-Paul Demoule avec l'arrivée des « barbares », de nouveaux éléments culturels mais qui stimule l'imagination avec les épopées (Ibid, p.142). Ce qui reste célébré en France, c'est souvent ce qui a attiré au christianisme comme le baptême de Clovis pensé souvent dans une optique plus romantique que politique (Ibid, p.131-132). Cette période est celle de la quête des origines « ethniques » avec les Francs mais aussi celle de la chrétiennereté en Europe (Vergain, 2015, p.271). L'époque médiévale est souvent représentée à l'occasion de fêtes, dans une tentative de faire revivre l'Histoire (Albert-Llorca, Blanc, 2001 ; Bonniol, 2001, Fournier, 2012 p.271). C'est un Moyen Age stéréotypé qui est mis en action, un lieu de syncrétisme (Fournier, 2012, p.271). « Ici, la vérité sociologique prime sur la vérité historique.» (Bensa, 2001, p.11). Les ouvrages généraux portant sur le patrimoine archéologique montrent un désintérêt dans la diffusion et la promotion du patrimoine de la période médiévale, pour les sites ecclésiastiques et les cimetières qui sont bien représentés à travers l'ensemble du territoire, la Provence étant une des premières régions de l'actuelle France christianisée (Delestre, Marchesi, 2010). Cette période s'illustre en

archéologie aussi du fait de l'intérêt qu'elle génère autour de l'élite, visible notamment du point de vue de l'habitat avec des châteaux mais aussi des *castra*\* (Ibid). Beaucoup des villages actuels sont dans la continuité de cette période, ils sont pour héritier de l'urbanisme de l'époque (Demoule, 2012b). La période médiévale n'est pas seulement l'objet d'étude des archéologues il est aussi celui des historiens et des historiens de l'art. Ceci implique que l'archéologie est en concurrence avec d'autres savoirs qui ont parfois une assise universitaire et sociale plus importante, ce qui pourrait expliquer le retard de l'archéologie médiévale (Sagnes, 2015b, p.12-13). Il est plus facile d'écrire sur « des pages blanches » (Ibid, p.13) notamment si les données que l'on trouve sont uniques et ne souffrent donc d'aucun comparatisme possible.

Le patrimoine local est issu d'une production de savoir et de connaissances sur un territoire, il est issu d'une politique territoriale d'aménagement culturel (Fabre, 2000). Ce patrimoine est le fruit d'un travail en commun de divers services de l'Etat, dans une quête de légitimité du patrimoine locale. Les sites et les objets sont porteurs d'une référence au passé (Palumbo, 2000), ils sont porteurs de valeurs d'authenticité historique et d'une valeur artistique (Ibid). Ils sont au cœur de pratique discursive avec des stratégies de rhétorique (Ibid). La quête de légitimité pose la question de « la création de mythes en réaction à la trop grande rationalisation de la discipline. » (Vergain, 2015, p.268).

Le patrimoine et le monument sont dans un rapport que la collectivité entretient avec son territoire, territoire qu'elle s'approprie grâce à eux (Poisson, 2000). Ils sont le fruit de projection « qui relève de l'expérience collective, de l'identité et de la culture de la communauté. » (Ibid, p.171). Les ouvrages de vulgarisation de l'archéologie par des professionnels, qui sont intégrés dans des institutions étatiques, tel que *Archéologie des rivages méditerranéens, 50 ans de recherche* de Xavier Delestre et Henri Marchesi. Ces deux auteurs s'adressent à un public néophyte, et développe des représentations de la recherche archéologique et du patrimoine qui ne correspondent pas à celle des *Bulletins Scientifiques Régionaux* (DRAC, 1992-2013). Delestre et Marchesi développent leurs propos autour de sites qui sont pour beaucoup classés en tant que Monuments Historiques et mis en valeur par des musées. Ces sites sont pour la majorité issus de découverte du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle et ils ne sont pour beaucoup plus dans l'actualité de la recherche car ils ne sont plus fouillés.

#### 4. De la Narbonnaise<sup>44</sup> à la Provence

La définition d'un territoire est très floue, elle dépend des acteurs, encore plus si ce territoire fait l'objet d'un processus de patrimonialisation. C'est une définition fluide d'un espace, des groupes qui le composent mais aussi du patrimoine. « L'espace provençal contemporain est caractérisé par la coexistence, et souvent par le chevauchement, des formes très hétérogènes, lesquelles sont le produit de trajectoires historiques et sociales diverses. » (Fabiani, 2005, p.14). La Provence reste marquée par un paysage où la période antique est au premier plan de la scène locale, car elle est perçue comme plus authentique. Une mise en valeur de la romanité d'une région passe par les monuments qu'elle abrite. Ces monuments sont un facteur permettant de développer un récit imaginaire mis en avant par des sociétés qui en ont la gestion comme Cultures-Espaces (Bernié-Boissard, 2012, p.121). Les vestiges archéologiques peuvent aussi être inscrits sur la base Mérimée, comme le site de Glanum à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône). Certains monuments sont inscrits à l'UNESCO comme patrimoine culturel, à l'instar d'Arles et de ses « monuments romains et romans »<sup>45</sup>, le théâtre antique d'Orange<sup>46</sup>. L'intégration de ce patrimoine peut être un élément favorable pour son classement comme à Nîmes<sup>47</sup>, une ville se situant dans le Gard, un département frontalier de la région PACA mais qui lors de l'Antiquité correspondait à la Narbonnaise. Les monuments sont concernés par des demandes de protection mais également les paysages culturels avec la reconnaissance de villes de la Narbonnaise et son territoire avec son réseau viaire et les vestiges de ses aqueducs<sup>48</sup>. Ce paysage fut classé car il correspond « à un nœud de communication primordial dans l'histoire des territoires de l'Empire romain. » (Ibid, p.123). Près de la moitié des préfectures du territoire national français ont une histoire qui est inscrite depuis l'Antiquité dans cette Gaule romanisée. Elles étaient déjà à cette époque des cités d'importance et elles continuent d'exister à travers le plan des villes (Demoule, 2012b, p.115). Une fascination pour la « valeur d'antiquité » est présente (Palumbo, 2003, p.24), avec l'obsession pour la préservation des valeurs historiques et artistiques (Ibid, p.24) de ces objets venus du passé qui sont intégrés dans le présent par leur valeur patrimoniale. La présence de l'Antiquité en Provence est surtout visible dans les différentes trames urbaines qui composent le paysages,

---

<sup>44</sup> Ce terme réfère à l'époque de la conquête romaine de la Gaule. La Narbonnaise est un découpage arbitraire de l'espace lors de la conquête de ce territoire, ses frontières dépassent le cadre de la région PACA.

<sup>45</sup> <http://whc.unesco.org/en/list/164>

<sup>46</sup> <http://whc.unesco.org/en/list/163>

<sup>47</sup> <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/5723/>

<sup>48</sup> <http://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/1658/>

elle est moins visible dans l'espace rural. Les objets permettent de faire le lien entre ce passé magnifié et le présent. A l'image de la cigale, c'est une représentation de la Provence et des membres des Félibriges, elle fait le lien avec la Grèce antique, un lien symbolique (Fabiani, 2005, p.80), qui dépasse les frontières entre l'espace rural et l'urbain. La place primordiale de l'Antiquité en archéologie s'illustre très tôt dans la discipline, qui conserve cette empreinte jusqu'à maintenant.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ce sont les ruines antiques qui sont le plus souvent étudiées, pour beaucoup elles sont intégrées à des itinéraires « touristiques » (Jockey, 2013 ; Schnapp, 1993 ; Schnapp, 2009). C'est une tradition longue de l'intérêt qui peut être porté aux vestiges datant de l'Antiquité. Ce patrimoine est porteur d'une identité qui est fréquemment mis en exergue, dans un cadre individuel, collectif mais aussi politique (Veyne, 1990). Jusqu'à cette même période, le patrimoine antique était celui qui bénéficiait le plus souvent d'une conservation. Par la suite, le patrimoine antique dans des grands centres urbains, comme Rome, a pu être l'objet d'une mise en valeur et de grands projets de restaurations sous le coup d'une décision politique (Ricci, 2015). Le socle de l'Antiquité qu'elle soit grecque ou romaine par le biais de l'histoire mais aussi de l'archéologie est partie prenante « de la notion d'Occident comme lieu politiquement hégémonique par rapport aux autres régions du globe. » (Menezes Ferreira, 2015, p.247). Les Européens seraient alors les héritiers de cette civilisation, dont ils conserveraient des spécificités.

La Provence et le Languedoc vont commencer dès 1760 une écriture monographique des localités les plus modestes qui composent leur territoire (Fabre, 2001, p.16-17). Le patrimoine culturel est alors mis en relief et il participe à la définition d'un territoire. A l'instar du Museon Arlaten fondé par Frédéric Mistral à Arles, c'est un exemple des représentations qui sont faites de la Provence. Il légitime un discours régional tout en préservant les vestiges qu'il estime digne des outrages du temps, en les intégrant au musée. Ces objets sont issus des pratiques ethnographiques en région mais ce sont aussi des vestiges archéologiques, ils vont être le support de cette dialectique régionaliste. Le patrimoine archéologique qui va être mis en scène est le fruit d'une sélection que ce soit dans l'espace mais aussi dans le temps (Séréna-Allier, 2015). C'est une Provence Rhodanienne avec des périodes de prédilection comme la Préhistoire, l'Antiquité et la fin du Moyen Age, qui sont mis en avant. Ces répartitions chronologiques mais aussi spatiales sont celles de références du courant félibrige (Ibid, p.181). Ces objets sont un « renvoi à un autrefois, digne de mémoire. » (Ibid, p.179). Ils vont être au cœur d'une pratique d'élaboration d'une représentation de la Provence dans la mémoire

collective et dans l'imaginaire, ils en sont des références. La présence des objets ethnographiques avec ceux issus du passé permettent une comparaison et de créer des liens continus. La « singularité provençale » (Ibid, p.188) est fondée pour beaucoup d'auteurs du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle, dont Frédéric Mistral, sur la période antique qu'ils souhaitent présenter « comme un héritage omniprésent, celui d'une civilisation qui aurait sublimé le vieux fonds gaulois de la Provence et se serait imprimé de manière indélébile dans la culture populaire. » (Ibid, p.188). Le discours régional en Provence, mis en avant par les Félibriges, se veut proche d'un ordre moral (Fournier, 2006, p.249). Les vestiges antiques illustrent particulièrement bien ces notions de moralité et « d'entité civilisatrice » qui sont ancrées dans l'imaginaire collectif (Demoule, 2012b). La relation entre le Muséon Arlaten et le passé antique de la ville d'Arles est présente sur différents points, ce musée est implanté sur les ruines du forum antique de la ville, l'Antiquité peut être présentée comme une des fondations de ce musée, mais aussi de la culture régionale. Cette filiation est perceptible non seulement au cœur du Muséon Arlaten, mais également au musée départemental d'Arles Antique. Une filiation entre le passé et le présent est également mis en relief au cœur de la ville avec ses nombreux vestiges conservés et ouverts aux publics. Cette filiation passe également par la multiplication des travaux d'archéologie inscrits à un niveau régional, elle s'inscrit dans la mémoire collective. Dans le « Sud » l'importance des notions de restauration, de reconstitution (Fabiani, 2005, p.26) des objets, des vestiges des éléments architecturaux et des éléments sont d'importances. Ce qui implique que les ruines ne sont que rarement laissées en état de dégradation, elles sont le plus souvent restaurées. Elles sont intégrées le plus possible dans l'espace contemporain à l'instar des maisons de la Provence de Jean-Louis Fabiani. Cette vision de la Provence passe par l'histoire de l'art avec des artistes du XIX<sup>ème</sup> siècle et la diffusion de ces critères par des magazines et des guides (Ibid, p.39). L'Antiquité en Provence permet de mettre en avant une identité qui est présente depuis longtemps sur le territoire, qui est perçue comme en continuité car elle est toujours présente à travers divers éléments que ce soit des vestiges ou des éléments plus symboliques comme la cigale.

Une catégorie de patrimoine est privilégiée dans sa mise en valeur en fonction du discours qu'elle véhicule, de l'identité qu'elle prône et de la définition du territoire qu'elle met en avant. Le patrimoine permet de prôner une identité de la Nation mais de par ses extensions diverses il est aussi le signe d'une grande multitude de cultures et de groupes sociaux dans un territoire (Dumont, Garnier, 2012). Le territoire est un élément englobant, ses frontières

dépendent de ce qui le compose et du groupe qui s'en revendique (Alphandery, Bergues, 2004). Le patrimoine et l'archéologie sont tributaires d'une politique nationale concernant les choix qui sont effectués sur la destruction, ou l'étude d'un site mais aussi sur la mise en valeur des vestiges. En Provence l'entité politique agit comme un médiateur (Fournier, 2006, p.248). Elle permet une construction commune d'une identité régionale provençale mais également d'une identité nationale issue de la même filiation (Ibid, p.248). Cette identité régionale prône des traditions, une authenticité culturelle, qui sont conservées mais avec une perspective plus libérale où cette image d'une authenticité est attractive sur un plan touristique et économique (Fabiani, 2005 ; Fournier, 2006).

## **B. L'appropriation de cette identité**

L'appropriation d'une identité est le fait des habitants de la localité concernée, ils souscrivent du moins une partie à son approbation (Faraldi, 2001). C'est un groupe d'acteurs qui va définir le patrimoine mais cette définition n'est pas la même en fonction des disciplines qui sont celles des acteurs (Fournier, Crozat, Bernié-Boissard, Chastagner, 2012, p.7). Le monument prend son sens en fonction des personnes qui le reçoivent, sa signification est donc variable entre des personnes d'époques différentes mais aussi d'une même époque, les habitants, les visiteurs et les acteurs (Barré, 2000). Le patrimoine est aussi une source de conflits quant à son appartenance à un groupe ou à un autre. Des conflits visant son appropriation car il permet d'aborder de manière différente le paysage (Bergues, 2000) mais aussi l'histoire (Palumbo, 2003, Palumbo, 2015). Le passé a une fonction identitaire, provoquant par moment des fortes dissensions, à propos des pratiques, des représentations et des oppositions entre les acteurs politiques, économiques et les acteurs du terrain. Le développement de l'archéologie doit être compris en lien avec l'économie et le tourisme, elle est dotée d'une valeur économique influant sur sa perception (Gould, Burtenshaw, 2014).

### **1. Une continuité temporelle**

La construction d'une communauté et du sentiment d'appartenance passe par « une capacité de sédimentation historique. » (Palumbo, 2003, p.12). Cette perception de stratification du temps permet des passages entre les divers niveaux d'appartenance qui traversent les

personnes et qui peuvent être conflictuelles. (Ibid, p.12). La présence d'une histoire marquée par des sites, lieux et monuments ancre l'idée que la communauté vivant actuellement sur ce territoire est présente de longue date et ce dans les mêmes formes « La temporalité ainsi alignée sur des intérêts locaux se désynchronise de la temporalité officielle, telle qu'elle est véhiculée et entretenue par l'école et les grands médias » (Bensa, 2001, p.11). Cette communauté développe un sentiment d'autochtonie du fait de sa longue présence, son immobilisme ressenti (Sagnes, 2015a). En exhumant des éléments d'un passé parfois inconnu d'un territoire, l'archéologie permet de faire le lien avec ce passé, dont le temps est perçu comme une ligne continue, permettant ainsi de modeler une identité commune (Sagnes, 2015b), un choix s'opère dans les différents éléments qui composent le passé. Ce passé qui est aussi composé comme une stratification du temps, elle est visible en archéologie par la stratigraphie d'un site. Elle fait évoluer la perception du site en fonction des avancées effectuées, elle fait l'objet de débat entre les scientifiques mais aussi auprès des observateurs extérieurs (Grimaud, 2013). Une stratigraphie permet de sélectionner les temps qui sont d'un intérêt plus important avec des vestiges correspondants.

Les fêtes d'une ville ont souvent un accent porté sur les représentations de l'histoire locale, le passé est proche et multiséculaire. Ces fêtes historiques sont le lieu d'une mise en valeur de l'identité et des traditions qui sont dans une continuité (Albert-Llorca, Blanc, 2001). Les vestiges et les recherches archéologiques pouvant y être associés servent de comparaison et de référence pour un objet dont la patrimonialisation est en cours (Lauraire, 2001, p.294). Des comparaisons ont pour objectif de démontrer une continuité. Les musées des localités peuvent être le lieu de ces comparaisons. Dans un souci de marquer la continuité de l'occupation, la plus longue possible, ils peuvent s'ils en ont la possibilité, de présenter la chronologie la plus longue possible avec des vestiges provenant du territoire (Moulinié, 2008, p.53). La continuité d'une occupation sur un territoire est parfois quelque peu affabulée entre approximation historique, archéologique avec des fondements scientifiques quelques peu banales et des érudits locaux du XIX<sup>ème</sup> siècle (Amiel, 2008, p.73), qui n'étaient pas toujours dans un souci de véracité historique mais plus sociologique (Bensa, 2001, p.11). Le passé devient une référence, il est empli d'éléments fictifs. Il peut être aussi utopique, rêvé et imaginé (Chambon, 2008, p.204). La pratique d'une archéologie par des amateurs proche du contexte local où les objets affleurent du sol, des objets provenant d'un passé dont leur seule présence intègre le présent, « ils effacent l'épaisseur des siècles écoulés. » (Moulinié, 2015, p.95). Une proximité de l'objet et de ses précédents possesseurs sont dans un modèle d'« un curieux

écrasement chronologiques. » (Ibid, p.95). Une continuité dans le temps est aussi perçue par l'intervention des ancêtres, des anciens, des morts qui nous ont précédés sur un territoire. Ces morts vont transmettre des messages aux vivants dans des rêves pour leur indiquer le lieu des fouilles où des objets sont présents. A l'image de Jean Taffanel, qui est non seulement un archéologue amateur mais il est également « un messenger des âmes. » (Piniès, 2015, p.126). Ou encore de Paolo Cavalli qui rêvait des objets et des vestiges du passés, des rêves qui lui permettait « d'être en contact permanent avec les anciens. » (Palumbo, 2015, p.143). L'archéologie va aussi permettre par la fouille d'un site de mettre en lien deux pratiques, celle du passé remis au jour et une autre pratique du territoire qui est encore en activité, tel que l'atelier de potier de l'époque Gallo-Romaine de Sallèles-d'Aude, induisant un commerce de produit dont le vin et la pratique de la viticulture contemporaine dans la région (Amiel, 2015). Cette mise en continuité de deux pratiques est intégrée dans l'imaginaire collectif et renforce une identité commune présente depuis longtemps dans la région.

Le passé et sa continuité dans l'espace et dans le temps est le lieu de concurrence entre différentes villes pour savoir quelle est la fête la plus ancienne et la plus authentique (Albert-Llorca, Blanc, 2001). Une recherche des origines est appuyée sur des archives (Ibid) mais également sur des vestiges archéologiques, dans la recherche des pratiques et des lieux de cultes catholiques les plus anciens dans une même ville (Palumbo, 2003 ; Palumbo, 2015). « L'ancienneté d'une tradition contribue sans nul doute, dans nos sociétés, à augmenter la valeur qui lui est accordée. » (Albert-Llorca, Blanc, 2001, p.101). L'histoire avec un travail dans les archives, mais aussi l'archéologie avec des fouilles ou des études de céramiques par exemple, sont appelées à répondre à ces questions en essayant de donner des précisions notamment en matière de datation. Ces travaux ont alors un objectif, celui de la preuve qui va départager une commune, une église ou une pratique. Quand les notions d'authenticité et de tradition sont mentionnées dans le processus patrimonial, et si ces notions sont poussées à leur paroxysme, c'est « un aménagement continu de l'histoire au profit de ceux qui la font. » (Raveneau, 2012, p.174). C'est une réécriture du passé où la notion de présent est absente de ces pratiques car elles cherchent à être une représentation de ce passé (Albert-Llorca, Blanc, 2001), c'est « l'actualité qui s'habille avec les vêtements du passé. » (Raveneau, 2012, p.174). La présence de longue date dans un lieu, sur un territoire précis avec des éléments spécifiques comme les sites palafittiques\* découverts dans un lac près de Zurich. Ce site, de par ses caractéristiques qui à l'époque de sa découverte en 1854 était unique, a donc permis à l'Etat Suisse de créer une identité commune pour cet Etat dont la création était récente, 1848 (Kaeser,



2015). L'interprétation de l'époque voulait que ces ancêtres de la nation Suisse soient un exemple de démocratie, avec une unité de ces habitations bien différentes des populations voisines dont l'état des connaissances scientifiques se résumait à la guerre et le funéraire (Ibid, p.39). L'archéologie et les vestiges qu'elle exhume servent à la démonstration d'une permanence culturelle, un idéal helvète d'une démocratie libérale spécificité suisse dans une période qui s'illustre en Europe par un impérialisme majoritaire (Ibid, p.49). Une perpétuation des idéaux dont les archéologues se font les promoteurs.

La création d'un nouvel objet patrimoine au sein d'un lieu implique des changements, où la « Refondation sociale et refondation territoriale vont de pair. » (Péron, Marie, 2012, p.105). Le patrimoine est alors au centre de plusieurs dynamiques concernant la réappropriation d'une identité « Le patrimoine n'est donc pas un héritage mais une dynamique de reconstruction du passé pour les besoins du présent et les projets du futur. » (Ibid, p.105).

## **2. Transmission et avenir**

La passion de l'archéologie, de l'histoire et du patrimoine est transmise au sein d'une même famille, par des parents qui sont eux-mêmes passionnés comme ce fut le cas pour les Taffanel qui ont hérité de cette passion par un cousin (Piniès, 2015, p.113). Les pratiques de fouilles clandestines sont également transmises aux générations futures ainsi que les connaissances. C'est un héritage au sein des familles qui pratiquent les pillages de sites archéologiques en Sicile (Palumbo, 2015, p.140), ainsi que la fabrication de faux archéologiques (Ibid, p.140). Le patrimoine est revendiqué comme une généalogie (Poulot, 2014) il met en œuvre une filiation dans un collectif, afin de montrer la légitimité du groupe (Clavairolle, 2012). Le passé est constamment redéfini par les associations mais aussi par les municipalités (Zisman, 2001, p.138). Cette identité se perpétue et s'appuie sur les monuments et les vestiges (Zisman, 2001), le passé pour que le futur perdure (Ibid). Les fêtes qui sont inscrites dans une conception historique, permettent de perpétuer une tradition, de la transmettre ainsi que l'identité qui est rattachée (Blanc, 2000). Les vestiges associés possèdent parfois une double signification avec des références locales et des références pérennes commune à l'ensemble de la nation car marquant un événement historique (Ibid). « De sorte que l'histoire, ici, regarde finalement plus les lendemains historiographiques que le passé qu'elle est censée restituer » (Sagnes, 2001, p.85). Les musées sont comme nous l'avons vu des lieux de

représentation du passé mais aussi de l'identité ou des différentes identités qui sont mis en relief par des discours, « ces musées deviennent des lieux privilégiés de transmission d'idéologie territoriales hétérogènes. » (Chevalier, 2012, p.30). Les objets archéologiques comme les vestiges vont être le moteur d'une émotion patrimoniale (Heinich, 2009 ; Palumbo, 2003). Celle-ci est le promoteur de la valorisation de l'objet en patrimoine reconnu. Elle est transmise aux générations à venir pour que l'objet, les vestiges perdurent dans leur fonction patrimoniale. La patrimonialisation des objets qui sont des références à une identité collective, permet de les transmettre (Djament-Tran, 2015, p.41). Le patrimoine qu'un groupe social choisi de transmettre doit être actualisé et ne pas tomber dans l'oubli ce qui signerait son extinction progressive. Il doit être réinvesti de nouvelles fonctions, mais qui est à nouveau au cœur des conflits identitaires et également économiques (Ibid, p.53).

Le patrimoine s'inscrivant dans un centre urbain, contribue à un cadre de vie d'une population. Il va être le théâtre des événements d'une vie de famille, qui vont alors s'inscrire dans une transmission (Ricci, 2015, p.312-313). Celle-ci s'effectue au sein de la famille et permet de montrer son implication de longue date dans la ville, une ancienneté et une autochtonie qui sont représentées dans les discours transmis autour de ce patrimoine (Ibid). L'histoire appartient au présent car elle est visible à travers les monuments qui lui sont associés (Fabre, 2000, p.1). Le passé et ses vestiges font l'objet de polysémie à travers le temps. Le sens est attribué au patrimoine à l'instant présent par un groupe donné n'est pas forcément celui qui sera retenu dans l'avenir. Le problème est qu'il est nécessaire de conserver des vestiges pour que dans le futur des identités et des territoires puissent perdurer. La notion de patrimoine est plus ouverte sur l'avenir que sur le passé, entre conservation et création (Fournier, 2004, p.721). C'est une responsabilité des archéologues et des conservateurs du patrimoine, que des vestiges matériels soient toujours présents afin d'être l'objet d'interprétation. Cependant, le patrimoine est sélectionné pour correspondre à un discours et aux différentes représentations qui ont cours au niveau de sociétés sur un même territoire ce qui implique que le statut d'un vestige évolue constamment. Si l'objet ou le vestige peut être transmis, son statut de patrimoine qui doit être protégé ne l'est pas systématiquement (Menezes Ferreira, 2015, p.249).

L'archéologie préventive et les choix qui sont effectués lors des aménagements du territoire posent la question sur les décisions qui sont prises dans le présent mais qui ne seront pas forcément celles qui l'auraient été dans l'avenir (Demoule, 2012b, p.216). Cette omniprésence du présent est un problème récurrent de nos sociétés où l'avenir n'est pas pris en compte et ce sur des questions qui ne sont pas forcément celles de l'archéologie à proprement

parler comme l'écologie (Ibid, p.216). Le vestige qui émerge du sol, est également le fruit des conceptions de la culture et du territoire, ceux d'un temps passé (Ballacchino, 2012). Ces conceptions peuvent être attachées à un objet qui est ainsi transporté au gré des migrations. Des vestiges sont aussi reproduits dans ces nouveaux espaces de migration afin de marquer l'appartenance à un territoire, à un groupe (Ibid). Le patrimoine n'est pas seulement ce qui est reçu, mais avant tout ce que l'on transmet aux générations futures (Demoule, 2012b, p.216), les discours, les représentations, les passions et les sentiments d'autochtones. L'archéologie, en proposant un discours sur des sociétés appartenant le plus souvent au passé, permet de tenter de le comprendre et ainsi de transmettre des informations aux contemporains des archéologues, pour « préparer l'avenir. » (Demoule, 2012b, p.297). L'étude du passé sur le long terme permet d'envisager un avenir potentiel (Djindjian, 2010, p.87 ; Ottino-Garanger, 2015, p.410). L'interprétation du passé est un travail qui se fait dans le présent en fonction des enjeux. La pratique d'une archéologie expérimentale, permet au passé d'intégrer l'actualité du présent car elle y est effective (Amiel, 2015), elle peut être transmise dans le cadre de formation et d'apprentissage dans de grand site comme Guédelon (Djament-Tran, 2015, p.44-45). C'est un modèle d'archéologie expérimentale en France générant des retombées financières entre les visites et la revente des produits de l'expérimentation (Ibid, p.45). Cette archéologie pénètre dans le cadre de l'imaginaire collectifs et des représentations du passé. Les pratiques sont effectuées dans cette optique de recherche et financières sont sujettes à l'interprétation comme l'ensemble des données archéologiques (Vergain, 2015).

### **3. Mémoire et imaginaire collectif**

La mémoire et l'imaginaire collectif sont liés à l'archéologie car ils sont interdépendants. « L'archéologie est mémoire, mais elle est cependant plus que cela. Elle constitue un exercice rationnel de découverte et de reconstruction du passé. » (Schnapp, 2009, p.21). La pratique d'une archéologie moderne ou contemporaine pose des réflexions quant « à la mémoire et aux vestiges des sociétés » (Demoule, 2012b, p.180), mais aussi ce que nos sociétés laissent aux générations futures. Si l'archéologie est un travail de mémoire, elle produit aussi de la mémoire notamment collective (Jasmin, 2008, p.228). Elle comble un manque dans cette mémoire (Ibid) mais aussi dans l'histoire, elle évolue dans un rapport constant à la perte (Ibid, p.229). La mémoire est matérielle mais aussi humaine, avec une mémoire individuelle et

également collective (Ibid). La mémoire est travaillée par les lieux mais également par les généalogies, dans une optique de développer un sentiment d'autochtonie (Sagnes, 2004). La mémoire familiale est construite en fonction des lieux, d'une identité locale mise en relief (Ibid, p.35).

Le passé, l'histoire et le patrimoine qui en découle, sont un moyen pour les institutions de réguler la mémoire afin « de replacer l'institution administrative au centre d'un processus de reproduction sociale et symbolique dans les lieux qui pourraient lui échapper. » (Bonniol, 2001, p.191). C'est une forme de contrôle des représentations du passé dans le présent (Ibid). Des « lieux de mémoire » (Nora) où une convergence du temps et de l'espace est permise (Bensa, 2001). L'Etat n'est pas le seul à se référer à l'histoire et à sa représentation au travers les monuments, les institutions et les habitants le font aussi. (Palumbo, 2000). Avec la mondialisation, l'histoire devient alors une référence permettant une identification commune. « L'archéologie joue aussi un rôle dans un imaginaire collectif de la société occidentale : s'inscrivant, par ses recherches et découvertes, dans une formulation « scientifique » du monde, elle tente d'en comprendre les fondements et les origines. » (Jasmin, 2008, p.229).

Sur un même territoire, il est possible d'avoir des gestions différentes de l'histoire, de la mémoire et de l'identité, en fonction des groupes qui revendiquent certains éléments du patrimoine, qui sont parfois les mêmes, mettant en avant des conflits. Cependant, « un régime d'historicité bien défini, qui règle, dans le contexte local les rapports entre mémoire et histoire. » (Palumbo, 2000, p.45). Les archéologues, notamment les amateurs s'ils ont un lien fort avec le local, vont en exhumant des vestiges manipuler la perception du temps au sein d'un territoire et l'appartenance d'un groupe (Palumbo, 2015, p.164) et ainsi la mémoire du groupe qui va évoluer en fonction des nouvelles données. Les expositions et les musées sont des terrains où le rapport à la mémoire des habitants va changer, la mémoire va être réinterprétée (Clastres, Pinton, 2001). L'imaginaire collectif est particulièrement sollicité lorsqu'il s'agit de la période préhistorique, lieu où beaucoup de romans prennent place (Demoule, 2012b, p.18-19). Cette période est propice à cet exercice car les traces ne sont pas accompagnées d'écrits et donc le fruit d'une interprétation de la part des archéologues, professionnels et acteurs du patrimoine mais aussi des publicistes qui vont jouer sur cet imaginaire collectif d'une période sauvage (Ibid, p.19-21). Si la Préhistoire ancienne est apprise à l'école ce n'est pas le cas de la plus récente comme le Néolithique\* ou encore les Ages des métaux\* (Ibid, p.52-54). L'imaginaire collectif est aussi mis en avant pour la période médiévale, mais pour des raisons différentes, celui-ci intervient autour de récits mythiques, « le Moyen Age est une période inquiétante,

peuplée de dragons, de sorciers et de forteresses, dont on est content qu'elle soit révolue (comme celle des dinosaures), mais sans doute la plus fertile en représentations imaginaires. » (Ibid, 143). Les représentations qui entourent l'époque médiévale au sein de l'imaginaire collectif, n'ont pas toujours beaucoup à voir avec l'archéologie ou même l'histoire, qui sont appelées à vérifier. Des récits locaux mettent en valeur des particularités, elles définissent actuellement le territoire. Si les archéologues sont fréquemment appelés par la population et les pouvoirs locaux c'est que « L'archéologie a le pouvoir de transformer la légende en histoire. » (Iuso, 2015, p.426).

L'imaginaire collectif produit des identités mais également des communautés qui s'activent autour des identités et des territoires. C'est au XVIIIème siècle que les Etats et les nations se forment mais afin de légitimer leur existence, ils mettent en avant un passé immémorial et dans une continuité, mais « il n'est de communauté qu'imaginée. » (Anderson, 2002, p.20). L'imaginaire collectif national se représente l'archéologie et l'archéologue sous les traits des personnages développés par le cinéma, dans des pays autres le plus souvent que la France, des pays pensés comme exotiques (Goudineau, Lequeux, 1988). Cette « archéologie » est faite de fastes, de dangers et d'aventures. Bien loin de ce qui est vécu par les archéologues travaillant sur le territoire national français, Philippe Vergain parle alors de « complexe d'Indy. » (Vergain, 2015, p.265). Cette représentation de l'archéologie est dommageable à l'activité de la discipline (Demoule, 2012b, p.60-61) mais qui reste bénéfique pour les activités touristiques et économiques dépendant du patrimoine exhumé lors des travaux archéologiques.

L'archéologie de par ses objectifs et ses pratiques, en exhumant des vestiges du sol permet d'avancer des arguments pour les populations qui sont à la recherche d'une identité qui perdure à travers le temps, du moins les éléments pensés comme spécifiques. L'archéologie fournit des données qui pouvant être interprétées comme une preuve d'une pratique plus ancienne qu'une autre, elle participe alors à des conflits concernant l'appropriation de divers éléments patrimoniaux. Ces éléments ne sont pas hérités mais les populations désirent les transmettre aux générations futures. Des questions sur l'avenir de ce patrimoine sont fréquemment posées aux archéologues, à propos des destructions patrimoniales, des choix qui sont effectués au nom des impératifs de modernité et qui seront probablement remis en question dans l'avenir (Demoule, 2012b). Le patrimoine et l'archéologie font aussi un travail de mémoire et sont une forme de mémoire ancrée dans le sol, visible par tous. Cette mémoire appartient à

l'imaginaire collectif voir national. « Aucune identité, même l'autochtonie, n'est jamais garantie. » (Palumbo, 2015, p.162).

## **C. Un cas emblématique en Provence : Vaison-la-Romaine**

Un regard plus attentif sera porté sur la ville de Vaison-la-Romaine, elle se situe dans le Nord du Vaucluse, dans la région PACA. Cette ville est un exemple d'un choix patrimonial, de sa mise en valeur. Cette partie préfigure le terrain que je souhaite réaliser pour mon Master 2. Si les recherches archéologiques menées dans la ville et son territoire ont montré une occupation humaine ancienne, des « temps glaciaires » (Berthout, 2014, p.43), avec une continuité perçue sur le temps longs de l'histoire mais qui est peu visible, quelques traces éparses sous la ville actuelle et les vestiges d'époques suivantes subsistent. « Le site de Vaison respire un parfum d'antiquité que les auteurs anciens et modernes ont célébré de tout temps. » (Sautel, 1956, p.1)

### **1. Histoire de la recherche à Vaison-la-Romaine**

La recherche archéologique à Vaison-la-Romaine correspond dans les grandes lignes à l'histoire de la recherche en France avec la période des Antiquaires, puis des amateurs et enfin des professionnels (Jockey, 2013 ; Schnapp, 2009 ; Schnapp, 1993). Elle est une représentation de l'histoire de la recherche en archéologie mais également des intérêts de celle-ci en Provence.

Les découvertes de vestiges à Vaison commencent dès le Moyen Âge et ce jusqu'à la Renaissance, elles sont faites dans la ville et sont le fruit des antiquaires et des érudits locaux. Dans la majorité des cas elles sont faites sur la rive Est de l'Ouvèze. Ces découvertes ne sont pas le fruit d'une excavation du sol semble-t-il, elles sont plus des découvertes effectuées lors de travaux agricoles. Ce sont pour l'essentiel des collectes d'objets mais aussi d'éléments architecturaux (Bézin, 2011, p.17-18 ; Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.9). Certains éléments des vestiges antiques sont repris lors des travaux de construction durant cette période longue (Bézin, 2011, p.18). Les vestiges d'une période passée servent souvent de point d'approvisionnement en pierre comme pour les enceintes de Carcassonne (Piniès, 2000). Au XVII<sup>ème</sup> siècle, cette activité de collecte s'intensifie avec un intérêt toujours focalisé sur

l'Antiquité. C'est l'évêque Joseph-Marie de Suarès qui s'illustre dans cette tâche lors de son épiscopat à Vaison-la-Romaine (Dumont-Heusers, 2003, p.49 ; Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.9). Il va entreprendre un travail de collecte avec d'autres érudits locaux, des vestiges qu'il va regrouper au palais épiscopal (Dumont-Heusers, 2003, p.49). Le XVIII<sup>ème</sup> siècle, est toujours celui des érudits locaux, produisant outre des collections, des écrits sur la ville de Vaison-la-Romaine sur l'histoire de la ville, en utilisant plusieurs données comme les vestiges mais aussi les inscriptions et les monnaies (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.9). Un intérêt pour la période antique avec Vaison comme une des capitales des Voconces est présent.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle après la Révolution française et les périodes de troubles qui ont succédé, les activités de « fouilles », de restaurations reprennent comme celles de collecte. Les collections vont attirer l'attention des pouvoirs politiques et vont se succéder. Les recherches sont faites en ville, dépendant des instances politiques et de leur financement qui est sous condition. Ces fouilles vont remplir et compléter les collections du musée du Louvre, du musée d'archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye mais aussi celles du Musée Calvet à Avignon (Dumont-Heusers, 2003, p.51 ; Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.9). C'est un exode du patrimoine de la ville en France mais aussi à l'étranger comme le Diadumène de Polyclète qui est maintenant au British Muséum (Bézin, 2011, p.19 ; Dumont-Heusers, 2003, p.51). Les fouilles entreprises vont se dérouler au niveau du théâtre, sur la colline du Puymain, du quartier de la *Villasse*. Cette proximité avec l'Etat va promouvoir le patrimoine par l'inscription de certains éléments à la première liste des Monuments Historiques en 1840 par Prosper de Mérimée (Bézin, 2011, p.19), dont le pont romain et deux des édifices religieux de l'époque médiévale. C'est en 1853 que les fouilles entreprises par l'Etat, par l'intermédiaire du Musée Calvet, vont s'arrêter car la ville n'offre plus assez d'intérêt (Dumont-Heusers, 2003, p.51). L'activité de fouilles des amateurs, des érudits locaux, mais aussi des propriétaires va perdurer jusqu'en 1870 (Bézin, 2011, p.19 ; Dumont-Heusers, 2003, p.51-52).

Le XX<sup>ème</sup> siècle est le lieu où la recherche archéologique s'illustre particulièrement à Vaison. Plusieurs opérations de fouilles vont avoir lieu et vont façonner l'image de la ville. C'est en 1907 que les grands travaux de fouilles reprennent à travers la ville notamment sur les zones qui ont été fouillées au siècle précédent, à l'occasion des travaux de recherche d'une thèse, celle de l'abbé Joseph Sautel (Bézin, 2011, p.20 ; Dumont-Heusers, 2003, p.52 ; Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.10). Ces fouilles vont permettre la découverte de nombreux objets, vestiges, dont des statues et ce dès les premiers temps de la fouille. Ces

découvertes prestigieuses vont être les instigatrices de l'obtention de financement de la part de l'Etat mais également de la part des personnalités politiques locales qui vont acheter les terrains afin de ne plus dépendre des propriétaires privés (Bézin, 2011, p.20). Lors des grandes guerres du XX<sup>ème</sup> siècle, les fouilles sont interrompues. Après la disparition de ces protagonistes, plusieurs personnalités de l'archéologie régionale vont prendre leur succession dont Henri Rolland qui a fouillé le site de *Glanum* mais aussi celui de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône). Les opérations archéologiques qui vont reprendre n'auront pour objectif que de compléter les données. Les grands travaux n'auront plus cours sauf ceux réalisés dans le cadre de l'urbanisation de la ville. Les recherches jusqu'en 1992, ne concernent pas ou peu la période médiévale de la ville de Vaison-la-Romaine (Goudineau, 1992). Cette même année les fouilles sont reprises suite aux inondations qui ont frappé la ville (Dumont-Heusers, 2003, p.53). Des travaux ont lieux sur certains sites, avant les restaurations comme celles du pont romain, mais également dans un objectif de protection, des sites dégagés préalablement (Bézin, 2011, p.24).

## **2. Les différents acteurs**

Les personnages présents dans la construction de cette identité locale ont également une importance à l'échelle nationale (Fabiani, 2001 ; Fabiani, 2005 ; Peroni, 2001), dû à une reconnaissance personnelle ou par le biais des relations qu'ils entretiennent. La ville de Vaison-la-Romaine a vu se succéder une multitude d'acteurs interagissant avec le patrimoine et l'archéologie, les acteurs appartenant pour beaucoup aux différentes catégories mentionnées précédemment. Les érudits ont été très présents dans l'archéologie de la ville, avec notamment des personnalités appartenant au milieu ecclésiastique. La place du christianisme fut très forte à Vaison-la-Romaine, avec la présence d'un évêque mentionné très tôt, lors du Concile d'Arles en 314. Un des premiers personnages mentionné dans la construction de l'histoire de la ville est l'évêque Joseph-Marie de Suarès. Le premier des trois frères qui a occupé le siège épiscopal à Vaison, ils ont tous éprouvé de l'intérêt pour les objets du passé découvert dans la ville qu'ils administraient (Bézin, 2011, p.19)

Le XVIII<sup>ème</sup> siècle à Vaison, est marqué par Esprit-Claude Calvet, un médecin dont la famille vient de Vaison mais qui lui-même vit à Avignon (Dumont-Heusers, 2003, p.49). Il s'illustre de par son intérêt pour la ville et son histoire ainsi que par les collections qu'il va entreposer dans sa demeure (Dumont-Heusers, 2003, p.50). La collection d'Esprit-Claude



Calvet ainsi que des fonds personnels vont permettre la fondation du musée Calvet à Avignon (Vaucluse). Ce musée et ses administrateurs auront par la suite une forte influence sur l'archéologie de la ville de Vaison. De même l'abbé Fabre de Saint-Véran et Moreau de Vérone vont s'illustrer par des publications concernant Vaison et son histoire (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.9).

Le XIX<sup>ème</sup> voit le rôle de l'Etat devenir de plus en plus prégnant avec la création de commissions concernant la ville de Vaison, plus spécifiquement dans un appareil administratif, institutionnel qui n'en est qu'à ses débuts. En 1821, c'est la création de la *Commission Chargée de la Conservation des Antiquités qui existent dans le Département de Vaucluse*. Elle est le fruit d'une demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres auprès du Ministère de l'Intérieur (Dumont-Heusers, 2003, p.50). Une seconde commission est créée en 1837, la *Commission des fouilles de Vaison* (Bézin, 2011, p.9). Ces commissions vont provoquer l'arrivée en ville de différents professionnels du Patrimoine venant travailler sur les vestiges de la ville. Des liens très forts avec le politique vont être mis en place de par la présence de Prosper Mérimée et de ses liens avec le maire de la ville d'Avignon, E. Requier. Egalement conservateur du Musée Calvet, il a dirigé les fouilles de la ville. L'imbrication des politiques a permis à la ville et au département d'obtenir des financements plus importants (Dumont-Heusers, 2003, p.50).

Les activités de fouilles, de publications et de mise en valeur du patrimoine de la ville par l'abbé, puis chanoine, Joseph Sautel, vont être célébrées par la ville, pour l'intérêt qu'il y a porté mais aussi pour sa reconnaissance comme valeur patrimoniale dans la région (Bézin, 2011, p.11). « Aussi n'est ce que justice si les Vaisonnais ont donné le nom de J. Sautel à la grande place qui sépare les deux champs de fouille. En France, peu d'hommes auront autant œuvré pour faire connaître une ville antique et vivifier une cité d'aujourd'hui. ». (Ibid, p.11). Avec l'architecte nommé par les Monuments Historiques, Jules Formigé, le maire de la ville U. Fabre ainsi que son ami proche, un riche industriel alsacien M. Burrus, ils vont former le cœur de l'archéologie à Vaison. Maurice Burrus va être pendant de nombreuses années le mécène de l'archéologie de cette ville (Ibid, p.52) C'est avec Jules Formigé qu'ils dirigent des fouilles différentes de celles de Joseph Sautel, dans d'autres quartiers comme celui de la Villasse (Bézin, 2011, p.20). Le docteur Barral va se joindre à cette émancipation de l'archéologie de Vaison-la-Romaine en fondant la Société des Amis de Vaison-la-Romaine (Dumont-Heusers, 2003, p.52).

Les professionnels de la recherche en archéologie n'apparaissent pas avant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Ils sont pour beaucoup rattachés aux universités ou au CNRS. Des grands noms de la discipline vont se succéder dans la ville, tel que Henri Rolland, Christian Goudineau, ou encore Yves de Kisch. Le service du patrimoine de la ville va se développer et s'adjoindre des archéologues afin de pouvoir travailler dans la ville. Les membres du SRA vont aussi intervenir dans la recherche. Avec la multiplication des fouilles, dont certaines programmées, la ville est le théâtre des activités nécessitant des bénévoles et des étudiants en archéologie.

Les acteurs de l'archéologie à Vaison sont nombreux, dans des catégories aux frontières poreuses, ce qui s'illustre en particulier avec l'abbé Joseph Sautel. Il est intégré à la catégorie des érudits locaux mais également dans celle des professionnels étant donné qu'il est le détenteur d'une thèse sur la ville.

### **3. Les différents éléments patrimoniaux de la ville**

La ville change de nom pour marquer son identité en 1924, par décret ministériel et se fait appeler dès le 10 Aout 1924 « Vaison-la-Romaine ». Elle cherche à s'illustrer dans une continuité avec l'Antiquité romaine. Des rapprochements géographiques sont effectués entre l'Italie de part un paysage qui rappelle celui de certaines régions (Berthout, 2014, p.43) et avec ses sept collines rappelle celles de Rome (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.6). La ville conserve des éléments toponymiques traduisant cette continuité avec la période Antique. Le nom des collines, comme celle de Mars, Théos, Puymin, Sus-Auze (Berthout, 2014, p.43), et leurs interprétations, comme issues d'une filiation antique, sont critiqués (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.6). La ville possède plusieurs monuments qui sont inscrits ou classés Monuments Historiques<sup>49</sup>, quatorze sont enregistrés sur la base Mérimée. Ils sont pour l'essentiel issus des périodes antique et médiévale.

La Ville-Basse se situe à l'Est de l'Ouvèze. C'est au cœur de cette partie de la ville que les vestiges antiques sont mis au jour, avec 15ha de sites archéologiques ouvert aux visites (Bézin, 2011). Le musée de la ville se situe à proximité des sites archéologiques, il comporte bon nombre des objets exhumés lors des fouilles dont un ensemble de statues (Goudineau,

---

<sup>49</sup> [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer\\_fr](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/dapamer_fr)

Kisch, Prodhomme, 1984, p.60-65). La Ville-Basse se compose de plusieurs sites archéologiques, qui sont auréolés d'un prestige, celui d'une élite, comme les thermes, le *forum*\*, le théâtre et des *villae*\*. Ces riches *villae* étaient les propriétés des propriétaires terriens qui s'illustraient dans l'agriculture, c'était le revenu principal de la ville et c'est encore le cas (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984, p.7). Le dégagement de grands monuments et les restaurations « ont contribué à donner à la ville contemporaine cet urbanisme, où se côtoient, sans réelle rupture, passé et modernité » (Delestre, 2003, p.6). Des éléments illustrant l'impact du christianisme sont aussi présents au cœur de cette partie de la ville. La Cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth, et le cloître qui lui est associé et l'Eglise Saint-Quenin (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984) en sont des exemples.

L'Ouvèze coule au pied de la colline, c'est un affluent de la Sorgue qui est bien souvent perçu comme une ligne de démarcation entre les périodes. C'est le pont romain qui départage la ville, entre Ville-Basse et Ville-Haute. Si la continuité de l'occupation est clairement démontrée par les auteurs, les occupations ne sont pas pensées comme continues sur un même site. Il y a une opposition entre les différentes occupations et leurs sites, qui sont exprimées comme hermétiques (Bézin, 2011 ; Sautel, 1956).

La Ville-Haute s'illustre avec des vestiges datant de l'époque médiévale. Elle surplombe l'Ouvèze, et l'ensemble de la ville contemporaine (Berthout, 2014, p.43). Cette partie du village est fondée comme beaucoup d'autres à l'époque médiévale (Demoule, 2012). Elle garde ses caractéristiques, étant donné que le développement urbain s'est effectué sur la rive est pour l'essentiel. La Ville-Haute possède en son sein plusieurs éléments patrimoniaux. Le plus visible reste le château des Comte de Toulouse, dominant la ville et daté du XII<sup>ème</sup> siècle (Goudineau, Kisch, Prodhomme, 1984 ; Sautel, 1956). Une autre église se situe dans cette partie de la ville, l'ancien évêché et le beffroi. Ces éléments sont pour certains inscrits ou classés aux Monuments Historiques.

L'archéologie à Vaison-la-Romaine est un exemple de l'histoire de la recherche en France et dans la région PACA. Des découvertes sont faites dès le Moyen-Age et elles se poursuivent dans le temps par des fouilles. Ces recherches sont le fruit des différents acteurs qui vont se succéder dans la ville mais également qui vont travailler conjointement dans les recherches archéologiques. Cette ville s'illustre aussi dans la gestion de son histoire, de celle des vestiges qui lui sont associés et de leur mise en valeur dans un but de tourisme mais aussi d'affirmer une identité et la prégnance sur un territoire. La ville de Vaison-la-Romaine célèbre

la période antique et ses vestiges. Cependant le patrimoine médiéval reste visible mais n'est pas un élément construit comme fondamental pour l'identité et le territoire. Le patrimoine privilégié pour cette période concerne le lieu de vie de l'élite contemporaine mais également les éléments appartenant au passé chrétien de la ville.

L'archéologie et le patrimoine lui étant associé, sont des éléments intégrateurs de groupes sociaux car ils touchent aux notions d'identité et de territoire. Le patrimoine subi une sélection en fonction des discours qu'il est susceptible de porter, mais aussi de représenter. Le politique à une place importante en ce qui concerne l'archéologie. Cette interaction est constante et se fait à différents niveaux. Le patrimoine archéologique et la recherche sont issus des politiques régionales et locales dans la continuité avec une histoire nationale. Ce patrimoine est une représentation de l'histoire, mais également de l'identité d'un groupe et une définition du territoire. La conception de l'identité locale est contemporaine du groupe mais également de la mise en relief d'un patrimoine choisi. Une identité et un territoire qui sont pensés comme immuable et sur un temps long. Mais la définition d'une identité et d'un territoire, même s'ils sont inscrits dans le passé, le patrimoine est pensée comme une justification mais également un vecteur de transmission de ces notions Elles permettent d'ancrer une conception de l'autochtonie justifiée par l'archéologie « Chassez l'identité, elle revient au galop, quitte à s'inventer à l'horizon d'une autre archéologie. » (Sagnes, 2015b, p.25).

## V. Conclusion

L'Archéologie et le patrimoine exhumé du sol, lors des recherches, sont induits par un contexte politique dont ils sont dépendants. Les différents acteurs de la discipline sont à prendre en compte dans l'étude de l'archéologie, car ils appartiennent à son histoire mais également à son actualité. Ils forment une communauté. Des archéologues amateurs sont très présents dans la discipline, mais ils ne bénéficient d'aucun statut. Ce sont des protagonistes importants de la recherche mais ils sont le plus souvent placés à la marge de la discipline. Les archéologues qui sont considérés comme des professionnels sont assez nombreux et ils évoluent dans des cadres clairement définis, entre l'université, le CNRS, les administrations tels que le SRA, les sociétés d'archéologie préventives et les collectivités territoriales. Un troisième ensemble d'acteurs concerne l'encadrement de l'archéologie. Un encadrement qui est au préalable scientifique avec des commissions qui ont un regard national mais avant tout régional. Ces commissions vont prescrire des travaux archéologiques, des destructions de sites mais également des bonnes pratiques de fouilles en exerçant un contrôle à différents niveaux. L'encadrement de l'archéologie dépend également des élus locaux, qui vont agir en faveur de l'archéologie et du patrimoine (Heinich, 2009) ou s'y opposer (Dureuil-Bourracha, 2015) en fonction des intérêts qui sont les leurs. Une nouvelle catégorie s'est intégrée à l'archéologie, les aménageurs du territoire. Une catégorie qui est souvent perçue comme étant en opposition à la pratique de l'archéologie, à des fins mercantiles. Ces aménageurs ont intégré la dimension économique dans la recherche en archéologie mais les oppositions perceptibles sont parfois contrebalancées par d'autres intérêts économiques, celui du patrimoine archéologique qui reçoit un accueil favorable du public (Ibid).

Les deux premiers ensembles d'acteurs pratiques du patrimoine et de l'archéologie forment une communauté de chercheurs et de praticiens de la recherche. Une communauté scientifique se regroupant autour d'événements majeurs (Jockey, 2013, p.528) et formant des réseaux autour de ces événements et des laboratoires de recherche accueillant ces chercheurs travaillant sur une même période ou sur des objets similaires (Latour, Woolgar, 2005). L'archéologie étant une pratique où le territoire est prégnant, il est aussi générateur de réseaux

intégrant par moment l'ensemble des acteurs qui ont fait l'objet de ce mémoire. Des catégories dont les frontières sont poreuses et dépendent de l'intérêt des protagonistes à se revendiquer dans une catégorie ou une autre en fonction du discours qui est porté. Des changements de catégorie peuvent être effectués en fonction des carrières professionnelles de protagonistes.

Les données en archéologie sont le fruit d'un travail de terrain des archéologues, ce terrain peut être une recherche dans les archives, dans les cartes mais également, celle qui vient à l'esprit en premier, la fouille archéologique. La recherche en archéologie est une succession d'étapes qui sont parfois concomitantes. Du travail en bibliothèque au terrain en passant par les demandes d'autorisations remplies au préalable de toutes les opérations, un terrain variable avec des prospections, des sondages et des fouilles. Des différences sont mises au jour entre une archéologie programmée et une archéologie préventive. Elles se situent au niveau des financements et du temps disponible qui vont impacter la méthodologie de fouille mais également les acteurs présents sur la fouille. Les acteurs du préventifs sont essentiellement des personnes qui touchent un salaire, ce sont des professionnels de l'archéologie et du patrimoine. Et les méthodes sont beaucoup plus mécanisées dû au temps restreint des fouilles et des fonds plus importants qui permettent aussi des spécialistes dans des domaines précis. L'archéologie programmée se déroule essentiellement sur un temps plus long, avec des programmations pouvant s'articuler sur plusieurs années. Les bénévoles, les amateurs et les associations sont très présents mais c'est en particulier le champ d'action des chercheurs membres d'une université ou du CNRS.

La fouille est un moyen de produire des données archéologiques, en les exhumant du sous-sol du territoire national. Cette pratique ne résume pas l'archéologie, elle n'est qu'un moyen pour acquérir des données. Des données qui sont par la suite intégrées dans une réflexion. Elle concerne dans un premier temps le devenir du site archéologique après la fouille, il peut être ré-enfouis, détruit ou mis en valeur car il est l'objet d'une émotion patrimoniale, encourageant les acteurs du patrimoine et les élus à protéger le site en question (Heinich, 2009). Les objets archéologiques, une fois exhumés du sol, subissent un changement d'état accélérant leur dégradation, il est donc nécessaire de les prendre en charge de manière spécifique et souvent réfléchi au préalable de la fouille. Si cette science, cette pratique, et discipline est axée sur l'objet archéologique, elle est également une science sociale, elle développe donc des interprétations et des hypothèses sur le passé d'où provient ses objets (Smith, Feinman, Drennan, Earle, Morris, 2012). Les publications sont une étape essentielle de la pratique de l'archéologie, mais de manière générale, elles sont très en retard en France, un retard qui est

souvent reproché aux archéologues par les institutions (Bulletins Scientifiques Régionaux, 1992-1995). Ces publications sont une forme de retour aux territoires, d'un patrimoine qui est parfois délocalisé dans des musées ou dans des dépôts. Cette situation est due au fait que l'archéologie et le patrimoine exhumé touche à l'identité d'un groupe, au territoire.

Le patrimoine archéologique est sélectionné dans une optique de réponse à une nécessité territoriale ou identitaire. Un patrimoine peut être privilégié en fonction du discours politique dont il est porteur, une représentation de cette légitimité politique reprise ultérieurement (Veyne, 1990). L'expérience esthétique est un élément également d'importance, elle est permise par la mise en contexte de objets selon des critères locaux et relatifs à une région (Fabiani, 2005, p.12). Les choix esthétiques en matière d'éléments constitutifs d'un paysage répondent à des pratiques diverses, des nécessités et des contraintes financières (Ibid, p.20). Le patrimoine mis en avant dans un contexte régional et local correspond à celui issu de l'histoire nationale. « Elle [l'archéologie] a établi les règles d'une grammaire de l'appartenance, en insufflant aux communautés le sentiment d'appartenir à une nation et à un territoire national. » (Menezes Ferreira, 2015, p.245). Le patrimoine est aussi dépend du discours qu'il peut produire. Le patrimoine préhistorique possède la valeur d'un patrimoine faisant référence à une Humanité commune. La période antique est le plus souvent célébrée si la localité possède ce patrimoine dans son paysage culturel. Une mise en valeur de l'Antiquité d'une ville, comme spécificité, le lien avec les notions véhiculées par ce patrimoine, alors que le patrimoine médiéval souffre des appréciations négatives ou néanmoins d'un prestige moindre dont souffre cette période. La Provence est un exemple marquant de cette sélection patrimoniale, où le patrimoine préhistorique est peu présent, mais il marque une antériorité avec des spécificités à propos de la région. Un lien est fait avec entre les hommes de la Provence préhistorique et les provençaux traditionnels du monde rural (Séréna-Allier, 2015). Une région où l'Antiquité est mise en avant, dans une entreprise de filiation avec cette période perçue comme empreinte de moralité. Alors que le patrimoine médiéval est peu mis en relief, hormis celui ayant un attrait pour la christianisation des villes et des campagnes et les lieux de résidences d'une élite. Les périodes modernes, industrielles et contemporaines sont peu mises en valeur et à peine mentionnées.

Un patrimoine permet à la communauté de s'ancrer dans le temps long, de démontrer une antériorité dans les pratiques et pour un groupe. Une identité inscrite dans une continuité temporelle. Le patrimoine est un vecteur de message, d'identité et de patrimoine sélectionné dans le présent, contemporain à sa mise en valeur. Le présent est absent de la question du patrimoine et de l'archéologique portant un regard sur le passé mais également sur l'avenir où

« la fabrication du passé et du territoire est éminemment politique.» (Raveneau, 2012, p.177). Le passé et le patrimoine associé sont des éléments qui sont intégrés dans la mémoire collective mais également dans une mémoire individuelle, devenant des références du passé inscrites dans le paysage. L'archéologie et le patrimoine sont également très actifs du point de vue de l'imaginaire collectif, que ce soit dans le cadre de l'imaginaire lié à la discipline et à ses pratiques pensées comme les représentations hollywoodiennes (Goudineau, Lequeux, 1988), ou dans le cadre de l'imaginaire national (Anderson, 2006). La communauté pensée suivant des références nationales a un passé commun et prestigieux. Le patrimoine culturel est lié au discours nationaliste, c'est un discours passant par une essentialisation de l'individu (Palumbo, 2003 p.26). Le passé et son utilisation sont issue également d'une décision de l'Etat, manipulant ce passé pour correspondre à un discours légitimant ces actions politiques actuelles (Fowler, 1987).

L'archéologie est en lien avec la politique nationale et locale mais elle est également au cœur des mouvements et conflits sociaux. « Dans les régions de conflits, sur les frontières disputées, l'archéologie est invitée à illustrer et défendre des identités contradictoires. » (Fabre, Hottin, 2008, p.1). L'archéologie est perçue comme une contestation de l'histoire nationale, mais aussi de récit biblique, une remise en question pas toujours bien acceptée des personnalités qui ont un poids au niveau religieux (Berthelot, 2015, p.237). Les personnalités politiques n'ont plus besoin de l'archéologie s'ils ont assuré une légitimité par la victoire lors d'une guerre, il en va de même pour la population concernée par cette victoire (Berthelot, 2015, p.237). Quand la victoire n'est pas assurée et assumée, l'archéologie permet de développer un discours identique, fils d'une conception nationaliste et justifiant un impérialisme et le colonialisme. Cette proximité trop forte entre l'Etat et l'archéologie a pu poser des problèmes dans le passé. L'archéologie est venue justifier des choix et des arguments politiques qui sont maintenant très critiqués. Les archéologues ont participé à des revendications politiques et territoriales mais aussi de par les classifications qu'ils vont faire au sein d'époques et de cultures différentes. Ils vont être les instigateurs de l'idée de civilisations supérieures à d'autres, d'une épuration ethnique et de discrimination raciale et ce parfois contre leur propre volonté à l'encontre de leur valeurs morales (Kaeser, 2015, p.54). Des travaux archéologiques sur l'autochtonie germanique vont être courants en Allemagne lors de la période précédant l'Allemagne nazie (Arnold, 1990 ; Legendre, 2015). Des recherches qui vont « prouver » par des interprétations, la supériorité de l'Allemagne et sa domination passée sur le reste de l'Europe. Les archéologues vont réaliser un vrai travail de propagande à l'image de Gustaf Kossinna et diffuser leurs idéaux à leurs étudiants



(Arnold, 1990). Ces archéologues allemands pour beaucoup ne seront pas remis en cause après la guerre (Legendre, 2015). Cette attitude et l'utilisation de travaux des archéologues ne sont pas seulement le fait de l'Allemagne nazie, elles se retrouvent à divers moments de l'histoire dans des contextes proches, avec une guerre et de revendications identitaires et territoriales, dont celle de la supériorité d'un groupe vis-à-vis d'un autre (Menezes Ferreira, 2015, p.249), avec une vision subjective de l'histoire et sa sélection afin de correspondre à un discours.

La posture de l'archéologie trop proche d'une conception nationaliste, colonialiste et impérialiste est un écueil de la recherche et suite à ses débordement, une nouvelle conception a pris place, celle où « le travail archéologique implique la responsabilité sociale et l'engagement politique. » (Menezes Ferreira, 2015, p.257). Une nouvelle conception communautaire se développe, en prônant l'insertion des archéologues dans les communautés afin de comprendre ce que porte la communauté à travers le patrimoine (Ibid, p.258). Cette archéologie communautaire se développe essentiellement hors de l'Europe, dans les pays où les archéologues occidentaux ont entrepris des recherches dans une optique souvent colonialiste, déconnectés des intérêts de la population locale (Ibid). Ce modèle d'archéologie aspire à une pratique de la discipline idéale, commune, en encourageant un autre regard sur les sites (Marshall, 2002). Un regard plus dans la continuité de celui des communautés dont le territoire et le passé sont concernés par la fouille, dans une approche micro régionale (Kolb, Snead, 1997).

Pour mon Master 2, je souhaiterais approfondir les questions d'identité et de territoire dans la Ville de Vaison-la-Romaine. Une ville où les vestiges archéologiques sont fortement inscrits dans le paysage culturel urbain. L'opposition est particulièrement marquée entre une Ville-Basse où l'Antiquité est très prégnante et une Ville-Haute qui garde pour l'essentiel sa physionomie médiévale.

## **VI. Glossaire :**

Age des métaux : C'est un regroupement de périodes chronologiques, par référence aux métaux retrouvés lors des opérations comme marqueurs d'une identité.

Age du Bronze : Cette période chronologique correspond à l'apparition du Bronze, elle s'étend en Europe du début du 3ème millénaire à 600 ans avant J.C..

Age du Fer : Cette période fait suite à l'Age du Bronze, elle est divisé en deux période le 1er Age du Fer (Hallstatt) débute de 650 ans avant J.C. à 450 ans avant J.C.. Le second Age du Fer (La Tène) comme de 450 ans avant J.C. à 50 ans avant J.C. (la conquête romaine).

AFAN : Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales. C'est une association de droit privée, dont l'existence fut effective de 1973 à 2001. Cette structure fut remplacée par l'INRAP.

Antiquité : En fonction des régions les datations peuvent être très différentes. Pour l'Antiquité classique, elle début en Grèce durant le VIIIème siècle avant J.C. et se termine au Vème siècle après J.C. L'antiquité romaine est quant à elle datée du VIème siècle avant J.C. au Vème siècle après J.C.. En Provence l'Antiquité commence avec la conquête du territoire en 50 avant J.C et se termine au Vème siècle.

Archéologie de sauvetage : Une pratique de l'archéologie ayant vu le jour avec les grands aménagements du territoire, elle n'était pas bornée par une loi dans sa pratique et le concept fut retranscrit dans celui de l'archéologie préventive. Les travaux d'archéologie de sauvetage pouvaient être réalisée par divers acteurs dont des amateurs, des bénévoles ou des professionnels parfois encadré par l'Afan ; sa pratique est la fouille d'urgence.

BSR : Bulletins Scientifiques Régionaux, ces documents sont produits par la DRAC et le SRA, ne concernant que les archéologues, étant donné que c'est une littérature très aride.

Castrum/Castra : C'est un habitat du haut Moyen-Age, dont la définition n'est toujours unanime concernant les archéologues.

CIRA : Commission Interrégionale De La Recherche Archéologique.

CNRA : Conseil National De La Recherche Archéologique.

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique.

DRAC : Direction Régionale Des Affaires Culturelles.

Fouille d'urgence : C'est la pratique corolaire de l'archéologie de sauvetage, elle non pour but que d'exhumer les objets du sol avant leur destruction le plus souvent.

Haut Moyen Age : Cette période est comprise du Vème siècle au Xème siècle.

INRAP : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives.

Moyen Age : Cette période est comprise du Vème siècle au XVème siècle, et ce vis-à-vis de l'Histoire.

Néolithique : C'est la période chronologique dite de la pierre taillée, elle s'étend environ de 9000 ans avant J.C. à 3300 ans avant J.C..

Objet archéologique : Ce sont les éléments découverts au cours des opérations archéologiques, ils peuvent correspondre à des traces, des tessons, des vestiges qui ne sont pas toujours dans un contexte précis.

Oppidum : Habitat fortifié de la protohistoire.

PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Terminus post quem : Datation la plus récente d'un objet archéologique, cette référence permet de dater du bâti.

Site archéologique : Cette terminologie correspond au lieu où les opérations archéologiques prennent place. Le site archéologique ne fait pas systématiquement référence à des structures pérennes, le site archéologique peut constituer en des traces tenues d'une habitation ou d'une activité agricole ou autre.

SRA : Service Régional de l'Archéologie.

Stratigraphie : C'est l'étude de l'agencement des strates, des couches du sol par le biais d'une coupe verticale. Les strates peuvent être d'origines naturelles ou anthropiques. Elle permet de

définir une datation relative des objets archéologiques découverts en cours de fouilles ou de sondages.

Tracéologie : Etude des traces laissés sur les matériaux notamment tout ce qui est de l'ordre du lithique.

Unité stratigraphique : C'est un découpage proposé pour définir des séquences de dépôt, des structures. Elle réfère aux actions de la nature et de l'Homme sur le sol. Les Unités Stratigraphiques peuvent être « positives » (structures, vestiges) ou « négatives » (relevant des trous dans le sol pour les fondations ou autre).

Palafittes : ce sont des habitations sur pilotis, se trouvant au bord des point d'eau notamment des lacs dans les Alpes, daté en général du Néolithique ou de l'Age du Bronze.

Paléolithique : C'est une période chronologique appartenant à la Préhistoire ancienne allant de 7 millions d'années avant J.C. jusqu'à 20000ans avant J.C.

Préhistoire : C'est une période de l'histoire qui est située avant l'écriture, elle est composée du paléolithique et un néolithique. Elle doit être adaptée en fonction des régions où les recherches sont effectués mais de manière très générale, elle peut être bornée de 7 millions d'années avant J.C à environ 3000 ans avant J.C..

Protohistoire : C'est la période qui correspond à l'Agés des métaux, avec des populations qui n'étaient connus avant l'émergence de l'archéologie que des textes produits par d'autres populations, comme les romains avec les celtes.

Vestiges archéologiques : Ce sont des structures pérennes, le plus souvent en pierre, qui perdure dans le paysage et pouvant être exhumé lors de la fouille.

Annexes

# Bibliographie

ALBERT LLORCA Marlène, BLANC Dominique, 2001, « Faut-il brûler l'Anachronisme ? Souci historien et déni de l'histoire », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, *Maison des Sciences de l'Homme*, collection « Ethnologie de la France », p.87-102.

ALPHANDERY Pierre, BERGUES Martine, 2004, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, n°34, 5-12.

AMIEL Christiane, 2008, « L'abîme au trésor, ou l'or fantôme de Rennes-le-Château », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, *Maison des Sciences de l'Homme*, collection « Ethnologie de la France », p.61-86.

AMIEL Christiane, 2015, « Les potiers de Sallèles d'Aude : Archéologie et construction identitaire », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.351-364.

ANDRESON Bénédicte, 2006 [1996], *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 224 pages.

ARNOLD Bettina, 1990, « The past as propaganda : totalitarian archaeology in Nazi Germany », *Antiquity*, n°64/283, p.464-478.

AUXIETTE Ginette, DUBOULOZ Jérôme, 2009 « Héritages d'une expérience trentenaire d'archéologie préventive dans la vallée de l'Aisne » in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.147-162.

BACIOCCHI Stéphane, LAFERTE Gilles, LE GUILLOU Olivier, ROWELL Jay, 2001, « La carrière d'un historien local entre entreprise touristique, érudition et patrimoine », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, *Maison des Sciences de l'Homme*, collection « Ethnologie de la France », p.119-135.

BALLACCHINO Katia, 2012, « An Ethnography of Migratory Heritage » in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.91-97.

BARUCH Olivier, 2009, « Fabrique de l'archéologie ou fabrique de rapports sur l'archéologie ? Du rapport Soustelle au rapport Demoule-Pêcheur-Poignant », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.239-250.

BENSA Alban, 2001, « Fièvres d'histoire dans la France contemporaine », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.1-12.

BENSA Alban, FABRE Daniel (dir), 2001, *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », 298 pages.

BERNIE BOISSARD Catherine, 2012, « Un patrimoine immatériel. Les « territoire littéraires » dans le Gard », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.117-124.

BERTHELOT Katell, 2015, « Archéologie et autochtonie : le cas israélien », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p

BERTHOUT Dominique, 2014, *Archéologie et monuments de Provence, tome 11*, éditeur inconnu, 206 pages.

BEZIN Christine, 2011, « Les grandes étapes de l'archéologie à Vaison la Romaine », in Bezin C., Doray I., Meffre, J-C., Mignon J-M., Turrel, P., Delestre X., *Vaison antique : découvertes archéologiques récentes* Paris, Errance, 86 pages.

BIGANDO Eva, 2012, « L'expérience ordinaire et quotidienne d'un paysage exceptionnel. Habiter un « paysage culturel » inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité (Saint-Emilion) », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.207-218.

BLANC Dominique, 2000, « Château de pierres, châteaux de bois : Maures et chrétiens à la reconquête du monument », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.71-84.

BLOUET Vincent, 2009, « Le développement de l'archéologie préventive en Lorraine » » in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.221-226.

BONNIOL Jean-Luc, 2001, « La fabrique du passé. Le Larzac entre mémoire, histoire et patrimoine », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.169-195.

BOYER Bénédicte, 1994, *Voyage au pays des maires*, Paris, Le Cherche midi éditeur, pagination inconnue

CAMPMAJO Pierre, 2015, « L'archéologie autochtone génère des archéologues autochtones et autonomes : Autobiographie abrégée d'un amateur », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p

CHAMBON Jean-Pierre, 2008, « Peuples en voie de distinction », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.199-204..

CHEVALIER Franck, 2015, « Le pillage à la source de l'archéologie « noire » », Archéologia, n°537, p.12-13.

CLASTRES Hélène, PINTON Solange, 2001, « Les maçons de la Creuse. La mémoire et le mythe », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.87-102.

CLAVAIROLLE Françoise, 2012, « « Ci-Gît La Picharlerie ». Emotion et mobilisation : pratiques et enjeux d'une patrimonialisation » in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.33-46.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L510-1.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L521-1

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L522-5.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L523-1.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L523-4.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L523-8.

CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Article L541-1.



CODE DU PATRIMOINE, 2010, Livre V, Titre III, Chapitre 1er, Section 3.

COUDART Anick, 2009, « Le rôle de la revue *Les Nouvelles de l'Archéologie* », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.163-177.

DECRET n° 2007-823 du 11 mai 2007 relatif au Conseil national et aux commissions interrégionales de la recherche archéologique, NOR :MCCL0753180D, Journal officiel de la république française du 12 mai 2007.

DELESTRE Xavier, 2003, « Préface » in Provost M., Meffre J.C. (dir) *Carte archéologique de la Gaule : Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, p.

DELESTRE Xavier, 2008, *100ans d'archéologie en Provence-Alpes-Côte-d'Azur*, Aix en Provence, Edisud, Editions du patrimoine, 199 pages.

DELESTRE Xavier, MARCHESI Henri, 2010, *Archéologie des rivages méditerranéens : 50 ans de recherches : actes du colloque d'Arles (Bouches-du-Rhône) 28-29-30 octobre 2009*, Paris, Errance, 532 pages.

DEMOLON Pierre, 2009, « Les services archéologiques territoriaux », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.189-199.

DEMOULE Jean Paul, 2009a, « L'archéologie dans la société : les responsabilités des archéologues », in Demoule J-P., Giligny F., Lehoërff, A, Schanpp, A. (dir), *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, p.248-267.

DEMOULE Jean Paul, 2009b, « L'archéologie en France : son organisation, ses métiers, ses filières », in Demoule J-P., Giligny F., Lehoërff, A, Schanpp, A. (dir), *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, p.268-291.

DEMOULE Jean Paul 2009c, « Théories et interprétations en archéologie », in Demoule J-P., Giligny F., Lehoërff, A, Schanpp, A. (dir), *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, p.200-247.

DEMOULE Jean-Paul, GILIGNY François, LEHOËRFF, Anne, SCHNAPP, Alain (dir), 2009 [2002], *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, 330 pages.

DEMOULE Jean Paul, LANDES Christian, 2009 (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, 304 pages.

DEMOULE Jean Paul, 2012a, « Archéologie, art contemporain et recyclage des déchets », Techniques & Culture, n°58, 160-177.

DEMOULE Jean Paul, 2012b, *On a retrouvé l'histoire de France: Comment l'archéologie raconte notre passé*, Paris, Robert Laffont, 336 pages.

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR - SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE, 1992, Bilan scientifique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur 1991, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, 218 pages.

DRAC 1992- 2013

DJINDJIAN François, 2010, « Le rôle de l'archéologue dans la société contemporaine », Diogène, n° 229-230, 78-90.

DJAMENT-TRAN Géraldine, 2015, « L'actualisation du patrimoine face à la métropolisation. Le cas de Saint-Denis », L'Information géographique, n° 79/2, p. 41-54.

DUMONT Antoine, GARNIER Julie, 2012, « Patrimoine des migrations. Etat des lieux, situations et perspectives », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.75-90.

DUMONT-HEUSERS Marie-Françoise, 2003, « Histoire de la Recherche» in PROVOST M., MEFFRE J.C.(dir) *Carte archéologique de la Gaule : Vaison-la-Romaine et ses campagnes*, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, Pagination inconnue.

DUREUIL-BOURACHAU Catherine, 2015, *Archéologie au présent : Les découvertes de l'archéologie préventive dans les médias*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, Archéologies méditerranéennes, 104 pages.

DUVAL Mélanie, « Dynamiques territoriales et développement culturel. La grotte Chauvet comme facteur de réorganisations des gorges de l'Ardèche et outil de légitimation des jeux d'acteurs ? », in Fournier L.S., Bernié-Boissard C., Crozat D., Chastagner C. (dir), *Développement culturel et territoires*, Paris, L'Harmattan, p.123-149.

FABIANI Jean-Louis, 2001, « Comment rendre Charles Maurras provençalement correct ? », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.1997-226.

FABIANI Jean-Louis, 2005, *Beautés du Sud : la Provence à l'épreuve des jugements de goût*, Paris, L'Harmattan, 146 pages.

FABRE Daniel, 2000, « L'ethnologie devant le monument historique », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.1-29.

FABRE Daniel, 2001 « L'Histoire a changé de lieux », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.13-41.

FABRE Daniel, HOTTIN Christian, 2008, « Préface », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.1-3.

FARLADI Luc, 2001, « L'abbé et le bidonville », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.151-168.

FESQUET Frédéric, 2012, « La forêt domaniale de l'Aigoual. De l'objet biologique à l'objet patrimonial », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.125-137.

FOURNIER Laurent Sébastien, 2004, « Le patrimoine, un indicateur de modernité. À propos de quelques fêtes en Provence », *Ethnologie française*, n° 34, p. 717-724.

FOURNIER Laurent Sébastien, 2006, « Le discours régionaliste en Provence (France) », *Journal des anthropologues*, n°104-105, P.247-264.

FOURNIER Laurent Sébastien, 2012, « Des fêtes devenues chefs-d'œuvre. L'action patrimoniale de l'UNESCO et sa réception dans quatre communes françaises (Tarascon, Pézenas, Douai, Cassel) », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.265-279.

FOURNIER Laurent Sébastien, Crozat Dominique, Bernié-Boissard Cathérine, Chastagner Claude, 2012, « Désirs de patrimoine, désirs d'identité », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.7-12.

FOWLER Don D., 1987, "Uses of the past: Archaeology in the Service of the State", American Antiquity, n° 52/ 2, p. 229-248.

GAUTHIER Marc, 2009, « L'élaboration de la convention de Malte », » in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.227-238.

GOUDINEAU Christian, KISCH Yves de, PRODHOMME Jean, 1984, *Vaison-la-Romaine*, Paris, Vaison-la-Romaine, Guides archéologiques de la France, 95 pages.

GOUDINEAU Christian, LEQUEUX Brigitte (dir.), 1988, *L'Archéologie et son image : actes du congrès des VIIIème rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes, 29-30-31 octobre 1987 ; organisées par le Centre de recherches archéologiques du CNRS et par le Musée archéologique d'Antibes*, Juan-les-Pins, APDCA, 337 pages.

GOUDINEAU Christian, 1992, *Recherches archéologiques récentes à Vaison-la-Romaine et aux environs*, Avignon, Service archéologique du Vaucluse, *Notices d'archéologie vauclusienne* 2, 96 pages.

GOULD Peter G., BURTENSCHAW Paul, 2014, "Archaeology and Economic Development", Public Archaeology, n°13/1-3, p.3-9.

GRAVEREAU Sophie, 2012, « « Balades urbaines » dans Paris. Révéler un patrimoine local et construire la ville », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.179-192.

GRIMAUD Emmanuel, 2013, « Archéologie et ventriloquie. Jeux de chaises et de choses au bord d'une tranchée archéologique », Gradhiva, n°18, 201-233

HEINICH Nathalie, 2009, *La Fabrique du patrimoine « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France, 288 pages.

HEINICH Nathalie, 2010, « La construction d'un regard collectif : le cas de l'Inventaire du patrimoine », Gradhiva, n°11, p.162-180.

IUSO Anna, 2015, « Le vent et les asphodèles : L'archéologie et l'usage social de l'histoire à Torremaggiore », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.419-442.

JACOB Jean-Paul, 2009, « Préface : Genèse d'une discipline », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.5-7.

JASMIN Michaël, 2008, « Palimpsestes pessinois. L'archéologie entre invention et création », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.221-232.

JOCKEY Philippe, 2013 [1999], *L'archéologie*, Paris, Belin, 576 pages.

KAESER Marc-Antoine, 2015, « L'identité plurielle des vestiges matériels : Les Lacustres d'Édouard Desor, entre patrimoine local et savoir universel », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.33-58.

KOLB Michael J., SNEAD James E., 1997, « It's a Small World after All: Comparative Analyses of Community Organization in Archaeology », *American Antiquity*, n°62/ 4, p. 609-628.

LAFERTE Gilles 2009 « L'appropriation différenciée des études folkloriques par les sociétés savantes : la science républicaine rétive au folklore ? », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 20, p. 129-162.

LANDES Christian, 2009, « Amateurs et sociétés savantes », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.54-66.

LASFARGUES Jacques, 2009, « Naissance de l'archéologie préventive en Rhône-Alpes », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.178-187.

LATOUR Bruno, WOOLGAR Steve, 2006 [1979], *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. Paris, La Découverte, 308 pages.

LAURAIRE Richard, 2001, « La honte, la coopérative viticole languedocienne et les patrimoines locaux », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.279-298.

LE BLANC Antoine, 2012, « Les ruines urbaines : identité et politique », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.61-74.

LEGENDRE Jean-Pierre, 2015, « L'archéologie nazie et l'autochtonie germanique : L'exemple de Paul-Hans Stemmermann (1909-1977) », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.59-80.

LEGENDRE Jean-Pierre, SCHNITZLER Bernadette, 2015, « Histoire, archéologie et autonomisme : Un regard particulier sur le passé antique de l'Alsace et de la Moselle », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.197-218.

LEHOËRFF Anne, 2009a, « L'enseignement de l'archéologie en licence dans les universités françaises », *Les nouvelles de l'archéologie*, n°115, p.57-64.

LEHOËRFF Anne, 2009b, « Le travail de terrain », DEMOULE Jean Paul 2009c, « Théories et interprétations en archéologie », in Demoule J-P., Giligny F., Lehoërff, A., Schanpp, A. (dir), *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, p.40-90.

LEVERATTO Jean-Marc, MONTEBELLO Fabrice, 2001, « Faire l'histoire des hommes du fer », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.45-70.

LORET Julie, 2012, « La patrimonialisation du cirque-théâtre d'Elbeuf (Seine-Maritime). Entre politique de la ville et politique de légitimation des arts du cirque », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.243-252.

LOI du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

LOI du 27 septembre 1941 dit loi Carcopino

LOI du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.

LOI n° 2003-707 du 1er août 2003 modifiant la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive.

LOWENTHAL David, 1998, *The Heritage Crusade and the Spoils of History*, Cambridge, Cambridge University Press, 338 pages.

MARSHALL Yvonne, 2002, "What Is Community Archaeology?", *World Archaeology*, n° 34/2, p. 211-219.

MENEZES FERREIRA Lucio, 2015, « Sous un feu croisé : Archéologie communautaire et patrimoine culturel », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.243-264.

MOULINIE Véronique, 2008, « Maîtres du passé, maîtres du présent : les propriétaires de sites préhistoriques en habités de notables », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.35-59.

MOULINIE Véronique, 2015, « « Maître Coulonges », l'archéologue (trop) autochtone », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.81-112.

MONTEL Nadia, 2009, « 1910-1913 : l'occasion manquée d'une réglementation des fouilles », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.101-119.

OLIVIER Laurent, 2009, « Du musée des Antiquités nationales au musée d'Archéologie nationale », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.79-100.

OTTINO-GARANGER Pierre, 2015, « L'archéologie en partage : Fouilles, restaurations, identité et développement aux îles Marquises », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p

PALUMBO Berardino, 2000, « Poétique de l'histoire et de l'identité dans une ville de Sicile orientale », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.33-54.

PALUMBO Berardino, 2003, *L'UNESCO e il campanile : Antropologia, politica e beni culturali in Sicilia orientale*, Rome, Meltemi, 406 pages.

PALUMBO Berardino, 2015, « Maîtres du temps : Poétiques de l'appartenance et manipulation du passé en Sicile orientale », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur*

*l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.139-168.

PERON Françoise, MARIE Guillaume, 2012, « Les logiques de construction du patrimoine maritime culturel. De l'émergence d'un concept à sa prise en compte dans les politiques territoriales », in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p.103-116.

PERONI Michel, 2001, « Ce qui reste de la mine dans la région stéphanoise. La mine faite objet, la mine faite sujet », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.251-278.

PESSIN Marc, 2008, « La civilisation pessinoise », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.205-219.

PINIES Jean-Pierre, 2015, « Détruire ou conserver ? L'émergence du monument (1800-1850) », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.129-146.

PINIES Jean-Pierre, 2015, « Odette et Jean Taffanel, les vigneron de la mémoire », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p

POISSON Olivier, 2000, « Pour une histoire des monuments historiques », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.169-180.

POT Nicole, 2009, « L'Inrap, une construction difficile et mouvementée », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.266-280.

POULOT Dominique, 2014 [2001], *Patrimoine et Musée : l'institution de la culture*, Paris, Hachette, « Carré Histoire », 256 pages.

RAVENEAU Gilles, 2012, « Ce que les troglodytes font au patrimoine culturel » in Fournier L.S., Crozat D., Bernié-Boissard C., Chastagner C. (dir), *Patrimoine et désirs d'identité*. Paris, L'Harmattan, p. 169-178.



RAUCH André, 2002, « Le tourisme ou la construction de l'étrangeté », Ethnologie française, n° 32, 389-392.

RICCI Andreina, 2015, « Autochtonies romaines », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.309-321.

SACCHI Dominique, 2015, « Aspects taxinomique et muséologique d'une préhistoire vernaculaire en France méditerranéenne », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.301-305.

SAGNES Sylvie, 2000, « Un monument peut en cacher un autre : Rieux-Minervois et sa rotonde », in Fabre D. (dir), *Domestiquer l'histoire. Ethnologie des monuments historiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.55-70.

SAGNES Sylvie, 2001, « De l'archive à l'histoire : aller-retour », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.71-86.

SAGNES Sylvie, 2004, « Cultiver ses racines. Mémoire généalogique et sentiment d'autochtonie », Ethnologie française, n° 34, 31-40.

SAGNES, Sylvie (dir.), 2015a, *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », 472 pages.

SAGNES Sylvie, 2015b, « Identités en chantier : Archéologie et fabrique de l'autochtonie », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.9-29.

SAGNES Sylvie, 2015c, « Identités en chantier : Archéologie et fabrique de l'autochtonie », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.365-391.

SCHNEIDER Jane, 1987, "The Anthropology of Cloth", Annual Review of Anthropology, n°16, p. 409-448.

SAUTEL, Joseph (Collab), 1956, *Guide touristique : Vaison-la-Romaine*, 40 pages.

SCHNAPP Alain, 1993, *La conquête du passé : aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré, 384 pages.

SCHNAPP Alain, 2009, « Histoire de l'archéologie et l'archéologie dans l'histoire » in Demoule J-P., Giligny F., Lehoërff, A, Schanpp, A. (dir), *Guide des méthodes de l'archéologie*, Paris, La Découverte, Collection Repères, p.13-39.

SERENA-ALLIER Dominique, 2015 « Le Museon Arlaten, musée d'ethnographie provençale : Le détour par l'archéologie (1896-1909) » in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.177-196.

SMITH Michael E., FEINMAN Gary M., DRENNAN Robert D., EARLE Timothy, MORRIS Ian, 2012, "Archaeology as a social science", Proceedings of the National Academy of Sciences, vol. 109, n°20, p. 7617–7621.

SOULIER Philippe, 2015, « Les grottes d'Arcy-sur-Cure (Yonne) : Deux siècles d'explorations et de passions » in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations sr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.443-468.

TALON Marc, BELAN Gilles, 2009, « Développement et professionnalisation de l'archéologie préventive en France : l'Afan (1973-2001) », in Demoule J-P., Landes C. (dir), *La fabrique de l'archéologie en France*, Paris, La Découverte, p.251-265.

THIESSE Anne-Marie, 1997, *Ils apprenaient la France : l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », 130 pages.

VERGAIN Philippe, 2015, « Des usages de l'archéologie : histoires d'appropriations » in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène : Variations usr l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.265-288.

VEYNE Paul, 1990, « Propagande expression roi, image idole oracle », L'Homme, n°114, p.7-26.

VINCENT Odile, 2015, « « Aller aux cailloux » : Collectionner les silex taillés dans la région du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire) », in Sagnes S. (dir), *L'archéologue et l'indigène :*

*Variations sur l'autochtonie*, Paris, éditions du Comité des travaux scientifiques, collection « Orientations et méthodes n°30 », p.323-350.

VOISENAT Claudie, 2008a, « L'archéologie comme affect. Les Hétéroclites de la sous-direction de l'Archéologie », in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.87-126.

VOISENAT Claudie, 2008b, « L'expérience archéologique, une introduction » in Voisenat C. (dir), *Imaginaires archéologiques*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.5-33.

YOFFEE Norman, FOWLES Severin, 2010, « L'archéologie dans les sciences humaines », Diogène, n° 229-230, 51-77.

ZISMAN Anna, 2001, « Barons de Caravètes et le pouvoir municipal : un échange d'influences pour habiter le présent de Montpellier », in Bensa A., Fabre D. (dir), *Une histoire à soi*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, collection « Ethnologie de la France », p.137-150.

## **Annexe 1 : Dossier de demande d'opération archéologique**

# DOSSIER DE DEMANDE D'OPERATION ARCHEOLOGIQUE

**à fournir en deux exemplaires**  
(SRA, CIRA)

Ce formulaire comporte trois annexes, une fiche récapitulative des pièces à fournir, la liste des programmes de la recherche archéologique et les recommandations (en date du 21 février 1995) en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers de fouille archéologique.

## ■ Campagne 2016

- |   |  |
|---|--|
| ■ Interrégion : SUD-EST .....   | N° de site 1_1_1 1_1_1_1 1_1_1_1_1_1 (partie réservée au SRA)                |
| ■ Région : PACA .....   | ■ Origine de l'opération   |
| ■ Département : .....   | Projet de construction, aménagement, urbanisme... <input type="checkbox"/>   |
| ■ Commune : .....   | Etude préalable MH <input type="checkbox"/>                                  |
| ■ Lieu-dit ou adresse : .....   | Découverte fortuite <input type="checkbox"/>                                 |
| ■ Secteur géographique :<br>(en cas d'opération portant sur plusieurs communes)   | ■ Nature de l'opération  |
| .....   | Fouille programmée (FP) <input type="checkbox"/>                             |
| .....   | Prospection thématique (PT) <input type="checkbox"/>                         |
| .....   | Relevés d'art rupestre (RE) <input type="checkbox"/>                         |
| .....   | Projet collectif de recherche (PCR) <input type="checkbox"/>                 |
| ■ N° de programme (voir liste jointe) 1_1_1_1   | Prospection inventaire (PI) <input type="checkbox"/>                         |
| ■ Rattachement du demandeur 1_1_1_1_1 (partie réservée au SRA)  | Sondage (SD) <input type="checkbox"/>  |
| ■ Date des avis (partie réservée au SRA) :  | Fouille d'évaluation archéologique, diagnostic (EV) <input type="checkbox"/> |
| CRA :   | Fouille nécessitée par l'urgence absolue (SU) <input type="checkbox"/>       |
| CIRA :  | Programme d'analyses (ANA) <input type="checkbox"/>                          |
| CNRA :  | Prospection avec détecteur de métaux (DM) <input type="checkbox"/>           |
|   | Prospection avec matériel spécialisé (PMS) <input type="checkbox"/>          |
|   | Etude documentaire (Etude) <input type="checkbox"/>                          |
| ■ Demande annuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle <input type="checkbox"/> années <input style="width: 50px; height: 20px;" type="text"/> | IMEC <input type="checkbox"/>  |

## 1 ■ Responsable scientifique (joindre un curriculum vitae)

Nom et prénom :

Adresse :

Tél. :

Fonction :

Organisme de rattachement (nom et adresse) :

## 2 ■ Dates précises de la présente campagne : du

au

- Calendrier des interventions archéologiques ultérieurement envisagées :

Si l'espace imparti dans ce formulaire aux différentes rubriques vous semble insuffisant, vous pouvez faire renvoi sous les numéros correspondants à des feuilles annexes sur papier libre où vous développerez vos réponses aux questions posées.

### 3 ▪ Localisation

Coordonnées Lambert : Ax : ..... Ay : ..... Altitude : .....  
Bx : ..... By : .....  
Cadastre : année : ..... section(s) et parcelles : .....  
.....

### 4 ▪ Propriétaire(s) du terrain

Nom :

Adresse :

(Joindre en annexe son/leur autorisation(s) écrite(s), précisant dans la mesure du possible, le lieu de dépôt provisoire et la destination définitive du matériel archéologique qui sera découvert)

### 5 ▪ Protection juridique

▪ Nature de la protection :

- MH : classement  date de l'arrêté :

inscription  date de l'arrêté :

- Sites  date de l'arrêté :

▪ Insertion dans les documents d'urbanisme (POS, secteur sauvegardé, ZPPAUP, arrêté de biotope...)

Nature de la protection :

Date :

(En cas de site bénéficiant d'une protection juridique, fournir l'accord écrit de l'autorité compétente : CRMH, DIREN...)

### 6 ▪ Connaissance du site

**Répondre à ces rubriques sur une feuille annexe.**

6.1 ▪ Historique des recherches (date de la découverte : opérations antérieures : nature, dates, responsables ; documentation existante : références précises des rapports et publication, lieu de conservation du mobilier précédemment recueilli).

6.2 ▪ Nature, période et importance scientifique du site.

6.3 ▪ Problématique de la recherche (en archéologie préventive, apport attendu par rapport aux connaissances actuelles).

### 7 ▪ Méthodologie

7.1 ▪ Raisons pour lesquelles la fouille ne peut être évitée (pour les opérations d'archéologie préventive).

7.2 ▪ Etudes préliminaires éventuelles et stratégie générale envisagée.

7.3 ▪ Moyens matériels mis en œuvre (engins mécaniques, pompes, groupes électrogènes, techniques utilisées...).

**8 ▪ Equipe de recherche**

8.1 ▪ Nombre total de participants ..... dont : salariés ..... bénévoles .....

8.2 ▪ Nom des responsables de secteurs ou de travaux particuliers

**9 ▪ Etudes scientifiques complémentaires envisagées**

(Nom et qualité des personnes ou organismes prenant en charge des études : joindre leur accord écrit et, le cas échéant, des devis ; cf. annexe 2)

**10 ▪ Organismes pressentis pour assurer la stabilisation des objets et budget prévu**

- Objets métalliques (fer, bronze, autres...) :
  
- Objets en matières organiques (bois, cuir, autres...) :
  
- Objets en autres matériaux (pierre, céramique, autres...) :

(Joindre en annexe l'accord écrit des laboratoires et leurs tarifs unitaires)

**11 ▪ Financement souhaité**

Pour les **opérations programmées**, utiliser la fiche financière (annexe 1). Pour les **opérations préventives**, avec financement par aménageur, indiquer l'état des négociations, le budget envisagé et les prestations demandées (nature et volume financier HT).

Budget global de l'opération archéologique : .....

Financement demandé à l'Etat : .....

Autres financements éventuels (associations, collectivités locales, mécénat, etc...)

.....

**12 ▪ Destination du matériel et de la documentation archéologiques**

Dépôt provisoire pour étude :

Destination définitive du matériel archéologique (joindre, dans la mesure du possible, l'accord du musée attributaire) :

Date prévue pour la remise au SRA du rapport et de la documentation :



### 13 ▪ Support envisagé pour la publication des résultats

*Pour les opérations d'archéologie préventive seulement, renseignements complémentaires*

### 14 ▪ Nature de la menace

14.1 ▪ Type d'aménagement envisagé et coût

14.2 ▪ Nom, adresse et nature juridique du maître d'ouvrage

14.3 ▪ Nature et date de l'autorisation administrative des travaux

14.4 ▪ Prescription spéciale accompagnant l'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de lotir, etc...). Joindre des copies des documents.

14.5 ▪ Echancier des travaux destructeurs et date effective de la réalisation de l'aménagement

14.6 ▪ Impact de l'aménagement sur le site archéologique

Surface totale du site :	épaisseur :	volume :
Surface de l'aménagement :	épaisseur :	volume :
Surface archéologique menacée par l'aménagement :	épaisseur :	volume :
Surface déjà détruite :	épaisseur :	volume :

### 15 ▪ Organisation administrative et technique de l'opération

15.1 ▪ Gestionnaire de l'opération (préciser la nature du document de base : convention, lettre de commande..)

15.2 ▪ Echancier de l'opération

Préparation (durée, moyens) :

Terrain (durée, dates d'accessibilité aux terrains, date(s) d'achèvement envisagée(s), etc...) :

Exploitation des données et réalisation du DFS (durée, moyens humains et matériels, supports) :

**N'oubliez pas de signer ci-dessous :**

Visa du représentant de l'organisme  
de rattachement qui accepte la  
responsabilité juridique de l'opération

Date :

Signature du responsable  
scientifique

Date :

Visa du conservateur régional  
de l'archéologie

Date :

**Annexe 2 :**  
**Fiche récapitulative des pièces à fournir**  
**obligatoirement**

- **Curriculum vitae du responsable scientifique**
- **Autorisation du (ou des) propriétaire(s) du terrain** spécifiant la ou les parcelles concernées et précisant, dans la mesure du possible, le lieu de dépôt provisoire et la destination définitive du matériel archéologique qui sera découvert.
- **En cas de protection au titre des Monuments Historiques ou des Sites, accord de l'autorité compétente** (CRMH ou DIREN).
- **Fiche financière** (annexe 1) pour les opérations programmées et les fouilles nécessitées par l'urgence absolue.
- **Attestation de participation signée** de chaque membre de l'équipe scientifique
- **Photocopie du contrat d'assurance** couvrant les risques encourus par le responsable de l'opération, les membres du personnel du chantier (salariés ou bénévoles) et les visiteurs de passage, **à adresser au service régional de l'archéologie dès réception de l'autorisation et au plus tard une semaine avant le début de l'opération.**

#### **Plans et photographies à joindre :**

- **1 extrait de carte au 1/25 000ème ou de plan de ville** indiquant la localisation du site
- **1 extrait du plan cadastral** avec indication des zones de fouilles
- **1 plan général du site** indiquant l'échelle et comportant la situation des zones concernées par la fouille et l'indication des zones déjà fouillées.
- **1 série de diapositives ou de photographies numériques sur Cédérom** comprenant une vue générale du site et si il y a eu une fouille l'année précédente, des vues de quelques structures significatives, de la stratigraphie ainsi que du mobilier archéologique mis au jour.

#### **FINANCEMENT**

**DEPUIS 2014**

**LE PORTEUR DE PROJET NE PEUT PLUS ETRE UNE PERSONNE PHYSIQUE**

#### **SI LE PORTEUR EST UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE**

Dossier habituel de demande d'opération archéologique en respectant la liste des pièces à fournir obligatoirement y compris celles qui sont énumérées ci-dessous. **(L'annexe 1 intitulée *Fiche financière* doit être complétée scrupuleusement puisqu'elle permet notamment de détailler les différentes phases dans le cas d'une demande pluriannuelle).**

- **Le numéro de SIRET**

- **Une lettre de demande de subvention** présentée par le responsable de la collectivité territoriale.

- **La délibération du conseil municipal** ou des assemblées visée par la préfecture du département ou la sous-préfecture selon le cas.

- **Le budget prévisionnel de l'opération** intégrant les dépenses connexes, précisant l'origine et le montant des moyens financiers (apport personnel, emprunts, subventions y compris l'aide sollicitée ainsi que, s'il y a lieu, un échéancier indicatif des dépenses prévues. Pour les aides déjà obtenues, la copie de la décision et l'indication des aides publiques indirectes s'il y a lieu).

- **Une déclaration du porteur du projet** certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engageant à ne pas commencer l'opération avant **que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service régional de l'archéologie.**

## SI LE PORTEUR EST UNE ASSOCIATION OU UN ORGANISME PRIVE

La demande signée du porteur du projet ou de son représentant légal, avec nom (raison sociale), adresse et autres coordonnées, N° SIRET, énumérant la nature du projet, son coût prévisionnel global, sa durée et le montant de la subvention sollicitée, la procédure au titre de laquelle celle-ci est demandée ainsi que les noms et coordonnées du responsable du projet.

- **Le pouvoir habilitant le signataire** à engager l'organisme demandeur.
- **La délibération de l'organe compétent**, approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.
- **Délibération du conseil d'administration** signée par le président.
- **L'extrait K bis**, inscription au registre ou répertoire concerné.
- **Le numéro de SIRET**
- **L'organigramme, la structure du capital social et les liens éventuels** avec d'autres personnes de droit privé.
- **Statuts avec copie de la publication au Journal Officiel** ou du récépissé de la déclaration à la préfecture et liste des membres du conseil d'administration.
- **Statuts de l'association** comportant notamment en cas de dissolution, une clause de dévolution des biens à un organisme poursuivant les mêmes objectifs.
- **Plan de financement** hors-taxes (le montant de la subvention de l'Etat ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur).
- **Echéancier prévisionnel** de l'opération.
- **Nombre de tranches fonctionnelles** s'il y a lieu (indiquer la tranche fonctionnelle concernée par la demande de subvention).
- **Relevé d'identité bancaire ou postal**
- **Une déclaration du porteur du projet** certifiant que le projet pour laquelle la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et d'engageant à ne pas commencer l'opération avant **que son dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service régional de l'archéologie**.

**Pour les subventions sollicitées d'un montant supérieur à 45.734,00 €, et dans la mesure où la date de création de l'organisme demandeur le permet, les documents comptables ci-après :**

Les bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices.

- Rapport du commissaire aux comptes (ou de l'expert-comptable).
- Attestation sur l'honneur du demandeur de la régularité de sa situation au regard des ses obligations fiscales et sociales.
- Un état du coût prévisionnel détaillé par nature de dépense.
- Pour les aides déjà obtenues, la copie de la décision.
- La liste des aides publiques obtenues durant les trois dernières années indiquant, pour chaque année considérée, leur origine, leur nature et leur montant.

**Si le demandeur est rattaché à un organisme tel que le CNRS, l'INRAP, une université, une collectivité territoriale, une entreprise ou une association, le dossier de demande devra impérativement être signé par le représentant dudit organisme.**

**Annexe 3 :**  
**Liste des programmes de la recherche  
archéologique**

## **Du Paléolithique au Mésolithique**

- 1 Gisements paléontologiques avec ou sans indices de présence humaine
- 2 Les premières occupations paléolithiques  
(contemporaines ou antérieures au stade isotopique 9 : > 300.000 ans)
- 3 Les peuplements néandertaliens *l.s.*  
(stades isotopiques 8 à 4 : 300 000 ans à 40 000 ans ; Paléolithique moyen *l.s.*)
- 4 Derniers Néandertaliens et premiers *Homo sapiens sapiens*  
(Châtelperronien, Aurignacien ancien)
- 5 Développement des cultures aurignaciennes et gravettiennes
- 6 Solutréen, Badegoulien et prémices du Magdalénien  
(cultures contemporaines du maximum de froid du Dernier Glaciaire)
- 7 Magdalénien, Epigravettien
- 8 La fin du Paléolithique
- 9 L'art paléolithique et épipaléolithique  
(art pariétal, rupestre, mobilier, sculpture, modelage, parure, ...)
- 10 Le Mésolithique

## **Le Néolithique**

- 11 Apparition du Néolithique et du Néolithique ancien
- 12 Le Néolithique : habitats, sépultures, productions, échanges
- 13 Processus de l'évolution, du Néolithique à l'âge du Bronze

## **La Protohistoire (de la fin du III<sup>e</sup> millénaire au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère)**

- 14 Approches spatiales, interactions homme / milieu
- 15 Les formes de l'habitat
- 16 Le monde des morts, nécropoles et cultes associés
- 17 Sanctuaires, rites publics et domestiques
- 18 Approfondissement des chronologies (absolues et relatives)

### **Périodes historiques**

- 19 Le fait urbain
- 20 Espace rural, peuplement et productions agricoles aux époques gallo-romaine, médiévale et moderne
- 21 Architecture monumentale gallo-romaine
- 22 Lieux de culte et pratiques rituelles gallo-romains
- 23 Etablissements religieux et nécropoles depuis la fin de l'Antiquité : origine, évolution, fonctions
- 24 Naissance, évolution et fonctions du château médiéval

### **Histoire des techniques**

- 25 Histoire des techniques, de la Protohistoire au XVIII<sup>e</sup> siècle et archéologie industrielle
- 26 Culture matérielle, de l'Antiquité aux Temps modernes

### **Réseau des communications, aménagements portuaires et archéologie navale**

- 27 Le réseau des communications : voies terrestres et voies d'eau
- 28 Aménagements portuaires et commerce maritime
- 29 Archéologie navale

### **Thèmes diachroniques**

- 30 L'art postglaciaire (hors Mésolithique)
- 31 Anthropisation et aménagement des milieux durant l'Holocène (paléoenvironnement et géoarchéologie)
- 32 L'outre-mer



Annexe 4 : Liste des opérateurs agréés (Juin 2016).

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Alsace	Groupement de collectivités territoriales	Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan - PAIR	Oui	Oui	Paléolithique Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque Contemporaine		28 novembre 2011	Pôle d'archéologie interdépartemental Rhénan 2, allée Thomas Edison ZA Sud Cirsud 67600 SELESTAT Tel : 03 90 58 55 34 Fax : 03 90 58 55 35 contact@pair-archeologie.fr www.pair-archeologie.fr/
Alsace	SARL	ANTEA	Non	Oui	Paléolithique Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		8 janvier 2015	ANTEA 11, rue de Zurich 68440 HABSHEIM Tel : 03 89 65 35 80 Fax : 03 89 31 42 16 contact@antea-archeologie.com
Aquitaine	Collectivité territoriale Conseil départemental de la Dordogne	Service départemental d'archéologie de la Dordogne	Oui	Oui	Paléolithique Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge		17 juillet 2012	Conseil départemental de la Dordogne Direction Éducation et Culture - Pôle Patrimoine Service de l'archéologie 2, rue Paul-Louis Courier CS 11200 24019 PERIGUEUX CEDEX Tel : 05 53 02 43 40 cd24.archeologie@dordogne.fr https://www.dordogne.fr
Aquitaine	Groupement de collectivités territoriales	Centre d'archéologie préventive de Bordeaux Métropole	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		22 avril 2013	Centre d'archéologie préventive de Bordeaux Métropole Service Étude, Architecture et Archéologie Esplanade Charles-de-Gaulle 33076 BORDEAUX CEDEX Tel : 05 57 93 60 29 csireix@cu-bordeaux.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Aquitaine	SARL	IKER Archéologie	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine	Vestiges liés à l'exploitation des ressources naturelles et à leur transformation	28 novembre 2011	IKER Archéologie Kalonja 64780 SAINT-MARTIN-D'ARROSSA Tel : 05 59 37 93 56 Fax : 09 63 46 81 28 contact@iker-archeologie.com www.iker-archeologie.com
Aquitaine	SARL	SARL Archéosphère	Non	Oui	Paléolithique	Anthropologie funéraire toutes périodes	22 décembre 2010	SARL Archéosphère 20, rue de Suffren 33300 BORDEAUX Tel : 05 56 04 14 98 Fax : 05 57 93 04 09 contact@archeosphere.com www.archeosphere.com
Auvergne	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Allier	Service d'archéologie préventive du département de l'Allier	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		1er décembre 2013	Service d'archéologie préventive du département de l'Allier 1, avenue Victor Hugo BP 1669 03016 MOULINS CEDEX Tel : 04 70 35 72 95 Fax : 04 70 34 14 50 lallemand.d@cg03.fr www.allier.fr
Bretagne	Collectivité territoriale Conseil départemental du Finistère	Centre départemental de l'archéologie du Finistère	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		1er juillet 2015	Centre départemental d'archéologie du Finistère 16, route de Térenez 29590 LE FAOU Tel : 02 98 81 07 20 Fax : 02 98 81 93 59 www.cg29.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Bretagne	Collectivité territoriale Conseil départemental du Morbihan	Service départemental d'archéologie du Morbihan	Oui	Oui	Paléolithique Néolithique Moyen Âge Époque moderne		25 novembre 2015	Service départemental d'archéologie du Morbihan (SDAM) 2, rue de Saint-Tropez CS 82400 56009 Vannes cedex Téléphone : 02 97 69 51 69 Fax : 02 97 47 68 47 sdam@morbihan.fr
Bourgogne	Collectivité territoriale Commune d'Autun	Service archéologique de la ville d'Autun	Oui	Non	-		2 mai 2015	Centre d'archéologie et du patrimoine A.Rebourg Service archéologique de la ville d'Autun 5, rue Bouteiller 71400 AUTUN Tel : 03 85 52 73 50 Fax : 03 85 86 50 01 service.archo@autun.com
Bourgogne	Association Loi 1901	Centre d'études médiévales Saint-Germain – CEM	Non	Oui	Moyen Âge Époque moderne		8 janvier 2015	Centre d'études médiévales Saint-Germain 3, place du Coche d'Eau 89000 AUXERRE Tel : 03 86 72 06 60 Fax: 03 86 52 06 45 cnrs.cem@wanadoo.fr www.u-bourgogne.fr/archeologie
Centre	Groupement de collectivités territoriales	Communauté d'agglomération Bourges Plus	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne		12 décembre 2011	Bourges Plus 23/31, boulevard Foch BP 500 18023 BOURGES CEDEX Tel : 02 48 65 09 85 Fax: 02 48 02 15 42 service.archeologie@agglo-bourgesplus.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Centre	Collectivité territoriale Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Service de l'archéologie du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		20 avril 2016	Service de l'archéologie du Conseil départemental d'Eure-et-Loir Archives Allée du général Martial Valin 28000 CHARTRES Tel : 02 37 23 60 45 Fax : 02 37 28 24 07
Centre	Collectivité territoriale Commune de Chartres	Service archéologie de la ville de Chartres	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		1er décembre 2013	Service Archéologie de la Ville de Chartres Mairie de Chartres Place des Halles 28019 CHARTRES CEDEX Tel : 02 37 23 42 20 archeologie@agglo-ville.chartres.fr dominique.joly@agglo-ville.chartres.fr <a href="http://archeologie.chartres.fr">http://archeologie.chartres.fr</a>
Centre	Collectivité territoriale Conseil départemental d'Indre-et-Loire	Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL)	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		2 mai 2015	Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9 Tel : 02 47 34 26 20 Fax : 02 47 34 26 21 bdufay@cg37.fr <a href="http://archeologie.cg37.fr">http://archeologie.cg37.fr</a>
Centre	Collectivité territoriale Conseil départemental du Loiret	Service de l'archéologie préventive du Loiret	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne		23 février 2014	Service de l'archéologie préventive Cité administrative Coligny 131, rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tel : 02 38 52 24 40 Fax : 02 38 52 24 41 mail.maploiret@loiret.fr <a href="http://www.loiret.com/archeologie-23033.htm">www.loiret.com/archeologie-23033.htm</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Centre	Collectivité territoriale Commune d'Orléans	Service archéologique municipal d'Orléans	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		14 novembre 2011	Direction de la Culture et de la Création Artistique Service Archéologique Municipal 13 bis, rue de la Tour Neuve 45000 ORLEANS Tel : 02 38 62 70 56 dcca@ville-orleans.fr
Champagne-Ardenne	Collectivité territoriale Conseil départemental des Ardennes	Cellule départementale d'archéologie	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge		22 juin 2014	Conseil Général des Ardennes Cellule départementale d'archéologie Ferme des Broisses Basses 08290 RUMIGNY Tel : 03 24 59 86 70 Fax : 03 24 59 86 73 cellule.archeologie@cg08.fr www.cg08.fr
Champagne-Ardenne	Groupement de collectivités territoriales	Service archéologique de Reims Métropole	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		23 février 2014	Reims Métropole Service archéologique Hôtel de la communauté 3, rue Eugène Destenque 51100 REIMS Tél : 03 26 77 73 92 Fax : 03 26 77 74 15 www.reimsmetropole.fr/
Franche-Comté	Collectivité territoriale Commune de Besançon	Service d'archéologie préventive de la ville de Besançon	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		6 octobre 2014	Service municipal d'archéologie préventive de la ville de Besançon 2, rue Mégevand 25034 BESANÇON CEDEX Tel : 03 81 41 57 03 Fax : 03 81 87 84 82 secretariat.archeologie@besancon.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Ile-de-France	Collectivité territoriale Commune de Paris	Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		5 novembre 2013	Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris 11, rue du Pré Tour C 75018 PARIS Tél : 01 71 28 20 20 christine.gosse@paris.fr <a href="http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/l-archeologie-a-paris-2402">http://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/l-archeologie-a-paris-2402</a>
Ile-de-France	Collectivité territoriale Conseil départemental des Yvelines	Service archéologique départemental des Yvelines (SADY)	Oui	Oui	Paléolithique Néolithique Antiquité Moyen Âge		13 mars 2014	Service archéologique départemental des Yvelines Le Pas du lac 2, avenue de Lunca 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX Tél : 01 61 37 36 30 Fax : 01 30 43 58 95 archeologie78@yvelines.fr <a href="http://archeologie.yvelines.fr">http://archeologie.yvelines.fr</a>
Ile-de-France	Collectivité territoriale Conseil départemental de Seine-Saint-Denis	Bureau du patrimoine archéologique de la Seine-Saint-Denis	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Bureau du patrimoine archéologique de la Seine-Saint-Denis 1-5 route de Saint-Leu 93800 EPINAY-SUR-SEINE Tel : 01 55 83 01 40 Fax : 01 48 22 05 46 <a href="http://www.seine-saint-denis.fr">www.seine-saint-denis.fr</a>
Ile-de-France	Collectivité territoriale Commune de Saint-Denis	Unité d'archéologie de Saint-Denis	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		1er décembre 2013	Unité d'archéologie de Saint-Denis 8, rue Franciade 93200 SAINT-DENIS Tel : 01 49 33 80 20 Fax : 01 48 09 41 54 archeologie@ville-saint-denis.fr <a href="http://ville-saint-denis.fr">http://ville-saint-denis.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Ile-de-France	Collectivité territoriale Conseil départemental du Val de Marne	Service Archéologie du Conseil départemental du Val-de-Marne	Oui	Oui	Moyen Âge		20 avril 2016	Service Archéologie du Conseil départemental du Val-de-Marne 7/9 rue Guy Môquet 94800 VILLEJUIF Tel : 01 47 26 10 00 Fax : 01 47 26 16 21 archologie@valdemarne.fr /www.valdemarne.fr/
Ile-de-France	Collectivité territoriale Conseil départemental du Val-d'Oise	Service départemental du Val-D'oise – SDAVO	Oui	Oui	Paléolithique Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		29 octobre 2013	Service départemental du Val-d'Oise Abbaye de Maubuisson Rue Richard de Tour 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE Tel : 01 34 64 21 20 Fax : 01 30 37 86 06 sdavo@valdoise.fr www.valdoise.fr
Languedoc-Roussillon	Association Loi 1901	Amicale Laïque de Carcassonne	Non	Oui	Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		26 mai 2011	Amicale Laïque de Carcassonne 87, rue de Verdun 11000 CARCASSONNE Tel : 04 68 25 24 74 Fax : 04 68 71 65 26 alcarcassonne@free.fr
Languedoc-Roussillon	Groupement de collectivités territoriales	Communauté de communes Nord du Bassin de Thau Service archéologie et patrimoine	Oui	Oui	Néolithique Antiquité Moyen Âge		10 janvier 2012	Communauté de communes Nord du Bassin de Thau - CCNBT Service archéologie et patrimoine Villa Loupian - Musée de site archéologique RD 158 E 4 34140 LOUPIAN Tel : 04 67 18 68 18 Fax : 04 67 18 68 19 archeologie@ccnbt.fr www.ccnbt.fr



Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Languedoc-Roussillon	SARL	Société Mosaïques Archéologie	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Mosaïques Archéologie Espace d'activités de la Barthe Chemin de la Barthe 34 660 COURNONTERAL Tél : 06 13 19 67 89 Fax : 04 67 43 76 73 mosaiques.archeologie@orange.fr
Languedoc-Roussillon	SARL	Chronoterre Archéologie	Non	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		4 mai 2015	Chronoterre Archéologie ZAC La Louvade 115, rue Merlot 34130 MAUGUIO Tel : 04 67 57 86 92 Fax : 04 67 42 65 93 contact@chronoterre.fr www.chronoterre.fr
Languedoc-Roussillon	Collectivité territoriale Conseil départemental des Pyrénées-Orientales	pôle d'archéologie du conseil général des Pyrénées-Orientales	Oui	Oui	Moyen Âge		8 mars 2012	Pôle d'archéologie du Conseil Général des Pyrénées-Orientales 74, avenue Paul Alduy BP 80948 66020 PERPIGNAN CEDEX Tél : 04 68 54 60 39 Fax : 04 68 85 32 75 olivier.passarius@cg66.fr www.cg66.fr/53-1- archeologie.htm
Languedoc-Roussillon	SARL	ACTER	Non	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		8 mars 2012	Éveha - études et valorisations archéologiques 24, avenue des Bénédictins 87000 LIMOGES Tél : 05 55 10 98 72 bureau@eveha.fr www.eveha.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Lorraine	Collectivité territoriale Conseil départemental de la Moselle	Conservation départementale de l'archéologie de la Moselle	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		29 octobre 2013	Conservation départementale d'archéologie de la Moselle 1, rue Robert Schuman 57200 BLIESBRUCK Tel : 03 87 35 02 00 Fax : 03 87 35 01 39 <a href="mailto:bliesbruck@moselle.fr">bliesbruck@moselle.fr</a> <a href="http://www.archeo57.com">www.archeo57.com</a>
Lorraine	Groupement de collectivités territoriales	Pôle d'archéologie préventive de la communauté d'agglomération de Metz Métropole	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		8 mars 2012	Pôle d'archéologie préventive de la communauté d'agglomération de Metz Métropole Harmony Park 11 boulevard de la Solidarité BP 55025 57071 METZ CEDEX 3 Tel : 03 87 39 82 25 Fax : 03 87 39 07 50
Midi-Pyrénées	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Aveyron	Service départemental d'archéologie de l'Aveyron	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge		21 avril 2014	Service départemental d'archéologie de l'Aveyron 12 boulevard des Balquières 12850 ONET-LE-CHÂTEAU Tel : 05 65 46 82 74 Fax : 05 65 46 86 43
Midi-Pyrénées	Groupement de collectivités territoriales	Service archéologique de Toulouse Métropole	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		3 septembre 2012	Service archéologique de Toulouse Métropole 6, rue René Leduc 31000 TOULOUSE Tel : 05 61 22 36 66 Fax : 05 62 27 61 91 <a href="mailto:service.archeologie@toulouse-metropole.fr">service.archeologie@toulouse-metropole.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Midi-Pyrénées	SARL	HADES	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		2 mai 2015	HADES Bureau d'investigations archéologiques 9, rue de Vidailhan 31130 BALMA Tel : 05 61 00 49 85 Fax : 05 61 00 93 73 contact.toulouse@hades-archeologie.com <a href="http://www.hades-archeologie.com">www.hades-archeologie.com</a>
Midi-Pyrénées	Collectivité territoriale Conseil départemental du Lot	Cellule départementale d'archéologie du Lot	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne		14 novembre 2011	Cellule départementale d'archéologie du Lot Conseil général du Lot Avenue de l'Europe - Regourd BP 291 46005 CAHORS CEDEX 9 Tel : 05 65 53 44 03 Fax : 05 65 53 43 69
Nord-Pas-de-Calais	Groupement de collectivités territoriales	Direction de l'archéologie préventive de la communauté de l'agglomération du Douaisis	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		29 octobre 2013	Direction de l'archéologie préventive de la communauté de l'agglomération du Douaisis 227, rue Jean Perrin 59500 DOUAI-DORIGNIES Tel : 03 27 08 88 50 Fax : 03 27 08 88 88 lbernard@douaisis-agglo.com <a href="http://www.douaisis-agglo.com">www.douaisis-agglo.com</a>
Nord-Pas-de-Calais	Collectivité territoriale Conseil départemental du Nord	Service archéologique du département du Nord	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne		20 avril 2016	Direction de l'action culturelle Service archéologique du département du Nord Hôtel du département 51, rue Gustave Dolory 59047 LILLE CEDEX ou 382, rue de Bondues Parc d'activités du Moulin 59111 WAMBRECHIES Tel : 03 59 73 81 65 Fax : 03 20 42 89 45

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Nord-Pas-de-Calais	Collectivité territoriale Commune de Seclin	Centre archéologique de Seclin	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Centre archéologique de Seclin 17, rue des Martyrs de la Résistance 59113 SECLIN Tel : 03 20 32 22 17 Fax : 03 20 90 65 69 <a href="mailto:archeologie@ville-seclin.fr">archeologie@ville-seclin.fr</a>
Nord-Pas-de-Calais	Collectivité territoriale Commune de Valenciennes	Service archéologique municipal de Valenciennes	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Service archéologique municipal de Valenciennes Rue de Jemmapes 59300 VALENCIENNES Tel : 03 27 22 43 60 atixador@ville-valenciennes.fr <a href="http://archeologie.valenciennes.fr/fr/archeologie.html">http://archeologie.valenciennes.fr/fr/archeologie.html</a>
Nord-Pas-de-Calais	SCOP – SARL	Archéopole	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge		2 août 2015	ARCHEOPOLE Scop-Sarl 9 ZA des Wattines Pavé d'Halluin 59126 LINSELLES Tel : 03.20.39.51.96 Fax : 03.20.13.94.37 contact@archeopole.fr <a href="http://www.archeopole.fr">www.archeopole.fr</a>
Nord-Pas-de-Calais	Collectivité territoriale Conseil départemental du Pas-de-Calais	Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais Hôtel du département Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS CEDEX 09 Tel : 03 21 21 69 31 Fax : 03 21 60 91 18 marcy.jean.luc@cg62.fr <a href="http://archeologie.pasdecals.fr">http://archeologie.pasdecals.fr</a>

Région d'implantation	Station juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Nord-Pas-de-Calais	Collectivité territoriale Commune d'Arras	Service archéologique de la Ville d'Arras	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Service archéologique de la Ville d'Arras 77, rue Baudimont 62000 ARRAS Tel : 03 21 71 42 62 Fax : 03 21 15 36 25 serv.archeologie.arras@wanadoo.fr
Nord-Pas-de-Calais	Groupement de collectivités territoriales	Direction de l'archéologie d'Artois Comm.	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque Moderne		16 décembre 2015	Direction de l'archéologie d'Artois Comm. Hôtel communautaire 100, avenue de Londres BP 548 62411 BETHUNE Cedex Tel : 03 21 61 50 00
Basse-Normandie	Collectivité territoriale Conseil général du Calvados	Service départemental d'archéologie du Calvados	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		17 juillet 2012	Service départemental d'archéologie du Calvados 36, rue Fred Scamaroni 14000 CAEN Tel : 02 31 57 18 30 Fax : 02 31 57 18 35 <a href="mailto:sdac@cg14.fr">sdac@cg14.fr</a>
Haute-Normandie	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Eure	Mission archéologique départemental de l'Eure (MADE)	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		12 novembre 2012	Mission archéologique départemental de l'Eure (MADE) 8, rue des Thermes 27930 LE VIEIL-EVREUX Tel : 02 32 31 94 78 Fax : 02 32 29 86 56 <a href="mailto:gisacum@cg27.fr">gisacum@cg27.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Haute-Normandie	Collectivité territoriale Commune d'Eu	Service municipal d'archéologie de la ville d'Eu	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		29 octobre 2013	Service municipal d'archéologie de la ville d'Eu Hôtel de Ville - Rue Jean Duhornay BP 38 76260 EU Tel : 02 35 86 44 00 Fax : 02 27 28 20 74 <a href="mailto:archeo.eu@wanadoo.fr">archeo.eu@wanadoo.fr</a>
Pays-de-la-Loire	Collectivité territoriale Métropole	Mission archéologie de la métropole de Nantes	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne		17 août 2015	Mission archéologie de la métropole de Nantes Direction du patrimoine et de l'archéologie 33, rue de Strasbourg 44000 NANTES Tel : 02 40 41 56 55 Fax : 02 40 41 56 56 <a href="mailto:frederic.mercier@mairie-nantes.fr">frederic.mercier@mairie-nantes.fr</a>
Pays-de-la-Loire	Collectivité territoriale Conseil départemental de la Mayenne	Service du patrimoine du conseil général de la Mayenne	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Service départemental du patrimoine Archéologie et musées Centre départemental Jean Monet 25, rue de la Maillarderie BP 1429 53014 LAVAL CEDEX Tel : 02 43 59 96 03 Fax : 02 43 59 96 12 <a href="mailto:patrimoine@cg53.fr">patrimoine@cg53.fr</a>
Pays-de-la-Loire	Collectivité territoriale Conseil départemental de la Vendée	Service Patrimoine Architectural Mobilier et Archéologique	Oui	Oui	Protohistoire		21 avril 2014	Service Patrimoine Architectural Mobilier et Archéologique 18, rue Luneau 85 000 La ROCHE-SUR-YON Tel : 02 51 44 27 77 Fax : 02 51 44 27 79 <a href="mailto:colette.dugardin@vendee.fr">colette.dugardin@vendee.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Picardie	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Aisne	Service départemental de l'Aisne	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		8 janvier 2015	Direction de l'éducation, du sport, de la culture et des transports Conservation des musées et de l'archéologie Hôtel du département Rue Paul Doumer 02013 LAON CEDEX Tel : 03 23 24 87 48 Fax : 03 23 24 84 49
Picardie	Collectivité territoriale Commune de Laon	Service archéologique municipal de Laon	Oui	Non			17 juillet 2012	Service archéologique municipal de Laon Maison des Arts et Loisirs Place Aubry 02000 LAON Tel : 03 23 26 30 33 <a href="mailto:pjorrand@ville-laon.fr">pjorrand@ville-laon.fr</a>
Picardie	Collectivité territoriale Commune de Château-Thierry	Service du patrimoine Unité d'archéologie de Château-Thierry	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Service du patrimoine Unité d'archéologie de Château-Thierry Hôtel-Dieu - Ancien Hôpital Avenue Jaussaume-Latour 02400 CHÂTEAU-THIERRY Tel : 03 23 82 59 34 <a href="mailto:archeologie@ville-chateau-thierry.fr">archeologie@ville-chateau-thierry.fr</a>
Picardie	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Oise	Service départemental d'archéologie de l'Oise	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque Moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Service départemental d'archéologie de l'Oise 10, impasse Louis Pergaud 60600 CLERMONT Tél : 03 44 10 72 20 Fax : 03 44 19 13 86 <a href="mailto:sda.contact@c60.fr">sda.contact@c60.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Picardie	Collectivité territoriale Commune de Beauvais	Service archéologique municipal de Beauvais	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Service archéologique de la ville de Beauvais Hôtel de Ville BP60330 1, rue Desgroux 60021 BEAUVAIS CEDEX Tel / Fax : 03 44 45 70 86 <a href="mailto:archeologie@beauvais.fr">archeologie@beauvais.fr</a>
Picardie	Collectivité territoriale Commune de Noyon	Service archéologique municipal de Noyon	Oui	Oui	Antiquité Moyen âge Époque modern		29 octobre 2013	Service archéologique municipal de Noyon Hôtel de Ville BP 158 60406 NOYON CEDEX Tel : 03 44 44 19 63 <a href="mailto:archeologie@noyon.fr">archeologie@noyon.fr</a>
Picardie	Groupement de collectivités territoriales	Service d'archéologie préventive d'Amiens-Métropole	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité		18 juillet 2011	Adresse administrative : Service d'archéologie d'Amiens-Métropole Direction de l'urbanisme, de l'habitat et du logement BP2720 80027 AMIENS CEDEX 01 Adresse du service : Service d'archéologie d'Amiens-Métropole 2, rue Colbert 80000 AMIENS Tel : 03 60 01 02 04 Fax : 03 60 01 02 02 <a href="mailto:j.millereux-le-bechennec@amiens-metropole.com">j.millereux-le-bechennec@amiens-metropole.com</a>



Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Poitou-Charentes	Collectivité territoriale Conseil général de Charente-Maritime	Service départemental d'archéologie de la Charente-Maritime	Oui	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		29 octobre 2013	Service départemental d'archéologie Conseil Général de la Charente-Maritime 85, boulevard de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9 Tel : 05 46 31 72 14 Fax : 05 46 31 72 12
Poitou-Charentes	SCOP – SARL	Atemporelle	Non	Oui	Moyen Âge Époque Moderne		1er décembre 2013	Atemporelle 116 rue du Bourg-Belais 79200 PARTHENAY Tel : 05 49 63 13 86 Fax : 05 49 63 35 53 <a href="mailto:contact@atemporelle.org">contact@atemporelle.org</a> <a href="http://www.atemporelle.org">www.atemporelle.org</a>
PACA	Collectivité territoriale Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence	Le service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		28 avril 2015	Service départemental d'archéologie des Alpes-de-Haute-Provence Conseil général des Alpes de Haute-Provence 13 rue du docteur Romieu CS 70216 04995 DIGNES-LES-BAINS CEDEX 9 Tel. 04.92.30.04.35 Fax. 04.92.30.05.36 <a href="mailto:archeologie@cg04.fr">archeologie@cg04.fr</a>
PACA	Collectivité territoriale Conseil départemental des Hautes-Alpes	Cellule alpine de recherches archéologiques du Musée Muséum des Hautes-Alpes – CARA	Oui	Non			22 avril 2013	Cellule alpine de recherches archéologiques Route de Veynes 05000 GAP Tel : 04 92 51 35 12 Fax : 04 92 52 64 30 <a href="http://www.museum.ca05.fr">www.museum.ca05.fr</a>

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
PACA	Collectivité territoriale Métropole	Service de l'archéologie de Nice-Côte d'Azur	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		30 juin 2015	Service de l'archéologie de Nice-Côte d'Azur 16, rue François Guisol 06000 NICE Tel : 04 92 00 23 71 Fax : 04 92 00 23 74 <a href="mailto:marc.bouiron@ville-nice.fr">marc.bouiron@ville-nice.fr</a>
PACA	Collectivité territoriale Commune d'Aix-en-Provence	Mission archéologie de la ville d'Aix-en-Provence	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		16 octobre 2011	Mission archéologie Direction des Grands Travaux Hôtel de ville 13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1 Tel : 04 42 91 89 55 Fax : 04 42 91 92 84 <a href="mailto:direction-archeologie@mairie-aixenprovence.fr">direction-archeologie@mairie-aixenprovence.fr</a> <a href="http://www.mairie-aixenprovence.fr">www.mairie-aixenprovence.fr</a>
PACA	Collectivité territoriale Commune de Martigues	Atelier du patrimoine archéologique de Martigues	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Atelier du Patrimoine archéologique de Martigues Allée Henri Matisse 13500 MARTIGUES Tel : 04 42 41 61 55 Fax : 04 42 80 07 82 <a href="mailto:culture@ville-martigues.fr">culture@ville-martigues.fr</a> <a href="http://www.mairie-martigues.fr">www.mairie-martigues.fr</a>
PACA	SCOP – SARL	IpsO Facto	Non	Oui	En milieu sous-marin et subaquatique : Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		12 avril 2012	IpsO Facto 37, rue Saint-Sébastien 13006 MARSEILLE <a href="mailto:contact@ips-o.fr">contact@ips-o.fr</a> <a href="http://www.ips-o.fr">www.ips-o.fr</a>
PACA	Collectivité territoriale Conseil départemental du Var	Service départemental d'archéologie du Var	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne		16 octobre 2011	Service départemental d'archéologie Le Clos de la Tour Rue Gustave Bret 83600 FREJUS Tél : 04 94 40 26 00 Fax : 04 94 44 23 96

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
PACA	Collectivité territoriale Commune de Fréjus	Service du patrimoine de la Ville de Fréjus	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		12 novembre 2012	Service du patrimoine de la Ville de Fréjus BP 108 83608 FREJUS CEDEX Tel : 04 94 53 82 47 frejus.service.archeologie@wanadoo.fr
PACA	Collectivité territoriale Conseil départemental du Vaucluse	Service d'archéologie du département de Vaucluse	Oui	Oui	Antiquité Moyen Âge		20 avril 2016	Service d'archéologie du département de Vaucluse 4 rue Saint-Charles 84000 AVIGNON Tel : 04 90 16 11 81 <a href="mailto:mireille.jullien@vaucluse.fr">mireille.jullien@vaucluse.fr</a>
PACA	Collectivité territoriale Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue	Direction du Patrimoine de l'Isle-sur-la-Sorgue	Oui	Oui	Moyen Âge Époque moderne		22 juin 2012	Direction du Patrimoine Hôtel de Ville rue Carnot BP 50038 84801 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE CEDEX 01 Tel : 04 90 38 96 98 direction.patrimoine@mairie-islesurlasorgue.fr www.islesurlasorgue.fr/
Rhône-Alpes	Collectivité territoriale Conseil départemental de l'Ardèche	Pôle archéologique du Conseil général de l'Ardèche	Oui	Non			1er décembre 2013	Pôle archéologique du Conseil général de l'Ardèche Direction de la Culture Hôtel du Département Quartier La Chaumette BP 737 07007 PRIVAS CEDEX Tel : 04 75 29 50 06 Fax : 04 75 64 57 19 <a href="mailto:polearcheo@ardeche.fr">polearcheo@ardeche.fr</a> www.ardeche.fr

Région d'implantation	Statut juridique du bénéficiaire	Nom	Diagnostic	Fouille	Période(s) archéologique(s) (pour les fouilles)	Spécificités	Date de l'agrément	Contact
Rhône-Alpes	Collectivité territoriale Commune de Lyon	Service archéologique de la ville de Lyon	Oui	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		17 juillet 2012	Service archéologique de la Ville de Lyon 10 rue Neyret 69001 LYON Tel : 04 72 00 12 12 Fax : 4 72 00 12 29 archeologie@mairie-lyon.fr www.archeologie.lyon.fr
Rhône-Alpes	SARL	Paléotime	Non	Oui	Paléolithique Néolithique Protohistoire		4 février 2013	PALEOTIME sarl 6173 rue Jean Séraphin Achard Picard 38250 VILLARD-DE-LANS Tel : 04 76 46 21 64 Fax : 04 76 46 22 91 contact@paleotime.fr <a href="http://www.paleotime.fr">www.paleotime.fr</a>
Rhône-Alpes	SARL	ArkeMine SARL	Non	Oui	Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne	Vestiges liés à l'exploitation des ressources minérales et à leur transformation	2 mai 2015	ArkeMine SARL La Talarde La Plaine de Clairac 26760 BEAUMONT-LES-VALENCE Tel : 04 75 61 83 80 Fax : 04 75 61 94 72 <a href="mailto:accueil@arkemine.fr">accueil@arkemine.fr</a> www.arkemine.fr
Rhône-Alpes	SARL	Archeodunum SAS	Non	Oui	Néolithique Protohistoire Antiquité Moyen Âge Époque moderne Époque contemporaine		22 janvier 2014	Archeodunum 500, rue Juliette Récamier 69970 CHAPONNAY Tel : 04 72 89 40 53 Fax : 04 72 89 54 04 <a href="mailto:i.parron@archeodunum.fr">i.parron@archeodunum.fr</a> www.archeodunum.ch

## **Annexe 5- L'hygiène et la sécurité sur les chantiers archéologiques**

# **L'HYGIENE ET LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS**

*Ministère de la Culture -21 février 1995*

*Ce document est destiné à toutes celles et à tous ceux qui exercent des responsabilités en termes d'exécution ou de contrôle des chantiers de fouilles , terrestres. Il se présente comme un premier recensement (non exhaustif), en 12 points significatifs, des recommandations pratiques et des précautions majeures qu'il appartient aux responsables de prendre.*

*Il est rappelé que le décret du 8 janvier 1965 dont ce document reprend les principales dispositions est applicable dans son intégralité à tous les chantiers de fouilles terrestres*

1. Ne jamais entreprendre les travaux sans disposer de toutes les autorisations nécessaires et d'une solide connaissance du terrain concerné (nature du sous-sol, plan de récolement des réseaux, résultats des sondages éventuels concernant la nature des couches et fa résistance des sols).
2. Elaborer un plan d'hygiène et de sécurité spécifique au chantier.
3. Mettre à la disposition de toutes les personnes travaillant sur le chantier, à proximité de celui-ci, les installations sanitaires minimales et un local permettant de changer de vêtements et de procéder à des soins de propreté corporelle<sup>2</sup>.
4. Veiller à contracter une assurance responsabilité civile afin de couvrir les risques encourus par le responsable de l'opération, les personnes travaillant sur le chantier, qu'elles soient bénévoles ou salariées, et les visiteurs de passage.
5. N'ouvrir de fouilles qu'après avoir délimité physiquement l'emprise du chantier au moyen de clôtures, palissades et autres éléments agréés et baliser par des garde- corps les zones excavées.
6. Apposer aux différents accès du chantier un panneau mentionnant " chantier interdit au public "
7. Maintenir durant toute la durée de la recherche les dispositifs permettant de préserver la stabilité des coupes de terrain et dès éléments architecturaux.
8. Assurer la conformité aux normes en vigueur de toutes les installations électriques en fonction de leur situation (en plein air, en milieux humides, à l'intérieur de grottes-.et abris )<sup>3</sup>.
9. Mettre à la disposition de toutes les personnes travaillant sur le chantier tous les matériels et outils appropriés à l'exécution des fouilles dans le respect de là sécurité collective sur les chantiers et les doter selon les besoins des équipements de sécurité nécessaires à leur protection individuelle (casque, chaussures de sécurité, bottes, cuissardes, gants, harnais...)<sup>4</sup>.
10. Etre présent sur le chantier lors de l'exécution des travaux. En cas d'empêchement, en informer au préalable le conservateur régional de l'archéologie et lui désigner la personne qui assume la responsabilité du chantier.
11. Indiquer, par un avis facilement consultable par toutes les personnes travaillant sur le chantier, l'adresse et le numéro de téléphone des services d'urgence auxquels il faut s'adresser en cas d'accident. Ces indications doivent figurer dans le plan visé au point 2.
12. Fermer le chantier dans le cas où les conditions d'hygiène et de sécurité ne seraient plus réunies et ne pas reprendre les travaux sans avoir obtenu un avis autorisé. Pour tout cas fortuit ou en cas de doute sur la conformité des installations et dispositifs du chantier, prendre l'attache de la personne chargée des problèmes de sécurité au sein de la direction régionale des affaires culturelles <sup>5</sup>, du service prévention de la caisse régionale d'assurance maladie, des services de l'inspection du travail ou d'autres organismes spécialisés...

1/ notamment la déclaration d'intention de commencement des travaux: cf. décret n. 91-1147 du 14 octobre 1991,

2/ cf. titre 13 du décret du 8 janvier 1965.

3/ prescriptions contenues dans les décrets n. 65-48 du 8 janvier 1965 et n. 88-1096 du 14 novembre 1988.

4/ cf. chapitre 4, titre 1 du décret du 8 janvier 1965,

5/ cf. disposition du décret n° 82-453 du 28 mai 1982.

## Annexe 6 : Fiche Financières (Fouille )



## FICHE FINANCIERE

Opérations programmées et fouilles nécessitées par l'urgence absolue.  
 Pour les opérations préventives, remplir la case 1.1 du dossier de demande.

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interrégion : SUD-EST _____</li> <li>▪ Région : PACA _____</li> <li>▪ Département : _____</li> <li>▪ Commune : _____</li> <li>▪ Lieu-dit ou adresse : _____            _____            _____</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nature de l'opération</li> <li style="padding-left: 20px;">Fouille programmée (FP) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Prospection thématique (PT) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Relevés d'art rupestre (RE) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Projet collectif de recherche (PCR) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Prospection inventaire (PI) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Sondage (SD) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Fouille d'évaluation archéologique, diagnostic (EV) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Fouille nécessitée par l'urgence absolue (SU) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Programme d'analyses (ANA) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Prospection avec détecteur de métaux (DM) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Prospection avec matériel spécialisé (PMS) <input type="checkbox"/></li> <li style="padding-left: 20px;">Etude documentaire (Etude) <input type="checkbox"/></li> </ul>
N° de site 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 _ 1 (partie réservée au SRA)	
▪ Responsable de l'opération : _____	

### 1 ■ Budget de l'opération

#### 1.1 ■ Dépenses prévisionnelles (en € TTC)

		2016	2017	2018
Fonctionnement				
Travaux				
Analyses				
Personnel	En mois/hommes			
	Équivalent en €			
Frais de gestion				
<b>TOTAL</b>				

1.2 ▪ Répartition du financement de l'opération (en € TTC)

		2016	2017	2018
Ministère de la Culture				
Collectivités territoriales	Région			
	Département (préciser)			
	Commune, Sivom, Communauté urbaine (préciser)			
Entreprises				
Autres (préciser)				
Etat (autre que Ministère de la Culture)				
<b>TOTAL :</b>				

**2 ■ Détail de la demande de financement à l'Etat (Ministère de la Culture – SDA)**

Il est rappelé que la dépense subventionnable sur le chapitre 175 est calculée hors TVA, sauf si l'attributaire ne récupère pas la TVA.

2.1 ▪ Demande du responsable d'opération à l'Etat (en € TTC)

**Indiquer le nom du porteur de projet : .....**

	2016	2017	2018
Fonctionnement			
Travaux			
Analyses			
Personnel			
<b>TOTAL</b>			

**N'oubliez pas de signer en bas de page**

2.2 ▪ Proposition du conservateur régional de l'archéologie (en € TTC)

	2016	2017	2018
Fonctionnement			
Travaux			
Analyses			
Personnel			
<b>TOTAL</b>			

	2016	2017	2018
Demande de subvention sur le chapitre 175 (convention)			

<p>A Fait le</p>          <p>Le responsable de l'opération</p>
--

<p>A Aix-en-Provence Fait le,</p>          <p>Le conservateur régional de l'archéologie</p>
---

MARTIN Charlène, 2016, Une approche anthropologique d'une archéologie en partage, entre les politiques de l'Etat, l'identité nationale et régionale, Aix-Marseille Université : mémoire de master 1 non publié, 2016, 84 pages.

## Résumé

L'archéologie appartient au domaine des sciences sociales. Elle permet de produire un discours sur les sociétés du passé. Des discours qui sont construits autour des objets archéologiques exhumés lors des opérations archéologiques. Des objets dont l'avenir dépend des messages et du sens dont ils sont le vecteur. L'archéologie est liée intrinsèquement à l'Etat et à la politique nationale. Des décideurs politiques influents sur les acteurs de l'archéologie, mais également sur leurs pratiques par le biais des institutions. Cette discipline permet d'observer un autre regard sur la sélection d'un patrimoine, de son appropriation par une communauté et du discours que ce patrimoine va porter sur l'identité.